



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

2

1758,9

Eur.

Mercur

511³ -

- 1758,9

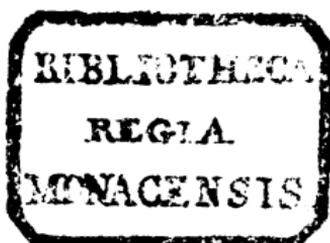
MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
SEPTEMBRE. 1758.

Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,
Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
ROLLIN, quai des Augutins.
PISSOT, quai de Conty.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



AVERTISSEMENT.

LE Bureau du *Mercur*e est chez M. LUTTON, Avocat, & Greffier-Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du *Mercur*e, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. MARMONTEL, Auteur du *Mercur*e.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols pièce.

Les personnes de province auxquelles on enverra le *Mercur*e par la poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir, ou qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront, comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire 24 livres d'avance, en s'abonnant pour 16 volumes.

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers, qui voudront faire venir le *Mercur*e, écriront à l'adresse ci-dessus.

A ij

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , le prix de leur abonnement , ou de donner leurs ordres , afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis , resteront au rebut.

Il y aura toujours quelqu'un en état de répondre chez le sieur Lutton ; & il observera de rester à son Bureau les Mardi , Mercredi & Jeudi de chaque semaine , après-midi.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

On peut se procurer par la voie du Mercure , les autres Journaux , ainsi que les Livres , Estampes & Musique qu'ils annoncent.

On trouvera au Bureau du Mercure les Gravures de MM. Fessard & Marcenay.

Le Nouveau Choix se trouve aussi au Bureau du Mercure. Le format , le nombre de volumes , & les conditions sont les mêmes pour une année,

MERCURE
DE FRANCE.
SEPTEMBRE. 1758.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

Sur la Mort de M. le Comte de Gisors.

QUEL lugubre appareil ? quels cris se font entendre ?

Un peuple de soldats & d'illustres Guerriers,
Par les pleurs qu'on lui voit répandre,
Sur un tombeau couvert de fleurs & de lauriers,
D'un Favori de Mars vient honorer la cendre !

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Dépouillé d'ornement , le front ceint de cyprès ;
L'Amour , en gémissant , la regarde , soupire ,
En accusant du sort les injustes décrets.

Il semble qu'avec lui le tendre Hymen expire ;
La gloire & la vertu partagent ses regrets.

Quels revers imprévus annoncent tant de larmes ?
Et quel présage malheureux

Répand dans tous les cœurs ces mortelles allar-
mes ?

D'un zélé Citoyen , d'un Guerrier généreux ;
Une insensib'le cendre est tout ce qui nous reste !.
Cruel jeu du destin . . . que tes coups sont affreux !.
O jour marqué pour nous par le courroux céleste !.
J'adore avec respect tes décrets rigoureux.

O Dieu ! d'un œil armé d'audace & d'impru-
dence ,

On ne me verra point , orgueilleux scrutateur ,
Des secrets de ta providence

Tenter de pénétrer la sombre profondeur ;
Je craindrois dans tes mains d'allumer le ton-
nerre :

Mais en formant Gifors n'avois-tu dans son
cœur

Verfé tant de vertus , placé tant de grandeur
Que pour le montrer à la terre ?

Ne fit-elle pour lui que des vœux impuissans ?
Tes mains pour tant d'autres avarés ,

Avoient marqué ses jours naissans
Par l'assemblage heureux des talens les plus rares.

Malgré des préjugés le pouvoir dangereux ,
 Des vices de la cour il sauva sa jeunesse ,
 Et ne rougit jamais d'être né vertueux.
 Par l'honneur arraché des bras de la mollesse ,
 Et du sein des plaisirs qui corrompent les mœurs ,
 Bientôt il eût atteint le faite des grandeurs ,
 Et rempli l'Univers du bruit de sa sagesse.
 Ennemi d'un honteux & coupable repos ,
 Un jour , enchaînant la victoire ,
 Aux noms des plus fameux Héros
 Il eût égalé sa mémoire.

Dans l'Olympe aujourd'hui tu l'as voulu placer ;
 Toi , qui daignas former ses traits à ton image ,
 Arbitre des humains , pour le récompenser
 De n'avoir qu'aux vertus consacré son bel âge ,
 Au milieu des combats porté par son courage ,
 Gisors dans son printemps voit moissonner ses
 jours !

Couverts d'un éternel nuage ,
 Ses yeux à la clarté sont fermés pour toujours.
 Ce Héros ne vit plus ! . . . mais Belle-Isle respire.
 Il vit pour sa patrie ; & ses soins désormais ,
 Vont rappeler dans cet empire
 L'harmonie & l'heureuse paix ,
 Où le plus grand des Rois aspire.

Par M. l'Abbé LEGIER DE JUSSEY.

*Epitaphe de M. le Comte de Gisors , par
M. Dorly.*

REX, heroem ;
Miles, ducem ;
Patria, spem ;
Europa, virum ;
Humanitas, amicum ;
Amor, conjugem ;
Chariozem filium
Luget charissimus ;
Pater.

V E R S

*A Madame L. C. D. S. en lui envoyant une
Toilette.*

Que je regrette l'âge d'or !
L'homme étoit simple ; il étoit sage.
La beauté n'avoit point encor
Appris à se cacher sous un brillant nuage :
De ses graces , de ses attraits ,
La nature faisoit les frais.
Que ne revient-il , ce bel âge !
Assise sur un gazon frais ,
D'un ruisseau la glace argentine
Vous retraceroit tous vos traits.
Là , Flore, de sa main divine ,
Dans vos cheveux semés de fleurs ,

Méleroit ses parfums aux plus vives couleurs :

Des Amours la troupe enfantine

Draperoit un voile léger ,

Que des Zéphyr's l'aîle badine

Feroit doucement voltiger.

Cette Toilette naturelle

Ne nous cacheroit rien ; vous en seriez plus
belle.

Mais l'âge d'or est loin de nous ;

L'art veut tout déguiser : il réduit en méthode

Ce don si flatteur & si doux ,

Ce don de tout charmer , qui n'est qu'un jeu pour
vous.

Contre une parure incommode ,

En vain la nature s'inscrit :

La laideur inventa la mode ,

Et la beauté même y souscrit.

Il faut bien que je me soumette

A ce pouvoir frivole , & pourtant absolu ;

Recevez donc une Toilette

Comme un meuble très-superflu.

Vénus en avoit une , au moins on nous l'assure ;

On dit que de s'orner , elle prenoit grand soin.

Je ne sçais si Vénus eut besoin de parure ;

Mais vous n'en avez pas besoin.

Dans l'art de cacher la nature ,

Gardez-vous bien de l'imiter.

Comtesse , de Vénus eussiez-vous la ceinture ;

On seroit trop heureux de vous la voir quitter.

A v

 LA FÉE AUX TÊTES,
 CONTE.

Nous sommes dans le siècle des incrédules ; j'entends tous les jours dire à des esprits forts qu'il n'y a jamais eu de Fées, & nous en sommes entourés : nous les voyons, nous les admirons, nous vivons avec elles. Leurs prestiges frappent nos yeux à tout moment ; elles changent à nos regards la face des objets ; elles nous donnent leurs idées, nous transmettent leurs sentimens, nous font oublier ou chérir les vertus, & nous métamorphosent en des êtres nouveaux, étrangers à nous-mêmes.

Voilà ce qu'on attribuoit aux Fées ; voilà ce qu'une jolie femme opère tous les jours.

Toute jolie femme est Fée ; malheur à qui n'est pas le serviteur de quelqu'une, ce n'est pas pour lui que j'écris.

Ce préambule étoit nécessaire à mon sujet ; j'en raconterai avec plus de confiance l'histoire véritable de la Fée aux Têtes.

Elle étoit voisine du Génie aux lunettes. Celui-ci avoit la vue basse. Pour juger des choses, il falloit qu'il les vît de

près. Lorsqu'il les voyoit bien, il ne sçavoit qu'en penser ; lorsqu'il vouloit parler , il ne sçavoit que dire ; lorsqu'il vouloit s'amuser , il ne sçavoit que faire : c'étoit une espece de grand Seigneur , & cela faisoit un joli voisinage pour la Fée aux Têtes.

Cette jeune Fée , ainsi que bien d'autres , ne portoit pas son nom de famille ; mais elle étoit condamnée à porter le nom de ce que les femmes avoient coutume d'être dans sa famille ; & comme elles avoient toujours été ce qu'on appelle des têtes , & qu'elle étoit une tête elle-même : son nom étoit la Fée aux Têtes.

Si l'on faisoit une loi de ne porter que le nom de son caractère , la vanité mettroit peut-être la vertu à la mode.

La Fée n'avoit point été élevée par sa mere : on l'avoit confiée à une vieille tante qui ne voyoit pas clair , de sorte qu'elle alloit dans le monde sur sa parole. Elle étoit vive , enjouée , aimable , spirituelle , & trop dissipée pour ne pas être sage : mais comme elle n'en avoit pas l'air , personne n'osoit risquer avec elle un engagement sérieux.

Le Génie aux lorgnettes étoit le seul assez hardi pour en concevoir le projet : il est vrai qu'il étoit le seul qui eût une connoissance exacte du caractère des fem-

12 MERCURE DE FRANCE.

mes. Quoiqu'il ne fût qu'un sot, il ne les méprisoit point. En voici la raison : son grand-pere, génie illustre dans la mécanique, avoit enchanté une lorgnette qui n'étoit faite que pour regarder les femmes : elle devenoit lunette d'éloignement, si la conduite de la beauté qu'on observoit n'étoit pas irrépréhensible ; si la vertu étoit sans tache, la lorgnette rapprochoit l'objet. Les esprits mal faits pensent peut-être qu'elle ne devenoit jamais lunette d'approche : ils se trompent.

Le Génie découvrit beaucoup plus de sagesse qu'on ne se l'imagine ; mais en même temps il rencontra fort rarement de la vertu. Ce sont deux choses bien essentielles à distinguer. La sagesse consiste à n'avoir point de foiblesses, la vertu consiste à n'avoir point de défauts : l'une se contente de ne pas faire le mal, l'autre n'existe que lorsqu'elle fait le bien.

Le Génie vit avec sa lorgnette une prodigieuse quantité de femmes sages, qui n'étoient pas vertueuses : il n'y eut que la Fée aux Têtes qui étoit l'une & l'autre sans que personne s'en doutât.

Le Génie en étant convaincu, partit par le conseil de sa mere la Fée Constante, pour aller la demander en mariage. La jeune Fée ne répondit que par des éclats

de rire immodérés. Ma mere, dit-il à la Fée Constante, dès qu'il fut de retour, ma proposition a fait grand plaisir à la Fée : elle n'a pas cessé de rire. Il faut que je sois bien amusant ; car je vois que tout le monde me répond sur ce ton là. Patience, s'écria la Fée Constante avec un air réfléchi ! patience, mon fils, elle y viendra !

La Fée aux Têtes plaisanta beaucoup sur le Génie, avec la foule d'agréables qui lui faisoient la cour.

Un jour qu'elle étoit seule, elle alla se promener, & porta ses pas vers un beau champ d'œillers dont elle se plaisoit souvent à respirer l'odeur. L'haleine fraîche de Zéphyre vint doucement agiter l'air : elle vit les œillers ébranlés par ce souffle léger, & distingua clairement ces paroles :

Ah que d'attraits ! ah qu'elle est belle !

Qu'il seroit doux de tenir la mort d'elle !

Qu'entend-je, s'écria la Fée ? Quoi ? des œillers qui parlent. Hélas ! dit l'un d'entr'eux, nous sommes des Amans volages. La Fée Constante nous a transformés en fleur, afin de peindre dans cette métamorphose les agrémens de la séduction, & son peu de durée. Quand nous étions sous une forme humaine, nous éblouissions & nous trompions les belles : la Fée, par

34 MERCURE DE FRANCE.

un juste retour , a voulu que sous cette forme nous servions à leur parure , & que nous en soyons rejettés tout aussi-tôt que nous serons fanés.

Eh bien , reprit la jeune Fée avec dépit , je vais vous faire remplir votre destinée. Elle en cueillit une grande quantité , & en forma un gros bouquet. Elle ne l'eût pas plutôt placé , qu'elle sentit son cœur tressaillir : c'étoit un tribut qu'elle payoit à des Amans qui avoient été volages , mais qui avoient été aimables , & le bouquet répéta ces mots :

Ah ! que d'attraits ! ah ! qu'elle est belle !

Ah ! qu'il est doux de tenir la mort d'elle !

Cette aventure mit la Fée aux Têres en garde contre les jeunes gens : mais en s'éclairant elle devint injuste ; elle se défia de tout ce qui lui sembloit aimable : elle fut plus que jamais inaccessible à l'amour. Cependant la curiosité conserva des droits sur elle , & c'est où la Fée Constante l'attendoit.

Elle voyoit plus souvent le Génie : il n'avoit pas l'air d'un Amant qui dût être transformé en œillet. Un jour la conversation tomba sur les choses merveilleuses : ce n'étoit pas de lui que l'on parloit. Il se vanta d'avoir dans son cabinet une

baguette magique, qui avoit la vertu de rendre transparentes les têtes dans lesquelles il n'y avoit rien. Seigneur, lui dit la Fée, en avez-vous fait l'expérience sur la vôtre? Madame, répondit-il, je ne suis pas curieux; d'ailleurs cette baguette n'auroit aucun effet dans mes mains, le charme n'aura lieu que dans les mains de la Beauté qui deviendra ma femme. Et cette baguette, repliqua la Fée, a-t-elle aussi la vertu de rendre les cœurs transparents? Non, répondit le Génie; mais cela revient au même: la Fée Constante qui est ma mere au moins, tel que vous me voyez. Il est plus aisé, interrompit la Fée, de s'appeller Constante, étant votre mere qu'étant votre femme. Fort bien, s'écria le Génie: cette naïveté m'enchanterte; j'aime la vérité à la folie. Mais je reviens à votre demande: ma mere soutient que, quand il n'y a rien dans la tête, il n'y a rien dans le cœur, & que c'est une erreur de penser que les fots puissent être sensibles: ils ne sont que foibles. Si cela est, reprit la Fée aux Têtes, je sçais à quoi m'en tenir sur votre compte; mais le desir d'éprouver la baguette me fait consentir à vous donner ma main.

Ce consentement n'est pas flatteur, reprit le Génie; mais heureusement, j'ai peu d'a-

Y⁶ MERCURE DE FRANCE.

mour propre. Il alla chercher la baguette, & la remit à la Fée. Ainsi, dit-elle, les têtes que cette baguette ne rendra pas transparentes, seront solides, impénétrables : nous en tirerons grand parti ; les autres seront nos jouets.

Elle jugea-à propos de commencer par convoquer les grands : c'étoit un beau début pour la baguette, les trois quarts des têtes devinrent plus claires que des lampes de crystal. La Fée remarqua que plus elles étoient grosses, plus elles étoient vuides. Elle fit l'expérience sur plusieurs Médecins : on lut d'abord dans leurs têtes trois formules, & six bons mots. Elle se flatta que la baguette ne feroit rien sur les têtes de plusieurs Bonzes tristes, que l'on croyoit sçavans : elle y vit comme à travers une gaze : elles n'étoient enflées que de vent ; c'étoient des ballons qui portoient des visages.

Elle fit venir les Poëtes ; elle apperçut qu'excepté cinq ou six, les têtes des autres n'étoient que des dictionnaires de rimes. Elle voulut se mettre au fait de ceux qui se disent connoisseurs, & qui jugent avec un ton d'autorité ; elle découvrit que la plûpart de leurs têtes étoient taillées comme les voûtes en échos. Elle alloit finir l'examen, lorsqu'elle distingua

un gros homme important, qui tranchoit sur tout ; sa tête ne tint pas un moment à l'épreuve. La Fée y lut ces mots : Que l'on nous serve : mes chevaux : à l'Opéra : allons souper.

La Fée demanda quel étoit ce Génie. On lui répondit que c'étoit un Protecteur. Ah ! ah ! repliqua-t'elle ; j'ai entendu parler de cette espece ; ne sont-ce pas des gens nuisibles aux talens , parce que n'étant jamais encensés que par des hommes qui n'en ont point , ils cabalent contre ceux qui en ont en effet ? On lui dit qu'elle ne se trompoit pas ; elle fit un Edit pour exterminer les protecteurs.

Elle crut en même temps devoir faire un règlement pour la police des Spectacles , & se donna le plaisir de l'exécuter elle-même. Elle se tint à la porte , & fit l'usage de sa baguette sur tous les hommes d'une taille plus avantageuse que les autres. Lorsque c'étoient des têtes vuides (ce qui arrivoit le plus souvent), elles restoient transparentes pendant tout le temps du Spectacle : on pouvoit voir à travers comme par la petite lucarne d'une loge ; ils n'incommodoient pas le spectateur plus judicieux & plus petit. Lorsque l'on étoit grand , & qu'on avoit une bonne tête , on avoit ordre de se placer au dernier

18 MERCURE DE FRANCE.

rang ; par cet arrangement tout le monde étoit content.

Elle ne fit aucune expérience sur les femmes. Celles qui sont laides ont coutume d'avoir la tête bien garnie , & celles qui sont jolies l'ont toujours assez bonne pour tourner celles des hommes. Ah ! pourquoi cette baguette est-elle perdue ? que nous verrions de têtes transparentes !

Par M. COLINOT.



E P I T R E

A M. le Marquis de Marigny.

Sujet de l'Épître suivante.

L'AUTEUR eut occasion de se trouver auprès de M. le Marquis de Marigny , à la fonte de la Statue équestre du Roi , exécutée le 6 Mai.

Après environ deux heures de préparatifs , l'opération commença , & ne dura que quatre minutes & demie : le succès en fut annoncé par un cri de *Vive le Roi* , répété par toute l'assemblée , & suivi de trois salves de canon.

L'Auteur dans ce moment , où la joie étoit peinte sur tous les visages , vit les yeux de M. de Marigny mouillés de larmes ; il en fut attendri , & ne put s'empêcher de lui dire : *Qu'il se souviendrait aussi long-temps de ses pleurs , que de leur objet.*

La maniere obligeante dont ce compliment fut reçu , ajoutant l'inspiration à la sensibilité , a donné lieu à ce petit Ouvrage.

É P I T R E.

DES Arts digne Restaurateur ;
 Sous qui leurs sçavans Coriphées
 Erigent d'éternels Trophées
 Au Monarque leur Protecteur ,

Près de son auguste Effigie
 Souviens-toi de tous nos transports ;
 Quand , par les plus heureux efforts ;
 Elle naquit de leur magie.

Que ce jour eut pour toi d'attraits ;
 Où le métal , encore informe ,
 Développant sa masse énorme ,
 De ton Souverain prit les traits :

Tu vis les Vertus empressées ,
 Qu'en-lui les Dieux font résider ;
 A ce grand œuvre intéressées ,
 Venir ensemble y présider :

Là sont la Douceur , la Clémence ;
 La Justice , l'Humanité ;
 Ici la Force , la Prudence ,
 Compagnes de la Majesté.

Tout est préparé pour la fonte ;
 Du groupe & de ses attributs ;
 Par l'Artiste qui les affronte ,
 Tous les dangers sont prévenus :

Une troupe intrépide & leste
 Qui s'offre, prompt à le servir,
 A ralumé le feu céleste
 Que Prométhée osa ravir.

Il meut, il dissout la matière,
 Qui des fourneaux étincelans
 Franchissant l'étroite barrière,
 S'élance & roule à flots brûlans.

Du contour immense du moule,
 Par degrés le vuide est rempli ;
 Dans tous ses canaux l'airain coule,
 Et le chef-d'œuvre est accompli.

Du succès l'infailible marque
 Change en triomphe un tendre effroi :
 Le François connoît son Monarque
 A ces accens, *Vive le Roi !*

Jusqu'au trône d'un si bon Maître
 Vole cet éloquent refrain,
 Qui se mêle au bruit du salpêtre,
 Vomi par cent bouches d'airain :

Par trois fois la voûte éthérée,
 Au loin de ce cri retentit ;
 Et par trois fois tout l'Empirée
 Au vœu de la France applaudit.

Le peuple accourt d'un pas agile ;
 Et de l'œil cherchant son Héros,

22 MERCURE DE FRANCE.

Déjà redemande à l'Argille
Le plus précieux des dépôts.

Mais , Marigny , par quel miracle
Vois-je , sur les cœurs satisfaits ,
Même cause , à ce doux spectacle ,
Opérer deux divers effets ?

Tout à coup , sur tous les visages ,
Quand les Ris , enfans du Plaisir ,
Tracent Louis & nos hommages ,
Quel sentiment vient se saisir !

Dans tes yeux l'amour se déploie ;
J'y vois Louis mieux exprimé ;
Les pleurs qu'en fait couler la joie
Peignent au vif le Bien-Aimé.

*DORÉ , Secrétaire de M. le Contrôleur
Général.*



SECOND DIALOGUE,

Par M. de Moncrif.

LAÏS, DIOGENES.

LAÏS.

Où, le voilà captif : il contemple sa chaîne :
 Caché, pour être vu, dans son fameux *tonneau* ;
 Qu'avec joie il saisit ce prétexte nouveau,
 D'étaler son orgueil & d'exhaler sa haine !

Quel Démon, pour me tourmenter,

Amène ici ce Diogenes ?

Il me vit dans Corinthe, il me vit dans Athenes ;
 Souveraine des cœurs que je voulois dompter,
 Et dans mes fers eneor je n'ai pu l'arrêter.

Je veux être l'écueil de sa fausse sagesse :

Il manque à mon bonheur de troubler son repos :

N'ai-je donc pas soumis tant d'austeres Héros

Dont la vertu vantée imposoit à la Grece :

De philosophie hérissé

Ce Cynique est farouche & non pas insensible ;

Il ne faut que saisir le foible déguisé

Par où son cœur est accessible.

Parlons : ce Tigre altier, qui prit soin de s'armer,

Contre la volupté douce, tendre, durable,

N'attend peut-être, pour aimer,

Que l'espoir séduisant de me paroître aimable.

24 MERCURE DE FRANCE.

Tu vois quel cœur je prétends captiver :
O Vénus ! si sur moi tes graces répandues
Couronnent le projet que je veux achever ;
Je te consacre les statues
Que Corinthe à ma gloire a pris soin d'élever.

D I O G E N E S.

C'est vous , Lais ! hé bien ? toujours la même
ivresse ;

Toujours en spectacle à la Grece ?
Vous vous applaudissez d'enchaîner sur vos pas ,
Un peuple efféminé que votre art seul engage.
Combien de ces captifs même ne valent pas
L'éclat d'un si sot esclavage !

L A I S.

Si de pareils Amans prétendent me charmer ,
On sçait quel prix j'attache à tous leurs sacrifices.
C'est par mépris pour eux que je m'en fais aimer.
J'aime à voir leur orgueil jouet de mes caprices ,
Se plaindre , s'abuser , espérer , supplier ;
Et loin de m'applaudir d'un triomphe semblable ,
Je rougirois de leur paroître aimable ,
S'il étoit un autre art pour les humilier.

D I O G E N E S.

Non , non , vous n'êtes point , grace à votre folie ,
Altiere , méprifante avec impunité :
C'est vous , Lais , c'est vous , qu'un Amant hu-
mille ,
S'il aime foiblement ou rentre en liberté :

Dans

Dans la fureur de plaire, un peu d'incertitude
 Vous tourmente en secret, vous coûte des sou-
 pirs :

Vous avez des Amans toute l'inquiétude,
 Et n'éprouvez point leurs plaisirs.

L A I S.

Contre ce beau portrait injuste & satyrique ;
 On devoit se mettre en fureur.

Quel est de votre esprit l'ascendant séducteur !
 Il mêle un certain charme aux traits dont il nous
 pique ;

On ne s'en prend qu'à votre humeur,
 On ne peut vous haïr.

D I O G E N E S.

L'agréable réplique !

Un fat y donneroit. Voilà de votre esprit

L'artificieuse souplesse :

D'une vérité qui vous blesse ;

On ne diroit pas qu'il s'aigrit ;

Mais ce courroux qu'il dissimule ;

Présente aux gens, avec habileté,

Une louange ridicule,

Qui vous vange bien mieux qu'un discours em-
 porté.

Parlons de votre gloire : à la fête nouvelle,

Vous avez enchanté le Prêtre de Cybelle :

Ce triomphe est rare & flatteur !

Il vient donc chaque jour, ce galant vénérable ;

B

26. MERCURE DE FRANCE.

Implorer de vos yeux un regard favorable ;
Car ce grand Sacrificateur ,
Grace au *renoncement* qu'exige sa Déesse ,
Un regard est pour lui la dernière faveur.
Que je voye à vos pieds ce Héros de tendresse.

L A ï s.

Si vos esprits sont réjouis
D'un théâtre fécond en ridicules scènes ,
Peut être le tonneau du fameux Diogenes
Vaut bien le palais de Laïs.

D I O G E N E S.

Vous me payez content : Que rien ne vous re-
tienne.

J'éclairai vos défauts , vengez-vous aujourd'hui ;
Charmé de découvrir la déraison humaine ,
Sans en aller chercher l'exemple dans autrui ,
J'aime autant rire de la mienne.

L A ï s.

Si vous parlez avec sincérité ,
Vous devez trouver en vous-même
Bien des ressources de gaiété !

D I O G E N E S.

A merveille ! voilà le ton où je vous aime :

L A ï s.

C'est sans effort d'esprit. Dites-moi franchement ;
Lorsqu'Alexandre avec empressement
Vous prévient , cherche à vous connoître ;

D'où vient ce brusque accueil que vous fîtes paroître ?

Entre nous ce ne fut que fausse vanité.

Votre orgueil se sentit flatté
D'imposer à l'Asie, en insultant son Maître.

DI OG E N E S.

Tout bien examiné, cela pourroit bien être :
Oui, je vois ma sottise.

L A Ï S.

Un peu trop tard peut-être ;

DI OG E N E S.

Sans doute : à ce Tyran qui, de fureur épris,
Réduisoit par plaisir l'univers à la chaîne,
Je devois déclarer la plus mortelle haine,
Je n'ai marqué que du mépris.

Voilà mon tort, un tort que rien ne justifie.

L A Ï S.

Le mépris est un don de la philosophie,
Don précieux, qu'on vous voit déployer
Avec un naturel extrême.

Ecoutez un moment, vqus l'allez employer.

DI OG E N E S.

Quel en sera l'objet ?

L A Ï S.

Moi.

DI OG E N E S.

Vous.

L A Ï S.

Oui, moi, moi-même.

B ij

28 MERCURE DE FRANCE.

DI O G E N E S.

Non , cette fausse gloire où tendent tous vos
vœux ,

Ce besoin d'inspirer un délire amoureux,
Ecueil de votre esprit , d'ailleurs fort estimable ;

Non , Lais , connoissez-moi mieux

Cet excès vous rend à mes yeux.

Ridicule , il est vrai , mais non pas méprisable.

L A ï s.

Vous ne m'observez jusqu'ici

Que par le côté favorable.

Si l'ambition d'être aimable

Contre moi vous prévient ainsi ,

Votre mépris va bientôt se répandre

Armé des plus cyniques traits.

Lais . . .

DI O G E N E S.

Hé bien ?

L A ï s.

Resseut un amour bien plus tendre

Qu'elle ne l'inspira jamais.

DI O G E N E S.

Lais , aimer ? Lais nous berce d'un beau conte ?

L A ï s.

J'aime. C'est peu d'aimer ; pour accroître ma
honte ,

Représentez-vous bien dans le choix que j'ai fait
(Ou plutôt qu'un destin funeste m'a fait faire) ;

L'objet le moins formé pour plaire.
Il faut l'avoir connu pour s'en faire un portrait.

DIOGÈNES.

Vous allez de Pſyché renouveler l'histoire :
Les plus charmans mortels l'aimèrent vainement ;
Et l'Amour qui s'étoit réservé la victoire ,
Pour la surprendre mieux , n'annonça qu'un ser-
pent.

LAÏS.

Non , je suis réservée à de plus tristes chaînes ;
Sous le monstre aujourd'hui l'Amour n'est point
caché.

DIOGÈNES.

Hé ! quel est-il enfin ce monstre ?

LAÏS.

Diogenes.

DIOGÈNES.

Ma foi , j'en suis la dupe , & n'en suis point fâché.

LAÏS.

Non , tout n'est que trop vrai dans l'aveu qui m'é-
chappe.

J'aime , & de cet amour la déraison me frappe :
Car enfin avec vous on dit la vérité.

Autant que votre esprit dans l'univers vanté ,
De la plus haute estime éminemment s'empare ,
Autant par cette estime entraînée en un jour
A vous livrer un cœur qui croyoit fuir l'amour ,
Est le travers le plus bizarre.

B iij

D I O G E N E S.

J'aurois dû le prévoir : ce mélange affecté
 De critique , d'encens , d'art , d'ingénuité ,
 M'annonçoit quelque plan de singulière espèce :
 C'étoit-là le prologue ; & vous jouez la pièce :
 Le comique m'en plaît beaucoup en vérité.

L A I S.

Que votre injustice est extrême !
 Mais elle me fait grace. Oui , ne me croyez pas ;
 Défendez-moi contre moi-même.

Vainement dans mon cœur excitant des combats ,
 Par les critiques traits que vous venez d'entendre ,
 J'ai voulu vous aigrir , j'ai cru le mieux défendre
 Ce cœur. Oui , par pitié , que tout votre mépris
 De l'aveu que je fais soit constamment le prix ;
 Car enfin un rayon d'espérance flatteuse ,
 Pour jamais , je le sens , me tiendrait dans vos
 fers :

Avec ce peu d'espoir , je serois trop heureuse
 D'aller vivre avec vous dans le fonds des déserts.

D I O G E N E S.

Lais veut m'enlever dans le char de sa gloire ?
 Le groupe sera beau : quel trait dans mon his-
 toire !

Et cependant je n'y puis consentir.
 Peut-on être tenté d'une fausse victoire
 Qui finit par un repentir ?

L A I S.

Un refus sérieux ? La bonne extravagance !
 Si dans les doux aveus que je viens d'employer ,
 Ton orgueil a trouvé la moindre vraisemblance ,
 Ton orgueil n'est qu'un sot , tu ne peux le nier.

R É F L E X I O N S

*Sur l'Essai des grands Événemens , par les
 petites Causes.*

ETUDIÉ l'histoire dans le dessein d'y
 puiser les principes d'une morale épurée ,
 c'est le but le plus noble que l'on puisse se
 proposer ; lire l'histoire pour suivre la
 naissance , les progrès , la décadence , la
 renaissance des sciences & des arts en gé-
 néral ou en particulier , c'est se former un
 plan capable de perfectionner rapidement
 ses connoissances , & qui a déjà été exé-
 cuté avec succès : « chercher à se convain-
 » cre par une lecture attentive des Histo-
 » riens , qu'au travers des différentes
 » mœurs , des différens usages , des diffé-
 » rentes loix , on apperçoit les mêmes ca-
 » racteres , les mêmes passions , les mêmes
 » foibleesses , les mêmes hommes ; » c'est ce
 qu'avoit semblé promettre l'Auteur de

B iv

32 MERCURE DE FRANCE.

l'Essai des grands événemens par les petites causes (1). Mais pâlir sur les livres pour tirer cette conséquence, peut être inutile, « (2) que les plus légers motifs excitent les » hommes aux entreprises hardies . . . que » les moindres circonstances renversent » des trônes, &c. » ne seroit-ce pas perdre son temps ? ne pourroit-on pas mieux employer ses talens ? Chaque article de cet *Essai* est écrit, il est vrai, d'une manière intéressante & agréable. L'exposition est courte, précise & suffisante ; la narration est facile & rapide ; le dénouement est simple, net, & suivi de réflexions judicieuses. Mais l'Auteur ne pêche-t'il pas dans le plan qu'il s'est tracé ? ne semble-t'il pas avoir fait plier à ce système tous les sujets d'histoire dont il a voulu l'étaier ? ne s'est-il pas déguisé à lui-même que la haine, l'amour, l'ambition, l'avarice & les autres passions ; que la tendresse filiale, l'amour de la liberté, le violement enfin des droits les plus sacrés de l'hospitalité, du mariage, du droit des gens, ont été le plus souvent les seules causes des funestes malheurs qui ont désolé la terre ? De cinquante histoires qui composent la brochure, il n'y en a que

(1) Page première.

(2) Avertissement.

très-peu qui offrent un événement considérable occasionné réellement par une petite cause. Les autres petits accidens auxquels l'Auteur attribue de grands événemens, n'ont été que des causes secondes, des occasions, des prétextes d'exécuter une action déjà méditée en secret, de faire jouer une mine depuis long-temps préparée. Les causes premières étoient les passions. Otez donc les titres que l'Auteur a placés à la tête de chaque histoire; substituez en d'autres conformes à la vérité, & vous aurez le premier volume d'un livre curieux, amusant & instructif. Le Public en recevrait d'autant mieux la continuation, qu'elle pourroit servir à l'instruction de la jeunesse. Des Maîtres, des Professeurs, nourris de la lecture des Auteurs du siècle d'Auguste, pourroient traduire en Latin chaque article du livre, & en faire faire la version en François à leurs élèves; leur faire voir ensuite, par la comparaison de leur traduction avec l'original, combien ils se sont écartés du bon goût, du génie, & des graces de notre Langue, dont l'*Essai* de M. Richer est un excellent modele. On supprimeroit alors quelques phrases, où le vice reste voilé sous des images riantes (1). Je reviens au livre.

(1) Comme aux pages 88, 160, &c.

34 MERCURE DE FRANCE!

Voici quelques-uns de ces titres chargés (& l'on en pourroit faire autant de beaucoup d'autres articles), à côté desquels on met le texte de l'Auteur pour le rappeler à ceux des Lecteurs qui n'ont point le livre sous les yeux.

Page 4.

Sémiramis profite d'un badinage de Ninus, son mari, Roi d'Assyrie, pour le faire périr, & pour s'emparer de la souveraine puissance.

Page 11.

L'amour d'Héle-
ne pour Pâris cause
le siège & la ruine
de Troye.

Page 25.

Les Décemvirs
exercent la tyran-
nie dans Rome; un
d'entr'eux devient
amoureux d'une
jeune fille qu'il voit
passer; cet amour

Texte changé.

Sémiramis ambi-
tieuse & cruelle, fait
périr Ninus, son ma-
ri, Roi d'Assyrie,
profitant de la faute
énorme qu'il a faite
de lui donner sur ses
sujets une autorité
absolue pendant un
jour.

La perfidie d'Héle-
ne qui abandonne
son mari pour suivre
Pâris, cause le siège
& la ruine de Troyes.

L'héroïque fureur
d'un père qui aime
mieux immoler sa
fille que de la voir
violée par le tyran
Appius Décemvir,
excite la vengeance
du peuple Romain

(déjà irrité contre la tyrannie des Décemvirs), & occasionne le rétablissement des Tribuns.

La tendresse de Titus Antonius pour son pere , & ses vertus admirées des Romains , le portent sur le trône des Césars.

L'Empereur Constance est assez juste pour abolir un impôt qu'un homme & sa femme n'avoient pu acquitter qu'aux dépens de leur honneur.

La cruauté de Frédegonde la porte à faire assassiner le Roi Chilperic son mari , pour prévenir la juste vengeance de son impudique commerce avec Landry.

est cause que les Décemvirs sont bannis , & que le Décemvirat est détruit.

Page 62.

Les attentions qu'un Citoyen de Rome a pour son pere , le portent sur le trône des Césars.

Page 70.

La permission qu'un mari donne à sa femme de lui être infidelle , est cause qu'on abolit un impôt très-onéreux.

Page 106.

L'assassinat de Chilperic , Roi de France , est occasionné par un coup de baguette qu'il donne en badinant à Frédegonde , sa femme.

36 MERCURE DE FRANCE.

Page 111.

Une plaisanterie de l'Impératrice Sophie, femme de Justinien II, est cause que les Lombards font une invasion en Italie, & s'y établissent.

L'ingratitude de Justinien II, & les mépris de l'Impératrice Sophie envers l'Eunuque Narsès, portent ce grand Capitaine à faciliter aux Lombards une invasion en Italie, & l'établissement d'un Royaume.

Page 115.

Une fille est enlevée en Saxe par des Corsaires; sa captivité est cause qu'elle monte sur le trône de France.

La beauté & les vertus de Bathilde, du sang royal des Saxons, la fait monter sur le trône de France.

Page 142.

Les Royaumes de Naples & de Sicile sont établis, parce que deux Barons Normands se battent en duel.

La perfidie des Grecs attire la vengeance des Normands, qui par leur valeur font la conquête des Royaumes de Naples & de Sicile.

Il faut se borner à ce petit nombre d'exemples qui justifient, je crois, assez ces réflexions. Du reste elles n'ôtent rien de l'estime dont on est rempli pour M. Richer, déjà si avantageusement connu par d'autres Ouvrages. *A Toul, 1758. Le M. A.*

L'ERREUR UNIVERSELLE,

*Morceau traduit du Pere Féijoo , Bénédictin
Espagnol. Théâtre critique des Erreurs
communes , tome 6.*

S I on peint aveugle l'amour en général ; comment doit-on peindre l'amour-propre ? Horace , qui étoit doué d'une belle intelligence , semble n'attribuer l'aveuglement qu'à ce dernier , du moins lui applique-t'il , comme par excellence , l'épithete de *Cæcus amor sui*. (Liv. 1 , Ode 18.) Pour moi , si on veut bien me le permettre , je dirai que l'amour , pris en général , n'est pas aveugle , ni même l'amour-propre. L'amour a des yeux ; il voit , & sa vue n'a d'autre défaut que celui , dont la vue corporelle la plus perspicace n'est pas exempte. Qu'arrive-t'il aux yeux corporels ? qu'ils voyent bien les objets à une distance déterminée ; mais si ces objets sont ou trop éloignés , ou trop proche , ils ne les voyent point , ou ils ne les voyent que confusément : il en est de même de l'amour.

La volonté voit les objets avec les yeux de l'entendement , ou pour mieux dire ,

§ 8 MERCURE DE FRANCE!

l'entendement lui-même est comme l'œil de la volonté. On ne peut que très-improprement faire de la volonté une puissance aveugle ; c'est au contraire une puissance qui voit ; mais la vue , ou la faculté *visive* est le même entendement. Serait-on bien fondé à soutenir que l'ame est aveugle à l'égard des couleurs , parce qu'elle les apperçoit seulement par l'entremise des yeux du corps ? Qu'importe , si cette partie du corps est l'organe de l'ame pour cet effet ? On se conforme donc à la raison , en disant que l'entendement est la vue de la volonté , parce que la distinction qui se trouve entre l'ame & le corps n'existe pas entre ces deux puissances. Il n'y a pas même probablement de distinction réelle de l'une à l'autre.

Mais comment la volonté voit-elle les objets avec les yeux de l'entendement ? Dans la même proportion , en fait d'éloignement ou de proximité , que les yeux corporels. La distance proportionnelle est indispensable pour qu'elle les voye clairement : ni trop loin ni trop près. S'ils sont trop loin , & que respectivement à la volonté ils soient considérés comme totalement étrangers , elle ne les voit pas bien : s'ils sont assez près pour être contemplés comme propres , elle les voit mal. Dans

ceux-là les perfections lui sont cachées, dans ceux-ci les défauts. Une distance moyenne est donc nécessaire pour que ni l'envie ou la jalousie ne cache ce qu'il y a bon, ni l'intérêt personnel ou la vanité ne couvre ce qui s'y trouve de mauvais ou de défectueux.

Cette analogie entre la vue spirituelle & la vue corporelle n'est cependant pas si constante, qu'elle ne souffre quelque exception : il y a des hommes qui, avec les yeux de l'entendement, voyent très-bien ce qui est le plus près, qui discernent clairement ce qu'il y a de bon, comme ce qu'il y a de mauvais dans le compatriote, dans le parent, dans le bienfaicteur, & ce qui est encore plus, dans eux-mêmes.

Je dis qu'il y a des hommes qui connoissent leurs propres défauts ; mais cette exception en renferme une autre. Il y a certain défaut que personne ne connoît dans soi-même. Personne ? Non, personne : quel est-il donc ? Je le dirai en un mot & sans détour, le défaut d'intelligence. Voilà pour tous la pierre d'achopement : voilà la partie où personne ne se connoît soi-même, & c'est-là aussi où vient se rétablir l'analogie proposée entre la vue spirituelle & la vue corporelle : les yeux corporels ne se voyent pas ; l'entendement ne se voit pas lui-même.

70 MERCURE DE FRANCE:

Plusieurs connoissent les défauts de leur propre corps, quoiqu'ils ne sautent pas, comme on dit, aux yeux. Quelques-uns connoîtront encore les mauvaises dispositions de leur ame : celui-ci n'ignore pas qu'il est colere, celui-là timide, cet autre inconstant : mais il ne faut pas s'attendre que personne se reconnoisse du côté de l'entendement. Tous se font grace sur ce point, ignorans & sçavans, les uns & les autres tombent dans le même aveuglement, quoique d'une maniere différente. Le sot pense qu'il est très-spirituel, & celui qui a de l'esprit croit en avoir beaucoup plus qu'il n'en a réellement ; c'est pour cette raison que je donne à cette erreur l'épithete d'universelle. L'erreur universelle est donc le jugement avantageux & non mérité qu'un chacun porte de son propre entendement : après tant d'erreurs communes, découvrons l'erreur générale.

Pour comprendre comment cette erreur est universelle, il faut d'abord établir pour premier principe, que le plus ou le moins de science ne fait pas le bon ou le mauvais entendement. Sçavoir beaucoup c'est avoir beaucoup de connoissances : pour les avoir il faut les acquérir, & cette acquisition est l'effet d'une bonne mémoire, de l'étude, de l'occasion, de la commodité. Il y a

d'excellens entendemens , qui faute de quelqu'une de ces circonstances ou de toutes ensemble , sont de belles tables d'attente , très-propres à recevoir les images des objets , mais tables rases , sur lesquelles il n'y a rien , ou tout au plus l'ébauche grossiere de quelque sujet. Il est certain qu'un chacun reconnoît en soi la difette de connoissances , par comparaison avec celles que les autres possèdent ; ainsi non-seulement le rustique avouera qu'il n'est point Philosophe , Jurisconsulte ou Historien ; mais entre ceux-mêmes qui s'appliquent à ces sciences , il y en a qui reconnoissent sans peine que d'autres y sont plus versés qu'eux : aussi n'est-ce pas en cela que consiste le jugement erroné & universel , dont nous voulons parler : nous le constituons uniquement dans la capacité intellectuelle prise en elle-même.

Mais cette capacité est encore susceptible de bien des distinctions. Il y a des entendemens qui sont des lynx pour une chose , & des taupes pour une autre : il y a des entendemens profonds , mais tardifs : il y a des entendemens qui conçoivent bien & qui rendent mal : il y a des entendemens qui saisissent parfaitement les idées des autres , & qui en portent un bon jugement , mais qui d'eux-mêmes ne sçauroient avan-

42 MERCURE DE FRANCE:

cer d'un pas dans la route qui leur est tracée. Il y a des entendemens très habiles à raisonner par sophismes , mais totalement dénués de cette perspicacité substantielle , solide & nécessaire pour saisir le point fixe de vérité : il y a des entendemens qui saisissent bien le vrai , mais qui ne sçauroient rien trouver dans leur propre fonds pour la conviction des autres : il y a des entendemens qui se rendent familier un objet simple , & qui se perdent dans la combinaison de plusieurs , ou dans les questions complexes. Il y a une infinité d'autres différences , & chacune peut encore se diviser & se subdiviser : ce qui me rappelle une réflexion que j'ai faite il y a long-temps , & que je proposerai ici , parce qu'outre qu'elle n'est pas étrangère au sujet , elle peut y trouver place , comme étant propre à combattre une autre erreur commune.

Tous , ou presque tous les hommes, conçoivent une identité dans les esprits, si simple , si uniforme , qu'ils s'imaginent que l'entendement voit au premier coup d'œil tout ce qu'est un esprit : il leur semble même qu'un esprit étant vu , tous le sont , du moins ceux de la même espece , d'où il résulte , que ne pouvant contempler dans les êtres spirituels cette variété qui nous

plaît si fort dans les matériels, ils concluent que la vue claire des premiers (qu'on suppose impossible dans l'état présent) ne peut produire qu'un plaisir de très-courte durée , sur le fondement que tout ce qu'il y a à voir , est vu en un instant , & que la représentation répétée d'un même objet , qui n'offre jamais que ce qui a été apperçu au premier coup-d'œil , devient en peu de temps ennuyeuse. Un défaut de réflexion est la cause de cette erreur. Si Dieu nous donnoit la lumière nécessaire pour voir & connoître clairement une ame humaine , quel théâtre plus varié , plus vaste que celui qui s'offrirait à notre entendement ! Quel nombre de diverses facultés ! Dans chaque faculté , quelle multitude de différentes déterminations ! Quelle prodigieuse variété d'inclinations & d'affections ! Il n'y a point de forêt avec autant de feuilles , que de différences à considérer dans chacune des parties que nous venons de nommer.

Pour rendre ceci plus compréhensible , je fais une supposition , que je ne pense pas que l'on puisse me nier , si l'on y réfléchit. Entre tant de milliers , de milliers , & de milliers de millions d'hommes qu'il y a dans le monde , on n'en trouvera pas deux parfaitement ressemblans ,

44 MERCURE DE FRANCE.

ni dans le complexe des inclinations, ni dans la connoissance de tous les objets. Que le lecteur réfléchisse s'il a jamais vu deux individus si conformes dans les affections, que tout ce qui plaisoit à l'un, plût à l'autre, ou d'une conception si uniforme, que le sentiment de l'un ne fût jamais différent de celui de l'autre? J'ose certainement répondre pour lui que non. Il s'enfuit delà avec évidence, que la partie intellectuelle, comme l'appetitive de chaque homme, comprend un nombre innombrable de dispositions distinctes. Et en effet, s'il n'en étoit pas ainsi, il seroit impossible, qu'entre tant de milliers de millions d'individus, le même complexe ne se répétât dans quelques-uns, & même dans plusieurs.

Toute la variété que nous avons observée dans l'entendement & la volonté de l'homme, est moindre que celle que nous offre l'ample sein de la mémoire, ce sein, capable de contenir l'être intelligible de tout un monde, & même de plusieurs mondes, & où sont contenus actuellement des milliers de milliers de ces especes, que l'école nomme intelligibles, ou imprimées. Quel tableau plus auguste, plus vaste, plus varié que celui qui représente au naturel cette immense voûte du Ciel, le

corps, le cours, la lumière de tous ses astres, la terre, l'air, l'eau, avec un nombre innombrable de corps vivans, inanimés, élémentaires & mixtes !

Tout ceci, & beaucoup plus qu'il n'est possible de décrire, est à contempler dans l'esprit de l'homme, qui se présente si simple & si uniforme à l'entendement commun. Je m'imagine que si Dieu nous montreroit successivement tout ce qu'il y a à voir dans cet esprit, de façon qu'à chaque minute nous vissions seulement ce qui peut être l'objet de l'acte le plus précis de l'entendement, il se passeroit bien des centaines d'années avant que de tout voir. Aussi sans doute, si j'avois l'option, je préférerois la vue claire d'une ame humaine à celle de tous les êtres visibles contenus dans le ciel, la terre, l'air & l'eau.

Si je parle ainsi de l'esprit humain, que dirai-je de l'esprit angélique, dont l'ample capacité est proportionnée au degré de sa perfection, & dont chaque individu, suivant la doctrine de S. Thomas, renferme l'interminable extension de l'espace ? Je crois très-fermement, que si tous les objets délectables qui sont dans le monde, se présentoient aux sens & aux puissances d'un homme dans un instant, & que dans ce même instant il pût jouir de tous,

il s'en faudroit de beaucoup que son plaisir égalât celui qu'il auroit de voir clairement le moindre de tous les esprits angéliques, & abstraction faite du sujet, la preuve qui doit le persuader est concluante. Un objet plaît d'autant plus, qu'il est plus beau, plus agréable, & il est d'autant plus beau, plus agréable, qu'il est plus parfait. Or qui doute que la perfection réunie de tous les objets sensibles n'égalé pas celle du moindre des esprits angéliques ? Mais voici un bien autre sujet d'admiration. Si le plaisir de voir un seul & le plus petit de tous les esprits célestes, est si grand, quel doit être celui d'en voir tant de milliers de milliers, dont l'excellence croît successivement, de façon que le plus grand est au plus petit, comme une montagne à un atome ? O heureux habitans de la céleste patrie, quelle joie ne goûtez-vous pas ! O vains amateurs du monde, que ne perdez-vous pas ! Mais où m'arrêterai-je, tandis qu'il reste encore un espace infini jusqu'au comble de la félicité ? O Océan de perfections & d'excellences ! ô Dieu, Souverain des vertus ! ô Grand Dieu ! ô Dieu des Dieux ! si telle est la joie que procure la vue de tes créatures, qui, quoique très nobles, sont enfin tes créatures, & dont la perfection est

infiniment plus éloignée de la tienne , que le plus vil insecte de la terre ne l'est de la première intelligence du Ciel , dont la beauté n'est que laideur , dont la lumière n'est que ténèbres , si on les compare à ta beauté , à ta splendeur ; que fera-ce donc de te voir toi-même ? . . . , Sortons , s'il est possible , de l'admiration , & reprenons notre sujet.

Supposé donc , comme nous l'avons insinué ci-dessus , qu'on doit considérer dans l'entendement plusieurs facultés distinctes ; je dis que l'erreur universelle n'est pas respectivement à telle ou telle de ces facultés , & beaucoup moins à toutes ensemble , mais relativement à une seule , la plus essentielle , qui est la droiture du jugement. Bien des hommes sont assez francs pour convenir que d'autres ont sur eux l'avantage de comprendre plus promptement , de discourir plus facilement , de s'expliquer plus heureusement , qu'ils ont plus de génie , plus d'aptitude pour telle ou telle profession , plus d'étendue d'esprit pour saisir dans un même-temps différens objets , &c. Mais il leur reste toujours un dernier retranchement , & le plus important de tous , où ils mettent à couvert leur amour-propre : c'est la persuasion qu'ils jugeront bien des choses , dès

qu'elles seront établies dans l'ordre qu'elles exigent. Voilà le point sur lequel , qui que ce soit ne veut rien céder. Qu'on cherche l'homme qui pense le plus modestement de lui-même , il avouera que ce qu'il sçait est peu de chose , qu'il lui faut plus de temps qu'à un autre pour concevoir & pour rendre ce qu'il conçoit , qu'il s'explique mal ; & ainsi de bien d'autres défauts de son entendement ; mais dans le même-temps il croira se faire une injustice , s'il ne pense pas que relativement aux objets qu'il comprend , personne n'en portera un meilleur jugement que lui , en lui donnant le temps nécessaire pour les méditer.

La preuve de ce que j'avance est évidente , en ce que nous ne voyons pas communément un homme céder à un autre en changeant de pensée , relativement aux faits sur lesquels , après les avoir vus & revus , il a établi son opinion. Je dis communément , pour ne pas nier que cela n'arrive quelquefois : mais observez que même alors il ne se rend , que parce qu'on lui propose quelque connoissance nouvelle , quelque réflexion , ou quelque expérience qu'il ignoroit , ou à laquelle il n'avoit point pensé. Ainsi donc il reste toujours dans la persuasion , que s'il s'est trompé

pé

pé dans le premier jugement , ce n'est pas parce qu'il a moins de talent que l'autre pour bien juger , mais parce qu'il n'a pas eu les mêmes facilités pour acquérir les connoissances qui lui manquoient , ou le même bonheur, pour que quelque réflexion essentielle se présentât à son esprit.

Je m'expliquerai mieux par un exemple. Dans cet ouvrage étendu du Théâtre critique , j'ai convaincu nombre de personnes de bien des maximes contraires aux sentimens où ils étoient précédemment sur différentes matieres. Quelqu'un d'eux croit-il pour cela que Dieu m'a donné supérieurement à lui cette faculté principale de l'ame pour bien juger ? Je ne le pense pas. (*Le Pere Féijoo avoit raison de ne le pas penser : l'Espagne a été inondée de libelles difamatoires contre lui.*) Ils reconnoîtront bien que j'ai saisi le point de vérité , & qu'ils étoient auparavant dans l'erreur : mais sur certains sujets , ils attribueront cette inégalité à ma plus grande application à l'étude ; sur d'autres , à la plus grande facilité de me procurer des livres , & d'acquérir des connoissances ; sur celui-ci , à l'étude continuelle que j'en avois faite ; sur celui-là , à mon plus grand bonheur , qui ma offert quelques réflexions auxquelles ils ne pensoient pas. Tous du pre-

mier au dernier, resteront dans l'opinion ; que s'ils s'étoient trouvés en égalité de circonstances aussi heureuses, ils auroient découvert les vérités que je leur ai démontrées, & qu'ils seroient revenus d'eux-mêmes des erreurs d'où je les ai tirés.

Quelqu'un pourra bien dans une autre occasion, changer d'avis, sans attribuer la réussite de celui à qui il cede, ni au bonheur accidentel de l'occurrence, ni à une plus grande application, ni à une plus favorable commodité de vérifier le fait ; mais quoique cela puisse arriver très-rarement, il n'en sera ni plus généreux, ni plus équitable pour lui accorder un entendement plus net & plus profond que le sien. Il aura toujours la ressource de penser & de dire qu'une idée vraie & bien rendue ne suffit pas pour graduer un entendement, comme une erreur ne suffit pas non plus pour le dégrader : & joignant cette maxime véritable à la fausse supposition ou à la prévention, que pour une fois que l'autre fait bien, & lui mal, il juge bien dix fois à son tour, tandis que l'autre se trompe aussi souvent ; il se croit toujours en droit de conclure que l'avantage substantiel de l'entendement est de son côté.

C'est ainsi que les hommes se trompent très-fréquemment, & dans bien des cir-

SEPTEMBRE. 1758. 51

constances différentes, pour ne pas accorder une supériorité d'entendement à ceux qui l'ont en effet. Qu'ils lisent ou qu'ils entendent une maxime bien fondée, une pensée spirituelle, un raisonnement solide sur quelque une de ces matieres, en quelque sorte populaires, & dans lesquelles tout le monde comprend quelque chose : par exemple, en fait de coutumes, de mœurs, de gouvernement ou de politique. Je suppose qu'ils n'ont jamais entendu cette réflexion, cette sentence, cette maxime ; toutefois dans le moment ils la saisissent, ils en sentent toute la justesse, ils l'adoptent pleinement. Rendront-ils pour cela à son Auteur le tribut d'éloge qui lui est dû ? Non, parce qu'il leur semble qu'ils pensoient d'avance comme lui. Aussi se disent-ils intérieurement, & avec la plus grande satisfaction de l'amour-propre : je n'ignorois pas cela : on ne m'apprend rien de nouveau. Il sera pourtant vrai que mille fois peut-être le sujet qui a donné lieu à cette maxime a été traité en leur présence ; que personne ne l'avoit jamais entendue, ni rien d'équivalent ; que même, s'ils veulent avouer la vérité, ils n'y avoient jamais pensé eux-mêmes. Est-ce qu'ils mentent, quand ils disent qu'ils le sçavoient déjà ? Non cer-

C ij

52. MERCURE DE FRANCE.

tainement ; mais ils se trompent.

Il faut observer que sur ces matières de la juridiction , pour ainsi dire , de tous les hommes , il n'y a aucune vérité qui ne soit gravée de quelque façon dans l'entendement de tous , du moins de ceux qui ont le jugement bien disposé , & qui sont doués au moins d'un bon sens naturel ; mais elle l'est différemment , suivant la différence qui se trouve entre les mêmes entendemens. Dans les uns elle est claire & distincte , dans les autres confuse , & comme dans un nuage. Dans ceux-ci , elle est peinte dans toute sa perfection ; dans ceux-là grossièrement ébauchée. Elle est si brillante dans quelques-uns , qu'ils jouissent en plein de sa lumière , & qu'ils peuvent même la communiquer aux autres ; elle est si fort obscurcie dans quelques autres , qu'ils ne peuvent pas l'appercevoir pour eux-mêmes. Quand donc ces derniers lisent cette pensée , cette maxime , ou qu'ils l'entendent dire à quelqu'un qui la possède dans toute sa clarté , la lumière que celui-ci leur communique , dissipe les nuages qui la leur cachent ; & alors voyant la vérité au dedans de leur propre intelligence , ils s'applaudissent présomptueusement de la prétendue connoissance qu'ils en avoient , d'où ils tirent la fausse

conséquence que leur lumière ou leur pénétration n'est point du tout inférieure à celle de celui qui vient de les éclairer. O ! que ces gens-là sont dans l'erreur !

Mais cette différence n'est encore rien. A peine y a-t'il d'autre supériorité substantielle d'un entendement à l'autre, que celle de comprendre l'un clairement, ce que l'autre n'apperçoit que confusément, & en ceci la vue corporelle & l'intellecuelle vont de pair. Si de deux personnes qui ont à une distance égale le même objet, l'un le distingue très-bien, & l'autre ne l'apperçoit que très-foiblement, nous ne balançons pas à décider que la vue du premier est bonne, & que celle du second est foible. La même différence ou la même inégalité se trouve entre deux entendemens, dont l'un saisit dans toute sa clarté le même objet que l'autre n'entrevoit qu'à travers de pais nuages, quoiqu'à la même distance pour tous les deux ; j'entends par là supposer que l'étude particulière qu'ils en ont faite, ou les explications qu'ils en ont reçues soient égales.

Les esprits bornés prennent souvent le change, en attribuant cette inégalité de la faculté intellectuelle à une autre toute différente, c'est-à-dire en s'imaginant que ce qui est clarté d'intelligence, n'est seu-

54 MERCURE DE FRANCE:

lement que clarté d'explication, ce qui ;
suivant eux , fait toute la supériorité. Pour
moi , je pense en premier lieu , que l'a-
vantage de se mieux expliquer vient en
plus grande partie de celui de mieux com-
prendre. De deux Peintres qui sçavent
également faire usage des couleurs , mais
dont la vue est différente , il est certain
que, quoiqu'ils ayent à la même distance le
même objet , l'un le peindra bien & l'autre
mal , par la seule raison que la vue de
l'un sera plus claire que celle de l'autre.
Il en est de même de nos idées. Les paro-
les sont les couleurs. On peut également ,
& même supérieurement posséder sa lan-
gue ; cependant nous voyons tous les jours
que cette supériorité , cette source plus
abondante de mots , ne fait ni mieux , ni
si bien rendre nos pensées. Pourquoi ? Par-
ce qu'un objet sera toujours mal peint ,
tant que les yeux de l'entendement ne le
verront pas avec clarté.

Pour ne laisser aucun doute sur cette
matiere , je demande : Quand quelqu'un
qui écoute , convient que celui qui parle
s'explique admirablement , & qu'il lui ac-
corde en tela quelque supériorité sur lui ,
n'est-il pas vrai qu'il comprend tout de
suite ce que l'autre dit ? Sans doute , &
c'est pour cela même qu'il applaudit à son

élocution. Donc il ſçavoit auparavant l'usage & la ſignification des termes employés dans la démonſtration, & à cet égard point de différence entr'eux : donc toute l'inégalité vient de ce que l'un conçoit mieux que l'autre. Généralement quiconque poſſédant bien la langue, s'explique clairement à ſoi-même une choſe, l'explique bien à un autre ; & qui ne peut bien ſe la rendre à ſoi-même, ne peut bien la rendre à un autre.

Je dis en ſecond lieu, que dans le cas où nous en ſommes, il eſt certain que l'explication ne manque pas ſeulement, mais encore la connoiſſance. Celui-là ſe trompe, qui entendant une réflexion nouvelle dont il faiſit à l'inſtant toute la juſteſſe, croit qu'il ſçavoit déjà ce qu'on vient de lui apprendre, parce qu'alors s'éclaircit dans ſon eſprit une idée obſcure de l'objet qu'on lui développe. Il avoit bien l'eſpece, mais non l'usage ; il avoit l'idée, mais concentrée en elle-même. Il lui manquoit non ſeulement l'explication externe de l'objet, mais encore l'interne. Non ſeulement il ne pouvoit pas l'exprimer, quoique poſſédant parfaitement les termes propres, mais encore s'en rendre raiſon à lui-même. Qu'il ait donc toute la reconnoiſſance que mérite celui dont la lumière a

56 MERCURE DE FRANCE:

tiré son idée de l'obscurité, & qui par sa culture a fait fructifier cette semence enfouie.

Nous avons raisonné jusqu'ici relativement aux entendemens bornés. Les mêmes principes concourent pour que les entendemens supérieurs se trompent également dans le jugement qu'ils portent d'eux-mêmes, non à la vérité en se croyant supérieurs; car l'étant en effet, il n'y a point en cela d'erreur: mais en pensant que leur excellence est placée à un degré beaucoup plus élevé que celui qu'elle occupe réellement. Pour comprendre qu'il en est ainsi, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les Ecrivains les plus célèbres de tous les temps. Ceux-ci étoient sans doute bien persuadés qu'ils ne se trompoient en rien de ce qu'ils mettoient au jour. En effet, s'ils n'avoient pas porté un tel jugement de quelque partie de leurs ouvrages, ils ne l'auroient pas écrite. Malgré cela aucun n'a été assez heureux pour ne pas errer en quelque chose, suivant le sentiment unanime des Sçavans. Donc ils s'estimoient plus qu'ils ne devoient; & qu'on ne me réponde pas que l'erreur n'est que du côté des Critiques de leurs ouvrages. La réplique n'est pas recevable, 1^o. parce que la raison naturelle dicte que personne ne peut-être juge

dans sa propre cause ; ainsi nous ne devons pas nous en tenir au jugement des Auteurs eux-mêmes , mais à l'opinion de ceux en qui on doit supposer les lumières nécessaires pour en décider ; 2°. parce qu'en accordant que le sentiment de quelqu'un de ces Auteurs doive prévaloir sur celui de quelque Critique pris en particulier , il ne doit pas l'emporter sur l'opinion générale ou presque générale des Sçavans , étant bien plus vraisemblable qu'un homme seul , quelque génie qu'il ait , se trompe dans sa propre cause , que plusieurs , quoiqu'inférieurs , dans une cause qui leur est étrangère.

Rendons ceci plus sensible en remontant jusqu'aux anciens Philosophes ; & dans le nombre , ne nous arrêtons qu'à ceux à qui la primauté de génie est accordée d'un consentement universel , Platon & Aristote. Ces deux hommes étoient sans contredit doués d'un entendement admirable. On trouve à chaque pas dans leurs Ouvrages des traits sublimes , & qui démontrent une pénétration prodigieuse. Qui osera cependant disconvenir qu'il n'y ait pareillement de grands écarts de l'esprit ? Ils étoient bien éloignés eux-mêmes de le penser. Peut-être présumoient-ils au contraire s'élever encore plus au dessus des

58 MERCURE DE FRANCE.

autres mortels , par la même route où ils erroient le plus grossièrement , & sur le sujet qu'il importoit le plus de mieux approfondir ; je veux parler de l'idée de la Divinité. Tous les deux s'égarèrent pourtant de la façon la plus énorme , quoique par différens chemins. Que reste-t'il à conclure ? qu'universellement tous les hommes apprécient plus qu'ils ne le doivent leur propre entendement.

Nous avons prouvé le sujet de ce discours ; mais il ne faut pas passer sous silence deux objections qu'on peut nous faire , l'une méthyphique , l'autre expérimentale & de pratique. La première est fondée sur la maxime philosophique que l'entendement est réflexible sur lui-même , d'où il paroît naturel d'inférer qu'il peut connoître & mesurer sa propre étendue. Cette maxime au moins doit-elle annuler la parité proposée ci dessus entre la vue corporelle & l'intellecuelle ; sçavoir , qu'ainsi que les yeux corporels ne se voyent pas , l'entendement ne se voit pas lui-même : car l'entendement étant réflexible sur lui-même , & les yeux corporels ne l'étant pas , il n'y a plus de parité.

Je conviens que l'entendement réfléchit sur lui-même & sur ses actes ; mais cela prouve-t'il que toutes ses réflexions sont

vraies & justes? Nullement. S'il en étoit ainsi, il n'y auroit point d'entendement qui ne connût ses erreurs, & qui ne les corrigeât en faisant un acte réfléchi sur le direct (que nous supposons faux). Ce qui arrive très-communément, c'est que lorsque l'acte direct est faux, le réfléchi l'est pareillement. Il faut de nécessité que cela soit, si après l'acte direct il ne survient pas à l'entendement quelque nouvelle lumière relative à l'objet; parce que les mêmes principes sur lesquels il s'est fondé pour former l'acte direct, subsistent pour le porter à penser, par l'acte réfléchi, que le premier est juste. De-là il s'ensuit avec évidence que l'entendement erre de même dans l'idée qu'il se forme de sa propre capacité; car croyant que nombre d'actes d'intelligence sont vrais, tandis qu'ils sont faux, il doit croire nécessairement aussi sa perspicacité intellectuelle plus grande qu'elle a'est.

A l'égard de la parité entre la vue spirituelle & la corporelle, j'avoue qu'elle n'est pas juste à la rigueur; mais elle peut toujours passer dans ce qui est relatif au sujet que nous traitons. J'ai dit que les yeux ne se voyent pas eux-mêmes, non plus que l'entendement: dans cette seconde proposition, le verbe *voir* doit être pris

60 MERCURE DE FRANCE:

strictement , en tant qu'il signifie une connoissance claire , & c'est cette connoissance que je soutiens que l'entendement n'a pas de lui même.

La seconde objection qu'on peut nous faire est , comme nous l'avons dit , expérimentale. Nous voyons des hommes d'un grand entendement , & qui toutefois pensent si modestement de leur capacité , que bien loin de se faire grace , ils paroissent ne pas s'estimer suivant leur mérite. Donc l'erreur n'est pas universelle.

Je réponds que ce fait souffre de grandes restrictions. La première , c'est que le plus grand nombre de ceux qui paroissent penser modestement de leur propre intelligence , n'expriment pas ce qu'ils sentent. Leur modestie est affectée , afin qu'elle leur procure de nouveaux éloges , bien sûrs qu'elle ne leur fera rien perdre de l'idée qu'on s'est formée de leur capacité. La seconde , c'est que ceux mêmes qui pensent réellement avec modération de leur esprit , forment ce jugement modéré , non relativement à cette faculté intellectuelle , la première & la plus essentielle , qui consiste à bien saisir un objet (& sur laquelle nous constituons uniquement l'erreur universelle) , mais respectivement à d'autres facultés moins substantielles , dont

nous avons parlé ci-dessus. La troisième exception regarde les Saints sur la terre, qui sans doute pensent humblement de toutes leurs facultés. Mais ceci est un effet de la grace, par conséquent étranger au sujet de ce discours, qui ne roule que sur ce que l'homme juge de lui-même, abandonné aux forces naturelles de son propre entendement, abstraction faite des secours surnaturels de la grace.

Enfin nous disons qu'en accordant qu'il y ait quelque homme rare, qui, à force de réfléchir sur lui-même, se forme une idée juste, parfaite & proportionnée de son entendement, cela ne détruit pas la vérité de notre maxime. En effet, nous ne prétendons pas rigoureusement que l'erreur dont nous parlons soit métaphysiquement universelle : il nous suffit qu'elle le soit moralement ; & l'universalité morale n'est pas détruite par l'exception de quelques particuliers, entre des milliers de milliers d'individus.



FANFAN ET COLAS,
FABLE.

FANFAN gras & vermeil, & marchant sans li-
fiere,

Voyoit son troisieme printemps.

D'un si beau nourrisson Perrette toute fiere,
S'en alloit à Paris le rendre à ses parens.

Perrette avoit sur sa bourrique,

Dans deux paniers, mis Colas & Fanfan.

De la riche Cloé celui-ci fils unique,

Alloit changer d'état, de nom, d'habillement;

Et peut-être de caractère.

Colas, lui, n'étoit que Colas,

Fils de Perrette & de son mari Pierre.

Il aimoit tant Fanfan, qu'il ne le quittoit pas.

Fanfan le chériffoit de même.

Ils arrivent. Cloé prend son fils dans ses bras:

Son étonnement est extrême,

Tant il lui paroît fort, bien nourri, gros & gras!

Perrette de ses soins est largement payée.

Voilà Perrette renvoyée;

Voilà Colas, que Fanfan voit partir.

Trio de pleurs. Fanfan se désespère.

Il aimoit Colas comme un frere;

Sans Perrette & sans lui, que va-t'il devenir!

Il fallut se quitter. On dit à la nourrice:

Quand de votre hameau vous viendrez à Paris ,
 N'oubliez pas d'amener votre fils ;
 Entendez-vous , Perrette ? on lui rendra service :
 Perrette , le cœur gros , mais plein d'un doux es-
 poir ,

De son Colas déjà croit la fortune faite.
 De Fanfan cependant Cloé fait la toilette.
 Le voilà dégrasé , beau , blanc , il falloit voir ;
 Plus de sabots ; toquet d'or , riche aigrette.
 On dit que le fripon se voyant au miroir ,
 Oublia Colas & Perrette.

Je voudrois à Fanfan porter cette galette ;
 Dit la Nourrice un jour ; Pierre , qu'en pense-tu ?
 Voilà tantôt six mois que nous ne l'avons vu.
 Pierre y consent ; Colas est du voyage.
 Fanfan trouva (l'orgueil est de tout âge) ,
 Pour son ami , Colas trop mal vêtu.
 Sans la galette , il l'auroit méconnu.

Perrette accompagna ce gâteau d'un fromage ;
 De fruits & de raisins , doux trésors de Bacchus.
 Les présens furent bien reçus :
 Ce fut tout ; & tandis qu'elle n'est occupée
 Qu'à faire éclater son amour ,
 Le marmot , lui , bat du tambour ,
 Traîne son charriot , fait danser sa poupée.
 Quand il eut bien joué , Colas dit : C'est mon
 tour.

Mais Fanfan n'étoit plus son frere ;
 Fanfan le trouva téméraire ;

64 MERCURE DE FRANCE.

Fanfan le repoussa d'un air fier & mutin.

Perrette alors prend Colas par la main.

Viens, lui dit-elle avec tristesse ;

Voilà Fanfan devenu grand Seigneur :

Viens, mon fils, tu n'as plus son cœur.

L'amitié dispaçoit où l'égalité cesse.

M. l'Abbé AUBERT.

L E T T R E

*De Mademoiselle de Barry, à son Frere,
Elevé de l'Ecole Royale Militaire (1).*

J'APPRENDS, mon cher frere, que vous allez sortir de l'Ecole Militaire pour entrer dans la carrière des armes. Vous êtes un des premiers élèves que cette Ecole ait formés ; & comme étant parmi ses enfans du nombre de ses aînés, vous allez porter, des premiers, dans le sein de la patrie les fruits de cette excellente culture.

Je n'ai eu jusqu'à ce moment que la douce habitude de vous aimer ; mais je vous avouerai que je mêle à cet amour un vrai respect, quand je me représente votre destinée honorable.

(1) Je me hâte de publier cette Lettre comme une haute leçon de vertu, & comme un rare modèle d'éloquence.

Vous n'aviez reçu en naissant qu'un nom & de la pauvreté : c'étoit beaucoup que le premier de ces dons ; mais la cruelle médiocrité rend cet honneur bien pesant ; & qui sçait si cette fâcheuse compagne vous auroit permis de vivre & de mourir avec toute la pureté de votre naissance ?

Heureusement pour vous & pour vos pareils , dans un de ces momens où Dieu parle au cœur des bons Rois , celui qui nous gouverne a jetté les yeux sur la pauvre Noblesse de son Royaume ; son ame s'est ouverte au mouvement le plus généreux ; il a adopté sur le champ une foule d'enfans illustres & infortunés. Un Edit plein de grandeur leur a imprimé sa protection royale , & a consolé par cet appui , les mânes plaintifs de leurs peres.

Bénéfisons , mon cher frere , les circonstances qui ont fait éclore un acte aussi grand dans les premières années de votre vie : dix ans plus tard ce bienfait n'eût existé que pour vos concitoyens ; mais bénissons surtout ces ames vraiment héroïques , qui ont embrassé & exécuté un projet aussi noble & aussi paternel.

Vous voilà donc , graces à cet établissement , muni des leçons de l'honneur le plus pur , & des plus belles lumieres : votre éducation a été une espece de choix par-

66 MERCURE DE FRANCE.

mi les autres éducations , & l'Etat vous a prodigué ses soins les plus précieux & les plus chers. En vérité , mon cher frere , je considère avec joie tant d'avantages ; mais je ne sçaurois m'empêcher de murmurer un peu contre mon sexe qui , en me laissant sentir toutes ces choses comme vous , met entre votre bonheur & le mien une si grande différence. Suivez donc vos destins, puisqu'il le faut , & augmentez même , j'y consens , de plus en plus ma jalousie. Je ne vous dissimulerai pourtant pas que votre tâche me paroît un peu difficile : vos secours passés augmentent vos engagements , & des succès ordinaires ne vous acquitteroient peut-être pas. Si les inspirations du cœur valaient toujours celles de la raison , je romprois sans doute le silence , & je risquerois auprès de vous les conseils que l'amitié me suggere sur votre conduite & vos devoirs.

1°. Mon cher frere , je me figurerois en votre place qu'en tout état & en tout temps je dois être très-modeste , & quoique les bienfaits du Roi honorent ses plus grands sujets , je m'en tiendrois dans ce sens fort glorieux , mais j'irois aussi jusqu'à considérer dans ce bienfait ma patrie entière , & je ferois en sorte que toute ma conduite fût l'expression de ma reconnoissance.

2°. J'aurois un courage prudent & raffiné ; point de tons , point de prétentions ; je cederois dès que je pourrois descendre avec décence ; je voilerois même mes forces , & je serois plus touché d'obtenir les suffrages que de les contraindre.

3°. J'aimerois mieux être un homme estimé qu'un homme aimable , un Officier de nom qu'un joli Cavalier , & je prendrois , si je pouvois , en talens , la part de mérite que les François cherchent trop souvent en agrément & en amabilité.

4°. Je fuirais les passions : je les crois au moins une treve à nos devoirs. Cependant comme il seroit peu raisonnable d'aller sur ce point jusqu'au précepte , je serois en sorte de n'avoir dans mes goûts que des objets respectables : c'est le seul moyen de restituer par un côté ce que l'amour fait toujours perdre de l'autre à l'exacte vertu.

J'allois mettre *quinto* , mon cher frere ; mais la crainte de faire un sermon m'arrête , & puis , je me persuade qu'il faut de courtes leçons aux grands courages. C'est ainsi que mon ame se plaît à parler à la vôtre , & j'entre à merveille , comme vous voyez , dans l'éducation que vous avez reçue.

Il faut pourtant que j'ajoute à mes avis le pouvoir de l'exemple : je suis assez heu-

68 MERCURE DE FRANCE.

reuse pour le trouver dans notre propre sang. De tels exemples sont , comme vous sçavez , des commandemens absolus : je ne sçais si c'est cette raison seule qui me détermine à vous les transcrire ici ; mais quand j'y mêlerois un peu d'orgueil , c'est peut-être là toute la gloire de notre sexe ; la vôtre consiste à les imiter.

Barry notre grand oncle , étoit Gouverneur de l'Eucate en Languedoc , sous le règne de Henri IV. Les Ligueurs l'ayant fait prisonnier , le conduisirent dans la Ville de Narbonne , qu'ils avoient en leur pouvoir. Là on le menaça de la mort la plus rigoureuse , s'il ne livroit la Place : sa réponse fut qu'il étoit prêt à mourir. Barry avoit une jeune épouse qui s'étoit renfermée dans l'Eucate : les Ligueurs la crurent plus facile à vaincre ; ils l'avertirent du danger de son mari , & lui promirent sa vie si elle livroit la Ville. La réponse de la femme de Barry fut que l'honneur de son mari lui étoit encore plus cher que ses jours. La grandeur d'ame fut égale de part & d'autre, Barry souffrit la mort, & sa femme , après avoir défendu la Place avec succès , alla ensevelir sa douleur & sa jeunesse dans un Couvent de Beziers , où elle mourut.

Le fils de ce généreux Barry succéda à

SEPTEMBRE. 1758. 69

son gouvernement : en 1637, Serbelloni, après avoir investi cette place, tenta de le corrompre, & lui promit des avantages considérables, s'il embrassoit le service des Espagnols : l'histoire de son pere fut la seule réponse que le Général Espagnol en reçut.

Voilà, mon cher frere, deux Barry qui n'ont point eu d'Ecole Militaire pour berceau, & qui ont été pourtant bien grands l'un & l'autre. Souvenez-vous d'eux, je vous conjure, toute votre vie : souvenez-vous en le jour d'une bataille, & dans toutes les occasions où il s'agira de faire bien, &, si ce n'est pas assez, de faire mieux que les autres, car il faut porter jusques-là son ambition. Dites-vous sans cesse : Je suis devant les yeux de mes Ancêtres, ils me voyent ; & ne soyez pas après cela digne d'eux, si vous le pouvez. Ma main tremble en vous écrivant ceci, mais c'est moins de crainte que de courage.

Entrez donc, mon cher frere, de l'Ecole dans la carrière militaire. Portez les armes que vos peres ont portées, & que ce soit avec honneur comme eux. Que je vous trouve heureux d'avoir tant d'obligations à devenir un sujet distingué, & de devoir au Roi votre vie & vos services au dou-

70 MERCURE DE FRANCE.

ble titre de votre maître & de votre pere ! Vous porterez toute votre vie sur votre personne les signes glorieux de sa bonté ; mais je suis sûre qu'on les reconnoîtra encore mieux à toutes vos actions. Je suis certaine encore que vous ne perdrez jamais le souvenir de ce que vous devez à ceux qui vous ont dirigé dans l'Ecole que vous quittez , & principalement à ce Citoyen vertueux que ses grandes qualités ont , pour ainsi dire , associé à l'œuvre immortelle de ce regne. Je vous aimerai alors de tendresse & de fierté ; & tandis que confinée dans un château , je partagerai ma vie entre les soins de mon sexe & des amusemens littéraires , je vous perdrai de vue dans le chemin de la gloire : vous cueillerez des lauriers, & votre sœur disputera aux jeux floraux leurs couronnes. Elle s'éleva peu à peu à un style plus noble , & si vous devenez jamais un grand Guerrier , vous lui apprendrez à vous chanter , & vous aurez de sa part un Poëme. Je meurs d'envie d'avoir quelque jour ce talent , & vous sentez par ce desir ce que mon ambition vous demande. Adieu , mon cher frere , pardonnez à ma jeunesse ces réflexions ; mais sçachez-en gré à mon amitié : j'ai voulu vous écrire dans l'époque la plus importante de votre vie , &

SEPTEMBRE. 1758. 71

mon cœur a volé pour cela jusqu'à vous :
c'est lui qui m'a dicté tout ce que cette
Lettre contient ; il vous aime trop pour
avoir pu se tromper. Je suis avec toute
l'amitié possible , mon cher frere , votre
sœur , *C. Barry-de Ceres.*

LE mot de l'Enigme du Mercure d'Août
est *Mouchon*. Celui du Logogryphe est
Catéchisme , dans lequel on trouve *athéis-*
me & C C, qui en chiffre Romain font 200.

E N I G M E.

J suis un Saint. Vous dirai-je mon nom ?
Non : par humilité je cache ici ma gloire,
Je vous l'ai pourtant dit. N'allez pas dire non.
Vous l'avez sous les yeux , & vous pouvez m'en
croire.



LOGOGYPHE.

Je suis d'une humeur noire, & n'ai point de
santé ;

Je suis malade : enfin voilà ma qualité.

Mais si tu veux, Lecteur, me disséquer toi-même,
Compte-moi par mes pieds, va jusqu'au quator-
zième :

Devine tous les mots, amuse ton loisir.

A ma dissection si tu prends du plaisir,

Commence par un Dieu, par un Roi, par un
Prince ;

Je les renferme tous avec une Province.

Une ville Normande, une autre dans l'Artois ;

Ce qui forme le brave, un an, un jour, un
mois :

Une mesure à vin, une presque montagne :

Ce qui fait renommer les côteaux de Champagne :

Une voûte de pont, une homme à ponction,

L'admirable maison dont la production

Nous fournit à la fois la douceur, la lumière ;

Je produis des métaux, & n'ai point de minière :

Ce qui plût à Saül, un poids, une saison ;

Ce qui se joint au Duc, sur l'onde une maison ;

Un ragoût de cheval, une œuvre poétique ;

Un bloc à six côtés, une Isle asiatique ;

Ce que sentent les gens, lorsqu'on veut les railler ;

Ce

Ce qui tient un vaisseau, quand il vient à mouiller,
 Ce que chacun recherche auprès d'une puissance,
 Le plus petit insecte à notre connoissance,
 Un autre insupportable à tout le genre humain ;
 Ce qui peut t'arriver les cartes à la main,
 Ce qui doit se trouver dans l'ame d'un arbitre ;
 Ce que l'on met toujours en tête d'un chapitre ;
 Un *ingrédient* à sauce, un funebre appareil ;
 Ce que tu nommes lustre, un journalier réveil ;
 Deux élémens, un vase, un grand jour de l'an-
 née,

Le nom de deux Auteurs de la même lignée ;
 La veille d'aujourd'hui, l'égalité du sec ;
 L'épithete qu'on donne à ce Lanternier Grec ;
 Ce qu'on ne veut pas être, & ce qu'on desire
 être ;

Ce que jette un enfant, quand il commence à
 naître.

Avec les pieds que j'ai, tu dois juger, Lecteur,
 Que je peux aller loin ; mais en prolix A-
 teur,

Je crains de te lasser, ainsi prends patience ;
 Je vais te mettre au fait du fonds de ma science ;
 Si tu peux découvrir celui qui reedit tout,
 Tu sçauras quelque chose avant que d'être à
 bout.



C H A N S O N.

THÉMIRE est loin de ces bocages ;
 Chantez , chantez , rivaux jaloux.
 Rossignols , je veux bien écouter vos ramages :
 Qu'entends - je ! quelle voix forme des sons si
 doux ?
 Thémire vient , Thémire chante :
 Respectez la voix qui m'enchanté ;
 Brillans Rossignols , taisez-vous.



Mesure.

Thémire est loin de ces bocages, Chantés, --
chantés rivaux jaloux. Rossi-
gnols! *Doux.* Rossignols! *F.* je veux bien é-
couter vos rama- *D.* ges, Rossi-
gnols! *F.* je veux bien écouter vos ra-
ma-
ges, vos rama-
ges *Récit.* Qu'entends-je quelle

Mesure.

voix forme des sons si doux? Thémire
vient, Thémire chante, respectes la voix qui m'en
chante, respectes la voix qui m'enchanté.
Brillans rassignols, brillans rassignols, taisés -
vous taisés-vous, Thémire chan-
te, Brillans rassignols taisés-vous, taisés-
vous, taisés vous.

Gravé par M.^{elle} Labassée.

Imprimé par Tournelle.

ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Suite de l'Extrait du Voyage d'Italie, par
M. Cochin.

*Observations critiques sur les Salles de
Spectacle.*

THÉÂTRE DE TURIN.

IL est fort grand ; la salle des spectateurs est de la forme d'un œuf tronqué : elle a six rangs de loges toutes égales ; elles sont un peu moins grandes qu'à Paris ; on n'y peut tenir que trois personnes de face : les séparations sont des cloisons tout-à-fait fermées, & un peu dirigées vers le théâtre. La nécessité de pratiquer un grand nombre de loges a empêché celle du Roi d'avoir la hauteur convenable. Elle a la largeur de cinq des autres loges, & n'a de hauteur que celle de deux. Elle est élevée au second rang. Cette grande loge est ronde dans son plan ; mais il n'en paroît d'ordinaire que la moitié : l'autre partie

Dij

76- MERCURE DE FRANCE.

étant fermée par une fausse cloison que l'on ôte dans les grandes cérémonies. Derrière est une chambre, d'où l'on entend fort bien les Acteurs, & c'est presque le seul endroit d'où l'on entende, soit que le théâtre soit trop grand, soit par la rumeur que fait une multitude de personnes qui parlent dans leurs loges & dans le parterre, aussi haut que si elles étoient chez elles. Toutes les séparations des loges sont ornées de consoles d'assez bon goût. Le *Proscenium* est fort beau au premier coup d'œil ; il est composé de deux colonnes d'Ordre Corinthien, portées par un socle, & couronnées d'une corniche sans frise, qui est interrompue par une loge ovale. Les moulures de la corniche font un fronton circulaire au dessus de cette loge. Entre les colonnes, il y a deux loges qui ont le défaut de n'être point à la même hauteur que celles de la salle, & de ne s'y point accorder. Deux enroulemens donnent naissance à deux figures, moitié gaine, moitié femme, qui sont censées porter la partie circulaire qui soutient le couronnement ; mais qui auroient besoin que quelque chose les portât elles-mêmes. Elles sont archoutant contre une petite console couronnée de l'abaque & des volutes du chapiteau Ionique. L'Architecte s'est un

peu embrouillé dans sa corniche, l'ayant voulu faire paroître concave derrière les figures qui portent les armes; il l'a courbée selon l'effet que produiroit la perspective dans une chose ceintée, quoique réellement tout cela soit modelé sur une ligne droite. Ces choses ne peuvent faire leur effet que d'un point donné, & sont ridicules de tous les autres endroits. D'ailleurs tout ce couronnement est composé de parties circulaires & d'un fronton rond; ce qui est un manque de goût. Pour sauver le mauvais raccordement des loges avec ce *proscenium*, l'Auteur l'en a séparé par une draperie réelle, qui fait un fort bon effet. Cet avant-scène a plus de quarante-cinq pieds d'ouverture: tout ce qui peut être utile à la commodité du Théâtre a été très-bien prévu. Il est cependant singulier que dans un Théâtre construit avec tant de dépense, le plafond peint dans la salle, & représentant une assemblée des Dieux, soit si mauvais.

M. Cochin fait au sujet de ce Théâtre quelques réflexions sur les nôtres. Celui de Turin est bien propre, dit-il, à donner la plus grande idée de ceux qui sont construits dans ce système moderne, puisque c'est le plus richement & le plus noblement décoré qu'il y ait en ce genre. Cependant

78 MERCURE DE FRANCE.

il ne paroît pas qu'il remplisse entièrement celle qu'on peut se former d'un beau Théâtre. Ce n'est pas par comparaison avec les nôtres qu'on peut en juger ainsi, & il vaut mieux convenir que nous n'avons aucun lieu qui mérite ce nom (si l'on en excepte celui qui a été nouvellement construit à Lyon), que de prétendre justifier les petites salles où nous donnons nos spectacles. On peut dire néanmoins pour notre excuse que l'on n'a point encore bâti en France de Théâtre exprès; que tous ceux qu'on y voit ont été construits dans des lieux donnés, étroits & fort longs, & en cela directement opposés à toute bonne forme de Théâtre, & contradictoires à leur destination. On a donc lieu d'espérer d'en voir un jour d'une autre espèce. Cependant malgré la connoissance que nous avons, soit des Théâtres antiques, soit de ceux de l'Italie moderne, on n'oseroit conclure que si nous en construisions de nouveaux, il y eut beaucoup d'Architectes qui voulussent renoncer à notre plan ordinaire, tant l'habitude, quoique reconnue mauvaise, a de force, & tant ceux que leur mérite & leur réputation pourroient mettre en état de dompter le préjugé, ont de foiblesse, lorsqu'il s'agit de contredire l'opinion vulgaire.

La forme d'œuf tronqué qu'en voit à celui de Turin, quoiqu'infiniment meilleure que notre quarré long, est cependant peu agréable & irrégulière. Ces six rangs de loges toutes égales, présentent une uniformité froide, qui les fait ressembler à des cases pratiquées dans un mur. D'ailleurs cette égalité est contraire aux règles du goût, qui exige des proportions variées dans les masses principales d'un édifice. La séparation des loges marquées de biais, fait un effet désagréable, en ce que ce biais n'est pas régulièrement dirigé au Théâtre, & que ce mur ne laisse à celles des côtés que quatre places d'où l'on puisse voir commodément : mais comme il tient aux usages du pays, il est d'obligation. Les Italiens construisent leurs Théâtres relativement à leurs mœurs, qui sont différentes des nôtres. Leurs loges sont pour eux un petit appartement où ils reçoivent compagnie. En effet leurs Opera sont si longs, que si l'on ne s'y amusoit d'autres choses, il seroit difficile d'y rester sans ennui quatre heures & plus que dure ce spectacle. Les habits de leurs Acteurs sont de plus mauvais goût encore que ceux des nôtres. Non seulement ils ont adopté la prétendue grace des panniens, tant aux hommes qu'aux femmes ; mais encore ils en ont

80 MERCURE DE FRANCE.

augmenté le ridicule en les faisant beaucoup plus grands , & en les terminant en bas par une ligne droite ; ce qui présente deux pointes qui font un effet très-désagréable. On fait peu d'usage des machines à ces Théâtres , & leur industrie se borne ordinairement à ajuster une décoration pendant que l'autre les cache. Les châssis avancés sont apportés à leurs places par des hommes , & retenus par une barre qui les étaye ; néanmoins par la grandeur de leurs Théâtres , ils présentent des spectacles grands & magnifiques. Le Peintre qui faisoit alors les décorations , composoit de mauvais goût , selon la mode qui est présentement en vogue en Italie , & excepté quelques unes de pierre grise , qu'il peignoit assez bien , le reste étoit peu de chose. Ils ont cependant le talent de présenter beaucoup de morceaux d'architecture , vus par l'angle ; ce qui produit un très-bon effet au Théâtre , en ce que cela sauve la difficulté des raccordemens de la perspective pour les différens aspects : méthode dont nous devrions faire un peu plus d'usage , surtout sur nos petits Théâtres. En général leur couleur est grise , & ils n'ont pas plus que nous l'art d'augmenter l'effet de leur décoration par des parties généralement ombrées & opposées à des parties lumineuses.

SEPTEMBRE. 1758. 81

THÉÂTRE DE MILAN.

La salle en est fort grande ; mais l'avant-scène en est fort triste , & la composition en est nue : les pilastres qui séparent les loges , ne sont que des pilliers sans décoration , & seulement peints de quelques ornemens. La nudité de ce Théâtre est un peu rachetée par la richesse intérieure des loges , qui sont tapissées & éclairées en dedans. La loge royale est trop basse pour son ouverture. Les décorations peintes étoient assez médiocres : quelques-unes cependant faisoient d'assez bons effets , & sortoient de l'uniformité de nos chassis & de nos coulisses.

THÉÂTRE DE PARME.

Il est trop grand pour les spectacles ordinaires ; mais la pensée en est fort belle : il est en demi-ovale ; toute la partie d'enbas est en gradins à l'antique jusqu'à peu près la hauteur de nos secondes loges. Il n'y a qu'un rang de loges , & ce rang est une galerie ornée de colonnes simples , à distances égales , qui soutiennent des arcs : elle est couronnée d'une corniche d'architecture ; au dessus est un paradis à plusieurs rangs de bancs ; c'est le seul théâtre moderne que l'on voye en Italie , si l'on

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

en excepte celui de *Palladio* à Vicence, qui soit véritablement décoré d'architecture. Tous les autres ne sont qu'un composé de loges égales à six rangs l'un sur l'autre, qui ne mérite pas le nom d'architecture. Communément on n'y voit d'autre ornement que les piliers qui portent ces loges, & qui ne sont pas susceptibles d'une décoration noble. Ce théâtre a le défaut, que pour ne point prendre trop de place pour les gradins, on leur a donné à chacun trop peu d'enfoncement ; il y a une apparence de tomber en descendant de l'un à l'autre.

Cette forme ovale est sans doute la plus belle pour un théâtre, en supposant, à cause de nos usages, l'impossibilité d'employer le demi-cercle parfait, comme ont fait les anciens. Ce grand théâtre avec ses gradins doit présenter un coup-d'œil magnifique : lorsqu'il est rempli de spectateurs, il y en a un petit pour l'usage ordinaire, qui n'a rien de singulier, & qui est à la Française.

THÉÂTRE DE REGIO.

Il est à la Française pour son plan, qui est un carré long arrondi dans le fond. Il en diffère cependant, en ce que toutes les loges montent successivement de cinq pouces en allant vers le fond, & pareillement saillent de cinq pouces la suivante

SEPTEMBRE. 1758. 85

plus que la précédente jusqu'au fond. La commodité qui en résulte est peu importante, & cela est fort désagréable à l'œil : l'ouverture du *proscenium* est de trente pieds.

THÉÂTRE DE MODÈNE.

Ses gradins sont en amphithéâtre : il est décoré de colonnes qui passent dans quelques loges, & soutiennent les autres. Le *proscenium*, les tribunes & les portes qui l'avoisinent, sont fort bien décorés ; il y a encore un autre théâtre dans cette Ville ; mais il n'a rien qui le rende recommandable.

THÉÂTRE DE VICENCE.

Le morceau le plus achevé qu'on voye de lui (*Palladio*) est le théâtre fait à l'imitation des antiques, dont le plan est un ovale coupé sur la longueur, décoré de gradins & d'une belle colonnade : toute la partie des décorations où il a voulu mêler des saillies réelles & de relief, avec des fuyans de perspective, en sont mauvaises ; mais la salle qui contient les spectateurs, est une belle chose, & vraiment un modèle pour construire un théâtre.

Quoiqu'il puisse paroître difficile d'alles un semblable plan de théâtre à nos usa-

D vj

84 MERCURE DE FRANCE.

ges , dont nous avons la foiblesse de ne sçavoir pas nous départir ; il n'en est pas moins vrai que celui ci est le seul qu'on voye en Italie , qui soit d'une belle forme & d'une belle décoration , si l'on n'en excepte celui de Parme , qui n'en est qu'une imitation. C'est une forme très-irrégulière & très-désagréable que celle d'un œuf tronqué qu'on a donné à tous ceux d'Italie. D'ailleurs cette division en loges égales empêche absolument toute décoration de belle architecture , & ne présente qu'un coup-d'œil semblable à des catacombes, bien différent de cette magnifique colonnade qu'offre celui de *Palladio*.

Quant aux gradins , il n'y a pas de moyens plus favorables pour contenir beaucoup de monde en peu d'espace , & pour faire que ces personnes produisent elles-mêmes un spectacle magnifique. Ce demi-ovale coupé sur la longueur , est le moyen le plus simple & le plus agréable de mettre presque tous les spectateurs en face des acteurs. On ne peut point faire de théâtre où tout le monde soit également bien placé ; mais c'est par ce plan qu'on peut approcher le plus près de ce but : il faudroit sans doute supprimer de celui de *Palladio* les deux murs qui terminent les gradins , & qui soutiennent les planches ;

ils font perdre beaucoup de place ; mais il seroit facile de s'en passer , & on trouveroit aisément des moyens de rapprocher cette idée générale de nos usages, auxquels nous sommes attachés , & s'il est permis d'en proposer , ne pourroit-on pas achever l'ovale entier , & qu'un de ses grands côtés fut le *proscenium*. Si l'on oppose que ce *proscenium* seroit trop large , on peut remarquer ; 1°. que la grandeur ordinaire de nos théâtres, dans leur plus grand côté, donneroit à peine une avant-scene égale à celles qu'on voit aux grands théâtres d'Italie ; 2°. que comme à tous les théâtres il y a des loges qu'on regarde comme moins commodes , & qui sont destinées à recevoir les acteurs & actrices des autres théâtres , on pourroit les mettre dans ces loges en retour ; que quelque grande que soit cette ouverture , elle cessera de l'être si on la divise en trois , c'est-à-dire , une grande au milieu pour la scene , & les autres pour les *à parte* , à quoi l'on ne songe point , & dont le défaut de vraisemblance détruit toute l'illusion de la piece. Ce *proscenium* étant en enfoncement , laisse la liberté d'avancer le théâtre , & d'amener l'acteur au-dedans de la salle , qui d'ailleurs n'étant pas profonde , mettroit le spectateur à portée d'entendre facilement

86 MERCURE DE FRANCE.

partout. Le parterre seroit assez grand pour asseoir les spectateurs en tout ou en partie. Si quelque architecte croyoit que la grande portée du plafond fût un obstacle à son exécution, on pourroit lui conseiller d'apprendre la charpente en Italie. Nos premiers théâtres ayant été faits dans des jeux de paulme, qui étoient fort étroits & profonds, presque tous ceux qui en ont construits depuis, ont cru qu'il étoit défendu de sortir de cette idée, & en effet nous sommes si monotones, que quelqu'un qui oseroit proposer de les faire plus larges que profonds, pourroit bien passer d'abord pour un insensé : on s'écrieroit, à quoi cela ressemble-t'il ? Quoi ? C'est-là un théâtre ? Il se passeroit beaucoup de temps avant que l'on convînt, malgré l'évidence, qu'on y entend & qu'on y voit mieux ; mais on reviendroit enfin de ces préjugés d'habitude, & par la suite l'étonnement seroit qu'on ait pu supporter si long-temps une forme aussi défectueuse que celle que nous avons jusqu'à présent donnée à nos théâtres.

Les articles des Peintres au volume suivant.

*SUITE de l'Essai sur l'Amélioration des
Terres. Seconde Partie.*

Ici M. Parolo embrasse les vues générales de l'économie politique.

On pouvoit lui objecter qu'en proposant d'employer la moitié des terres en herbages, il vouloit diminuer la quantité des grains & retrancher de la subsistance des hommes; il fait voir 1°. que dans la nouvelle distribution, il y a autant de terres annuellement employées à produire du froment que dans la culture actuelle; 2°. que sa méthode met en valeur la plus grande partie de nos terres en friche; qu'ainsi la quantité des grains, loin de diminuer, augmenteroit au point de fournir beaucoup au delà de la subsistance du Royaume.

La France a au moins 130 millions d'arpens de surface; il n'en suppose que 60 millions en terres labourables, & il en employe 24 millions en grain, lesquels à cinq setiers l'un portant l'autre (& c'est les évaluer au plus bas), produiront 120 millions de septiers par an. Il met la population actuelle à 20 millions, & chaque homme à trois setiers, leur nourriture

88 MERCURE DE FRANCE.

annuelle est de 60 millions de setiers ; il en donne 30 millions à la nourriture des bestiaux, &c. évaluations excessives l'une & l'autre ; il reste encore trente millions de setiers de grains, qui seulement à 10 liv. font un revenu de 300 millions.

Mais supposons, ajoute-t'il, le produit de l'arpent de huit à dix setiers, comme il doit être, à quelle somme immense en irait l'exportation !

Les effets d'une bonne culture sont inconcevables : une acre, c'est-à-dire moins d'un arpent de terrain, a produit en Angleterre environ 39 setiers de froment.

Sans calculer d'après de tels exemples, il est certain que si nos campagnes étoient bien cultivées, nous ne serions en peine que du débit de notre superflu, & que nos plus mauvaises années suffiroient à nos besoins, au lieu que nous sommes obligés de tirer presque tous les ans des secours de l'étranger.

L'Auteur passe à l'article des bestiaux : il observe qu'il n'y a pas en France la dixième partie des moutons qu'il y a en Angleterre, & que la quantité des chevaux, des bœufs, &c. n'est proportionnée dans le Royaume, ni au territoire, ni à la population. Or le seul moyen d'en augmenter le nombre, est de multiplier les

SEPTEMBRE. 1758. 89

fourrages. Que de soixante millions de terre labourables, 36 millions soient en prairies artificielles, ils nourriront, avec les pailles des grains, deux cens quatre millions de bestiaux, grands & petits, nombre prodigieux & d'une valeur immense; & cela sans compter tout ce qui peut être nourri dans les montagnes, les bois, les bas prés, &c.

Observons cependant que c'est sur cette quantité de bestiaux que l'Auteur établit dans la suite le calcul du revenu des terres qui seroient employées en prairies artificielles. Il suppose donc le débit & la vente de ce surcroit énorme de bestiaux; mais ce débit est-il probable? Le peu de laine qu'il y a dans le Royaume se vend difficilement, & à bas prix. Le luxe qui condamne les riches à s'habiller de soie, fait que le bas peuple, surtout le payfan, ne peut avoir des vêtemens de laine; les bestiaux qu'on élève pour la boucherie sont bornés à la consommation des citoyens aisés: le bas peuple mange peu de viande; ses facultés sont trop bornées pour lui procurer ce genre d'aliment; le payfan plus pauvre encore en est totalement privé. Si l'on suppose un commerce extérieur de viandes salées, on doit sçavoir que c'est peu de chose en comparaison d'une si grande

quantité de bestiaux à débiter. Comment l'Auteur peut-il donc établir l'évaluation du produit de trente millions d'arpens de terre, mis en prairies artificielles, sur la valeur vénale de deux cens quatre millions de bestiaux ? L'objection jusques-là paroît sans réplique, on peut même l'opposer à la bonne culture de trente millions d'arpens de terre en grains, dont les récoltes surpasseroient de beaucoup la consommation de l'intérieur, l'exportation étant défendue. Aussi M. P. convient-il, que si on vouloit continuer de restreindre par cette prohibition les avantages de la culture, sa méthode loin d'être utile, seroit ruineuse pour les campagnes, parce qu'elle feroit tomber toutes les denrées en non valeur. Mais il croit être bien sûr que le gouvernement plus éclairé aujourd'hui sur les intérêts du Roi & de la Nation, ne s'opposera point désormais au rétablissement du revenu des biens-fonds du Royaume, & dès lors l'aisance & la multiplication augmentant en raison des progrès de l'agriculture, on ne doit plus douter de la consommation des bestiaux : la population & l'aisance suffiront pour soutenir la valeur vénale des productions de l'agriculture, pour assurer au bas peuple les douceurs de la vie, & lui faire supporter le travail avec courage.

Cela supposé, l'Auteur répond que, suivant sa méthode, les terres ne rendent jamais moins de trois louis l'arpent l'un dans l'autre ; mais en les réduisant à 50 liv. le produit annuel de soixante millions d'arpens, les frais non déduits, sera de trois milliards, sans compter celui des bas prés, des vignes, des bois, &c. au lieu que la plus forte évaluation du produit actuel de la culture en France n'est que de dix-huit cens millions.

L'Auteur propose la taxe sur les terres sans aucune exemption, comme beaucoup moins onéreuse au peuple, & beaucoup plus avantageuse à la Noblesse elle-même, que la forme actuelle des impositions. Il demande, selon toute justice, que ces étendues de bonnes terres que les riches employent en jardins somptueux & en parcs immenses, soient imposées au moins sur le même pied que les champs cultivés par les pauvres à la sueur de leur front ; car, dit-il, le produit de toute terre est la base naturelle des revenus publics, & tout terrain perdu en luxe & vaine ostentation, loin d'être exempt devrait payer une double taxe.

Ainsi les soixante millions de terres labourables étant imposés, & leur produit étant de trois milliards, la taxe sur le pied

92 MERCURE DE FRANCE.

du vingtième, en temps de paix, monteroit à cent cinquante millions, la dixme des bois, des bas prés, des vignes, des maisons, & quelques articles des revenus publics conservés comme étant peu à charge, & sans inconvénient pour l'agriculture & le commerce, produiroient encore plus de cent millions. Le Roi auroit donc un revenu de deux cens cinquante millions en temps de paix, sans incommoder ses peuples; au lieu du vingtième, le dixième établi en temps de guerre monteroit à quatre ou cinq cens millions, somme suffisante aux plus grands besoins de l'état, & toute fois charge légère pour le peuple, qui payeroit avec joie la dixième partie de ses revenus, pour vivre des neuf autres en paix & dans l'abondance.

M. Patulo prévient quelques objections qu'on peut lui faire; 1°. si la France ne tiroit plus de grains de l'étranger, que recevrait-elle en échange de ses superfluités? 2°. le bas prix des grains & des bestiaux ne seroit-il pas une suite inévitable de la surabondance; 3°. quand on en pourroit exporter une partie & en trouver un bon débit chez l'étranger, le commerce ne seroit-il pas interdit aux Provinces de l'intérieur, par la difficulté du transport? Il répond 1°. que ce n'est jamais que par

nécessité que l'on tire de ses voisins, & qu'il est de la bonne économie de se passer d'eux tant qu'il est possible; 2°. que la liberté du commerce soutiendrait le blé à peu près sur le pied commun de l'Europe; qu'en supposant même qu'il baisât un peu, le peuple cependant bien nourri & bien vêtu, sans rien tirer pour cela de l'étranger, seroit heureux, seroit des mariages, multiplieroit, &c. & qu'enfin le bas prix des denrées seroit favorable à nos manufactures; 3°. que les Provinces de l'intérieur mettant les deux tiers de leurs terres en herbages, feroient des bestiaux leur principal commerce; qu'au reste, les Provinces frontières versant au dehors, tiroient du centre de proche en proche; mais il est, dit-il, en France de plus réels obstacles à la prospérité de l'agriculture. Ces obstacles sont le découragement général, la réunion des fermes en villages, l'inconvénient des baux trop courts, celui du mélange des héritages morcellés, la négligence des possesseurs des grandes terres, les préjugés & l'obstination des cultivateurs, & tous les maux qui résultent de l'imposition arbitraire des tailles, & autres charges qui portent sur l'agriculture. L'Auteur en indiquant le mal tâche d'en donner les remèdes; mais quelque avantage qu'il en doive naître, il est à

94 MERCURE DE FRANCE.

craindre que nous ne soyons long-temps encore sans nous résoudre à les employer. Par exemple, le projet de l'arrondissement des terres, & de la distribution des bâtimens au centre de chaque ferme, demande un siècle pour s'exécuter.

M. Patulo revient sur le débit des grains, condition essentielle au rétablissement de l'agriculture, & ce point capital est sçavamment approfondi. Pour le danger prétendu de l'exportation, il renvoie à l'Essai sur la police des grains, à la préface du Traité de la conservation des grains, par M. Duhamel, & au chapitre 4 des Elémens du commerce. Quant au produit général des terres, il se fonde sur les calculs de M. Quesnay, fils, dans l'article *Grain*, de l'Encyclopédie. En voici les résultats,

Etat des prix du bled en France, l'exportation des grains étant défendue.

Années.	Setiers par arpent.	Prix du setier.	Total par arpent.	Frais, tailles & fermages par arp. chaque année.
Abondan.	7	10 liv.	70	74
Bonnes.	6	12	72	74
Médiocres.	5	14	71	74
Foibles.	4	20	80	74
Mauvaises.	3	30	90	74
Cinq ans.	25	87	357	370

où l'on voit que dans l'année abondante les frais excèdent le produit de 4 liv. & de 2 liv. dans la bonne ; que le cultivateur ne commence à retirer ses avances que dans l'année médiocre , & que son grain le plus considérable est dans la mauvaise année ; se qui est évidemment opposé à l'encouragement de l'agriculture & au système du bien public.

Etat du prix qu'auroit le bled en France ; conformément aux effets que produit l'exportation en Angleterre.

Années.	Sotiers par arpent.	Prix du setier.	Total par arpent.	Frais, tailles & semailles par arp. chaque année.
Abondan.	7	16 l.	132	74
Bonnes.	6	17	102	74
Médiocres.	5	18	90	74
Foibles.	4	19	76	74
Mauvaises.	3	20	60	74
Cinq an.	25	90	440	370

Ici l'excédent du produit au-delà des frais , est le plus fort dans les meilleures années , & l'intérêt du cultivateur se concilie avec l'intérêt de l'état.

Comparaison de la culture actuelle en France avec une bonne culture, suivant l'estimation de M. Quesnay, & dans laquelle M. Patulo prétend qu'on ne fait pas monter assez haut les produits de la culture qu'il propose, soutenus du commerce libre des grains.

	Culture actuelle.	Bonne culture.
Pour les propriétaires.	76,500,000	400,000,000
Pour la taille & capitation.	40,000,000	200,800,000
Pour les fermiers	27,000,000	165,000,000
Pour la dîme.	50,000,000	155,000,000
Pour les frais.	415,000,000	920,000,000
Total du produit avec les frais.	608,500,000	1840,800,000
Produit & les frais prélevés.	193,500,000	920,000,000

L'Auteur observe avec raison que les frais restitués par les récoltes, doivent être regardés comme des revenus annuels dans un état, parce que ces frais forment les gains des Ouvriers de la campagne, & que ces gains qui les font subsister se perpétuent par l'agriculture.

Mais comme M. Quesnay n'a fait ses calculs qu'en supposant la culture actuelle dans son plus haut degré de bonté possible, & que la méthode de M. Patulo y ajoute de

SEPTEMBRE. 1758. 97

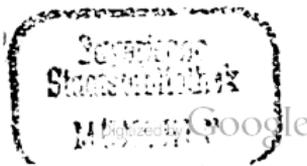
de nouveaux avantages. Celui-ci donne à son tour la comparaison de la culture actuelle en France, avec la culture suivant ses principes.

	<i>Culture actuelle.</i>	<i>Culture améliorée.</i>
Pour les propriétaires.	76,500,000	652,000,000
Pour la taille & la capitation.	40,000,000	326,000,000
Pour les fermiers	27,000,000	270,000,000
Pour la dîme.	50,000,000	252,000,000
Pour les frais.	415,000,000	1500,000,000
<hr/> Produit total.	<hr/> 608,500,000	<hr/> 3,000,000,000

L'esprit se refuse à une si prodigieuse augmentation ; cependant le fait en existe en Angleterre, où le produit des récoltes est double du nôtre, quoique le terrain ne soit que le tiers, & où l'arpent produit au moins 200 liv. en deux années. L'estimation du produit à 50 liv. l'arpent, est donc très-modérée dans le plan d'une bonne culture. Concluons avec M. Parulo, que la France possède un trésor dans son sein, qui mérite mieux d'être exploité que ceux du Pérou, du Mexique, du Brésil ou de Golconde.

COMMENTAIRES sur la Cavalerie, par M. le Chevalier de Bouffanelle. *A Paris*, chez Guillyn.

E



S'il est avantageux pour tous les arts que leurs principes soient réfléchis & discutés avant d'être mis en pratique, il est plus essentiel encore à l'art militaire qu'on le raisonne avant de l'exercer. C'est-là qu'il n'est plus temps de délibérer quand il faut agir : c'est-là que toutes les combinaisons doivent se présenter d'elles-mêmes, & que dans le choix du meilleur parti, l'esprit doit voir, comme d'un coup d'œil, toutes les raisons pour & contre. Or on ne peut les avoir ainsi présentes dans les momens les moins tranquilles, qu'autant qu'on a pris soin d'avance de se les rendre familières, & c'est le fruit que les Militaires studieux peuvent retirer des contestations théoriques, qui s'élevent sur les différentes opérations de leur métier.

Il a paru depuis quelques années nombre d'ouvrages sur la discipline & sur la tactique, qui, dans un degré différent, annoncent tous des méditations & des recherches, l'esprit d'observation & de méthode, le désir de s'éclairer & de communiquer ses lumières, l'amour de la patrie, l'émulation de la gloire, & le noble emploi du loisir.

Parmi ces ouvrages utiles on peut citer avec éloge celui de M. de Boussanette, dont voici l'objet en deux mots.

M. le Chevalier Folard dans son Commentaire sur Polybe , semble méconnoître l'utilité & les avantages de la Cavalerie dans une armée , & il demande : *Qu'a donc fait la Cavalerie ?* Le livre de M. de B. est la réponse à cette question : il est divisé en deux parties. Dans la première l'Auteur réfute les assertions de M. le Chevalier Folard , & combat ses préjugés contre la Cavalerie par des réflexions d'autant plus solides , qu'elles ne sont pour la plupart que le simple exposé des faits.

Dans la seconde , il donne un précis fidèle des actions mémorables décidées par la Cavalerie Française depuis la bataille de Soissons en 481 , jusques à la bataille de Dénain en 1712. Ainsi après avoir fait l'apologie de la Cavalerie en général par des exemples tirés de l'histoire de tous les peuples & de tous les siècles , il fait l'éloge de la Cavalerie Française par des exemples tirés de l'histoire de la nation.

Rien de plus sensé que l'opinion de Vegete sur l'emploi de la Cavalerie & de l'Infanterie dans une armée. *Si equitatu gaudemus , campos optare debemus ; si pedite , loca eligere angusta , foveis paludibus & arboribus impedita , & aliquoties montosa.* C'est à cette opinion que M. de Bouffanelle se propose de ramener les esprits qu'auroit pu

égaler le système de M. Folard. Celui-ci veut que la Cavalerie soit en très-petit nombre dans une armée , & pour le prouver il a passé le but. M. de Bouffanelle demanderoit qu'elle fût égale en nombre à l'Infanterie ; il se réduit cependant à l'opinion de Montecuculi ; *Il faut que la Cavalerie pesante fasse au moins la moitié de l'Infanterie , & que la legere ne fasse au plus que le quart de la pesante.*

M. de Bouffanelle fait consister les avantages de la Cavalerie dans l'impétuosité du choc , dans la célérité des marches & des surprises inopinées , dans la promptitude des manœuvres , dans l'usage de l'arme blanche , &c. Il regrette la pique de l'ancienne Cavalerie , mais il préfère le sabre , tel qu'il est , à l'arme à feu , qu'il compte pour très-peu de chose. « L'Infanterie de » l'Europe & de l'Univers , qui tire le » mieux , est , dit-il , la Prussienne : elle ti- » ra sept cent cinquante mille coups de fu- » sil à l'action de Czaslau , & il n'y eut pas » trois mille hommes tués ou blessés du cô- » té des Autrichiens , déduisez ce qui a » péri en quatre charges de Cavalerie , que » de coups de fusil perdus ! M. de Bouffanelle pense de l'arme à feu ce que les anciens pensoient des armes jactiles.

*Ensis habet vires, & gens quacumque virorum est,
Bella gerit gladiis.* Lucan.

M. Folard prétend que la Cavalerie est très-peu redoutable contre de l'Infanterie bien menée, même dans un pays de plaine. « Qui est le corps de Cavalerie, quelque » supérieur qu'il puisse être, qui ose fon- » dre & s'abandonner sur une masse armée » & ordonnée de la sorte ? » dit-il, en par- » lant de sa colonne. « Ajoutez encore, dit- » il ailleurs, les compagnies de Grenadiers » qui peuvent s'introduire dans les espaces » des Escadrons, & les *chauffer* en flanc. »

La Cavalerie, répond M. de Bouffanelle, a souvent osé des choses plus extraordinaires que l'attaque d'une telle colonne, & il cite pour le prouver les batailles de Zenta & de Bellegrade. A l'égard des Grenadiers, « ils feroient mal, dit-il, de » quitter la colonne, & de s'introduire » dans les espaces des Escadrons : il n'y au- » ra jamais d'exemple d'une telle impru- » dence ; ce corps est aussi sage que valeu- » reux. »

M. Folard avance que la Cavalerie refu- seroit de combattre, ou combatroit mal à pied. M. de Bouffanelle répond qu'elle ne demande pas mieux, & prouve qu'elle l'a fait dans bien des occasions avec autant de succès que de valeur : il désire cependant

qu'on lui rende la botte forte en y ajoutant un escarpin , comme au mousqueton une bayonnette : dès-lors un Escadron mettant pied à terre , & secouant la botte , fait une Infanterie excellente ; dès-lors un Cavalier démonté dans le combat , au lieu d'être massacré , pris ou perdu , se retire dans les bataillons , & revient avec eux à la charge. Pour sentir l'importance de ce que propose M. de B. écoutons Montaigne : « Vous engagez votre valeur & votre fortune à celle de votre cheval : ses plaies & sa mort tirent la vôtre en conséquence. Son effroi & sa fougue vous rendent ou téméraire ou lâche ; s'il a faute de bouche ou d'éperon , c'est à votre honneur à en répondre. »

M. Folard & M. de Bouffanelle ne sont pas mieux d'accord sur les faits que sur les principes. « La Cavalerie , dit l'un , se multiplia dans les armées Romaines à mesure qu'on négligea l'Infanterie , & que l'Empire approcha de sa ruine & de sa décadence.

« Cette République , dit l'autre , si sage & si militaire , qui profitoit de tout ce qu'elle voyoit d'utile & d'avantageux dans les autres peuples , imita ceux qu'elle redoutoit ; elle multiplia sa Cavalerie , & dès lors ses armes devinrent

« victorieuses partout. » Il faut avouer aussi que la Cavalerie Romaine avoit d'étonnantes ressources, *de fractisque franis ultra citioque cum magna strage hostium infractis omnibus hastis transcurrerunt.* Liv. Dec. 9. Il faut avouer même que nous sommes fort éloignés de l'habileté des Romains, des Parthes, des Numides, des anciens Marseillois, à monter à cheval.

*Et gens quæ nudæ residens massilia dorso,
Ora levi flectit, franorum nescia, virgæ.*

Mais M. de B. trouve dans la marche & le choc de la Cavalerie pesante, de quoi compenser les avantages de la Cavalerie légère. Enfin autant M. F. semble persuadé que l'Infanterie bien menée est invincible pour la Cavalerie, autant M. de B. est convaincu qu'elle ne l'est pas.

Mais après avoir consulté des Militaires éclairés, je crois pouvoir dire que dans ces disputes de simple spéculation, on n'a point assez d'égards aux causes morales & aux circonstances accidentelles, qui décident le plus souvent de la force respective des deux armes.

La colonne de M. F. composée d'hommes intrépides & de sang froid, seroit peut-être impénétrable au choc de la Cavalerie, telle qu'elle est & qu'elle a été dans

tous les siècles. Les exemples cités par M. de B. ne prouvent rien contre cette supposition ; car on aura toujours à lui repliquer , ou que la Cavalerie a été secondée par le canon , ou qu'elle a mis pied à terre , & que dès lors ce n'étoit plus un combat de Cavalerie , ou que l'avantage du terrain a décidé de la victoire , ou enfin que si l'Infanterie a été rompue , c'est par le défaut de fermeté dans le soldat , non par un vice de disposition dans la colonne. D'un autre côté , si l'on suppose la colonne composée d'hommes tels qu'ils sont dans la nature , capables de se troubler , de s'ébranler à l'aspect d'une troupe qui fond sur eux le fer à la main , sur des coursiers que rien n'épouvante , & qui vont les fouler aux pieds ; si l'on suppose en même temps l'escadron formé en rhombe ou en coin , dont la pointe est composée de soldats dévoués à la mort par héroïsme , comme il y en avoit chez les Romains , ou par religion , comme il y en a parmi les Turcs , on voit la colonne même de F. d'abord flottante & bientôt rompue.

Rien n'est plus facile que de se donner l'avantage dans de semblables disputes , lorsqu'on fait les hommes tels qu'on les desire ; mais que la supposition soit la même des deux côtés , qu'une Cavalerie intrépide

attaque une Infanterie intrépide , l'une & l'autre livrée à elle-même & à peu près à nombre égal , sans le secours du canon , & sans autre avantage respectif que celui qu'elles peuvent tirer de leurs manœuvres & de leurs armes ; l'Escadron , de quelque manière qu'il soit formé , en turme , en coin , en rhombe , &c. enfoncera-t'il la colonne ? Voilà le problème réduit à sa plus grande simplicité.

Mais comme cette supposition ne peut avoir lieu ; que les meilleurs combattans ne sont que des hommes de part & d'autre , sujets à se troubler , à s'effrayer mutuellement , & que , suivant la maxime du Maréchal de Saxe , la principale cause du gain ou de la perte des batailles est dans le cœur humain , il me paroît bien difficile de décider dans la spéculation de ce qui doit arriver dans la pratique. D'où il suit que l'opinion la plus tranchante & la moins modérée , est en pareil cas la moins persuasive & la plus difficile à soutenir. Je ne dois pourtant pas dissimuler que les patriotes de M. F , & ceux qui l'ont connu personnellement , prétendent qu'il n'a jamais pensé ce qu'on lui attribue au sujet de la Cavalerie ; qu'il en faisoit grand cas , comme il l'a dit lui-même , & qu'on a pris trop à la lettre quelques traits qui lui sont

106 MERCURE DE FRANCE:

échappés dans la fougue de la composition & dans l'enthousiasme de sa colonne. Ce qui prouve en effet qu'il regardoit comme très-redoutable le corps qui devoit attaquer son Infanterie, c'est qu'il a employé toutes les ressources de son génie & de son expérience à la rendre impénétrable. Ainsi je regarde la colonne de M. Folard comme un éloge aussi authentique de la Cavalerie, que peut l'être le livre même de M. de Bouffanelle.

TRAITÉ des affections vaporeuses du Sexe, par M. Rolin, Docteur en Médecine. *A Paris*, chez *Jean-Thomas Hérisant*, rue S. Jacques, in-12.

Ce Livre annoncé dans l'un des précédents Mercure, mérite bien que nous en donnions une idée. Le sujet n'en est que trop intéressant, dans le séjour du luxe, de la mollesse & des vapeurs.

On dit en plaisantant que les vapeurs sont à la mode: rien n'est plus vrai ni moins plaisant.

Les Anciens qui n'ont reconnu cette maladie que dans les femmes, l'attribuoient d'abord aux roulements de l'*uterus*.

Cette opinion fit place à d'autres qui en étoient comme les suites; on attribua les vapeurs à un rapport sympathique des viscères avec l'*uterus*; à des fumées qui s'é-

levoient de cette partie, vers l'estomac, vers la poitrine, &c. La sympathie est tombée avec les qualités occultes. Les fumées ont encore quelque crédit ; mais quel est le tuyau par lequel ces fumées s'élevent ? C'est-là l'écueil de cette opinion.

Quoique M. Rolin range dans la classe des vapeurs les affections mélancoliques, dont les hommes sont attaqués, il ne considère ici cette maladie que dans les femmes, comme y étant plus sujettes par la délicatesse de leur organisation.

Non-seulement, dit-il, quelques passions, mais toutes les passions, & tout ce qui en a le caractère, peut être la cause des vapeurs : le mauvais régime, les excès, les mouvemens de crainte, de surprise & de joie peuvent y contribuer.

Dans les vapeurs, certaines passions se manifestent souvent ; mais c'est un délire sans conséquence.

Les vapeurs sont épidémiques & contagieuses : on peut expliquer par-là l'institution des mystères de la bonne Déesse, & bien d'autres phénomènes plus récents.

On traite légèrement cette maladie, & rien au monde n'est plus sérieux. Une femme en a telle les premiers symptômes, on est tranquille quand on a dit, *ce sont de vapeurs*. Cependant le mal fait des pro-

grès , la malade est triste , elle pleure & rit tour à tour & quelquefois en même-temps ; on plaïsante de son état sur ces apparences trompeuses. Les accès deviennent plus violents encore , elle perd l'usage des sens , ses membres se roidissent , quelquefois ils deviennent inflexibles , sans qu'on s'en aperçoive par aucun signe extérieur.

Souvent elle paroît être dans un sommeil tranquille , la couleur est naturelle , tout semble annoncer la santé , dans l'excès le plus dangereux. Dès qu'on s'apperçoit du danger , on y apporte de légers secours. Mais par degré les accidents se multiplient , & les moindres maux qui en résultent , font des langueurs souvent incurables. Tel est le précis du discours préliminaire de ce Traité.

La première partie embrasse *la théorie* des vapeurs ; elle est divisée en trois Section : dans la première , l'Auteur établit le caractère général des affections vaporeuses , qu'il regarde comme les symptômes de différentes maladies , qui se manifestent par des mouvements irréguliers & convulsifs du genre nerveux ; il indique les signes de ces affections quelquefois subites , souvent annoncées ; mais ces signes sont assez vagues : les symptômes sont plus marqués , & le tableau en est effrayant. M. Rolin entre dans le détail des symptômes

internes & externes de cette maladie , tantôt simple , tantôt compliquée ; & dans ce dernier cas il propose un moyen qui ne lui a jamais manqué. Je comprime , dit-il , avec la main , la région épigastrique , (au dessous du nombril).

S'il survient des bâillemens réitérés , jusqu'à ce que la compression cesse , on doit être assuré que la maladie est compliquée avec un principe vaporeux.

Il nous prévient sur les foiblesses qui précèdent les attaques , & qui ont duré quelquefois deux jours avec une privation totale de sentiment. Vésale voulut disséquer le corps d'une femme , qui étoit dans une pareille syncope ; elle se plaignit vivement à la première incision. Asclépiade s'approchant du corps d'une femme qu'on portoit au tombeau , reconnut qu'elle n'étoit qu'en syncope ; l'Auteur dit avoir retardé , dans une circonstance toute semblable , les funérailles d'une fille qui se rétablit quelques heures après.

On peut confondre les attaques de vapeurs , avec d'autres maladies. M. Rolin en donne les marques distinctives. Par exemple , les attaques d'épilepsie partent souvent de quelque partie du corps , du pied , de la main , &c. celles des vapeurs , viennent par suffocation. Dans l'épilepsie on ne conserve jamais le sentiment ; on en a sou-

110 MERCURE DE FRANCE.

vent dans les accès vaporeux. Après les attaques d'épilepsie, on est plongé dans le sommeil, on reste longtemps abattu, pâle, défiguré; après les vapeurs on reprend ses sens, sa couleur naturelle & ses forces presque dans le même instant. C'en est assez pour détruire le préjugé qui attache aux vapeurs un soupçon d'épilepsie.

Dans la seconde Section, M. Rolin remonte aux causes éloignées des affections vaporeuses. Ces causes sont les vices de tempérament; les maladies héréditaires; l'air, l'abus des alimens, des boissons & du tabac; la vie sédentaire, le retardement, la suppression, la surabondance des évacuations; les passions de l'ame dans leurs excès.

La troisième Section traite des causes immédiates des vapeurs, telles sont la sensibilité, l'irritabilité du genre nerveux, les vices des liquides, les obstructions, les suppressions & les pertes. L'Auteur s'étend sur les obstructions; il en observe les causes & les effets dans chacun des viscères, & pour chaque liquide en particulier; le sang, la bile, &c. Le dernier chapitre, où il développe le mécanisme du tissu cellulaire, & la filtration du suc nerveux dans ce tissu, acheve de nous convaincre que les affections vaporeuses sont presque toutes causées par des obstructions.

Dans la seconde partie, dont la distri-

bution répond à celle de la première, il prescrit la cure de ces affections dont il vient d'indiquer les signes, les symptômes & les principes.

Dans la première Section il donne les moyens de prévenir les attaques ; ces moyens tendent à calmer le genre nerveux, à faire diversion à ses irrégularités, à en arrêter le progrès par des ligatures, par une contention opposée, &c. Il passe à la cure des symptômes généraux : tout ce qui peut changer les fausses directions du genre nerveux doit être mis en usage, & l'Auteur entre ici dans un détail approfondi. Il observe que dans les Indes Orientales, on guérit les femmes attaquées de vapeurs, en les plongeant dans de l'eau froide, ou en leur en jettant sur la tête sans qu'elles en soient prévenues. Si cela ne réussit pas, on les fustige avec des verges, & par ce moyen l'on s'assure de leur guérison.

Il y a des symptômes dangereux qui exigent les secours les plus prompts, & M. Rolin les indique. Il finit par la cure des symptômes des vapeurs compliquées avec d'autres maladies, comme la petite vérole, la fièvre maligne, l'asthme, &c.

Dans la seconde Section, il donne les moyens de prévenir les effets des cau-

ses éloignées, dont il a fait le détail.

Le premier de ces moyens est de former de bons tempéramens, & il en prescrit la méthode à commencer par le régime des meres pendant leur grossesse, régime qu'on a trop souvent la cruauté de négliger. On n'est guere plus attentif au choix du lait que l'on fait succer à son enfant. Ces deux articles, philosophiquement traités, seroient le sujet d'un bon livre. L'éducation physique, le choix de l'air & de l'eau; l'usage des aliments & des boissons de toute espee, sont au nombre des préservatifs que M. Rolin nous propose. Il finit par l'article important des passions de l'ame qu'il nous invite à tempérer. *Hoc opus, hic labor est.*

La troisieme Section prescrit la cure des causes prochaines, de la sensibilité & de l'irritabilité des nerfs, de leur délicatesse & de leur débilité, que l'on a souvent & mal-à propos confondues l'une avec l'autre; de la surabondance, de la densité & de l'épuisement du sang, des obstructions en général, & de chacune en particulier. Telle est l'économie de cet ouvrage, très-utile sans doute, s'il est aussi exact dans les principes, qu'il me semble profond dans les recherches, clair & précis dans les détails.

SEPTEMBRE. 1758. 113

OBSERVATIONS sur la Noblesse & le Tiers - Etat , par Madame ***. *Amsterdam.*

Dans la dispute qui s'est élevée depuis peu entre deux Auteurs estimables sur cette question : *S'il falloit permettre ou interdire le commerce à la Noblesse*, Madame *** se plaint qu'on a oublié de mettre dans la balance les intérêts de la roture. Elle représente que cet ordre de Citoyens, réduit à un plus petit nombre, en fera plus avili ; que le Commerçant roturier sera humilié lui-même de son association avec le Commerçant noble, son égal par état, & son supérieur par la naissance. Elle attaque avec beaucoup de chaleur les préjugés & les abus politiques, dont elle ne trouve l'excuse, dit-elle, ni dans la nature, ni dans la raison, ni dans les effets qu'ils produisent. Mais elle avoue que la réforme absolue n'en peut être qu'idéale. Rien de plus idéal en effet que la société d'hommes sages, modérés, équitables qu'elle rassemble, & auxquels elle distribue leurs fonctions & leurs récompenses. Elle exclut les avantages héréditaires, & il y a, comme on sçait, bien des choses à lui opposer. Je me borne à une seule observation sur la réponse du nouveau Platon de Madame *** à cette maxime reçue, qu'il

fait récompenser les peres dans leur postérité.

« Il faut donc , dit-il , suivant ce principe ,
 » fixer des pensions à toutes les familles
 » descendues d'un Chef qui s'est distingué
 » dans sa profession. Or quel est celui qui
 » veut donner seulement la valeur d'une
 » montre au fils d'un excellent Horloger ,
 » si ce fils ne travaille plus , ou travaille
 » mal ? Cependant comme les honneurs
 » sont le salaire des uns , & l'argent celui
 » des autres , il seroit dans la même regle
 » de substituer l'argent comme on substi-
 » tue les honneurs. »

C'est-là précisément ce qui arrive , ré-
 pondrai-je au Philosophe Législateur que
 Madame *** fait parler : on ne donne point
 de pension au fils de l'Horloger habile ;
 mais on lui donne la fortune que son pere
 a acquise par son travail. Je dis qu'on la
 lui donne ; car sans la loi de succession qui
 l'en établit propriétaire , cette fortune
 rentreroit dans la masse commune de la so-
 ciété. On doit donc aussi laisser au fils les
 honneurs acquis par son pere. Ces hon-
 neurs sont la fortune d'une classe d'hom-
 mes généreux , qui font profession de se
 dévouer pour l'état.

Il est bien vrai que la loi de succession
 pour les biens , est plus essentielle à l'ordre
 & au repos de la société , que la loi de suc-

cession pour la Noblesse ; mais l'une & l'autre est loi de convention.

Du reste , les honneurs de cérémonial attachés à la Noblesse , sont très-distincts de l'honneur personnel. Celui-ci ne se transmet point du pere au enfans. Ainsi la décoration & l'ignominie , les déférences & le mépris , ne sont pas choses incompatibles.

Madame *** en revient à la constitution réelle des choses. Pourquoi, dit-elle, se dissimuler le vice qui dérange les anciens ressorts (du corps politique) ? Pourquoi en substituer de plus dangereux encore ? Pourquoi n'ose-t'on toucher les véritables cordes d'une main sûre , adroite & légère ?

« Qui ne verra , en y réfléchissant , qu'un
 » pays où le luxe seroit modéré , où l'agricul-
 » ture seroit en vigueur , où l'esprit militaire
 » seroit excité , où les mœurs seroient pures ,
 » n'auroit pas besoin d'appeller la noblesse
 » au commerce pour la conserver elle mê-
 » me , d'humilier la roture en ne laissant
 » rien entre elle & la noblesse , enfin d'a-
 » vilir les grands en confondant leurs égaux
 » avec leurs inférieurs. »

Mais le difficile est de réaliser cette supposition. *Un luxe modéré , des mœurs pures.* Avec cela , que ne feroit-on point. « Avec
 » du fer , du pain , & de l'honneur , le Fran-

116 MERCURE DE FRANCE.

» çois sera content. » Rien n'est plus noble que ce sentiment dans le cœur d'une Française. Cependant l'on a attaché la considération aux richesses, & l'opprobre à la pauvreté. C'est de quoi se plaint Madame***, mais comment y remédier ? L'opinion est une Reine bien difficile à détrôner. Après avoir fait sentir le danger d'ouvrir à la noblesse la voie du commerce, Madame*** conclut que les roturiers qui se sentent du courage, du zèle, des lumières servent & soient ennoblis, rien n'est si juste ; mais par la même équité, que les nobles qui commercent dérogent.

Sans entrer dans cette dispute que deux hommes pleins de talens & de connoissances ont épuisée, & dans laquelle Madame*** se mêle encore avec succès, j'observerai seulement qu'en parlant du commerce & du luxe, on ne distingue pas assez 1°. le commerce productif du commerce de détail & de commission. Celui-là est une source de richesses ; celui-ci une simple commodité. L'un demande toute la protection du gouvernement, pour s'étendre ; l'autre a besoin d'être restraint à cause du nombre d'hommes qu'il occupe & qu'il enrichit en pure perte pour l'état. 2°. Le luxe de distinction qui marque les rangs, du luxe contagieux qui se communique

dans toutes les classes de la société. Le premier n'oblige personne; le second dégénère en besoin universel. L'un ne fait que consommer & répandre les revenus des grands propriétaires; l'autre épuise toutes les familles des citoyens, & détourne de leur véritable application les richesses reproductives de l'industrie & du commerce. Le luxe de distinction a toujours existé, & l'on n'a eu garde de le détruire; car il a toujours fallu tirer les revenus des mains des riches possesseurs; le luxe de mode ne s'est introduit que depuis un siècle. C'est celui-ci qu'il seroit important d'extirper, ou de limiter, s'il étoit possible; mais l'excès de ce luxe a des avantages apparens auxquels on n'aura peut-être jamais le courage de renoncer.

Un mal qui n'est qu'un mal est toujours facile à détruire: mais un mal d'où résulte un bien aura toujours des partisans, & en attendant qu'on ait pesé toutes les raisons pour & contre, il arrive au point d'être nécessaire par les liaisons qu'il contracte avec les ressorts de l'état. Du reste quoique je n'ose rien décider sur les principes de Madame ***, je ne puis qu'applaudir au zèle courageux dont elle est animée, à la vivacité, à la précision de son style, mais surtout au mérite rare d'occuper si bien son loisir.

LA Religion révélée poëme , par M. de Sauvigny. L'Auteur annonce d'heureuses dispositions pour la poësie, de l'imagination, de l'oreille, de l'élévation dans les idées, de la noblesse dans l'ame ; mais son âge m'augurise à lui dire que son sujet n'a été ni assez profondément réfléchi, ni travaillé avec assez de soin. On doit se consulter long-temps avant que d'entrer dans une carrière aussi vaste & aussi épineuse.

Un Poëme sur la Religion naturelle peut être un tissu de sentimens & d'images. Tous les principes en sont simples, toutes les conséquences faciles. C'est une Théologie des sens que la poësie peut manier, mais la Religion révélée est un labyrinthe pour la raison. L'esprit se perd dans ses mysteres : ce n'est point un sujet qu'on puisse effleurer dans un Poëme didactique. Dès qu'on le traite il faut l'approfondir, & ce n'est pas trop de la meilleure dialectique & de la méthode la plus rigoureuse, pour suivre l'incrédulité dans ses détours, & l'éclairer dans ses ténèbres. Le ton le plus convenable au merveilleux de la révélation, est celui de l'enthousiasme &, en général, depuis Lucrece jusqu'à nous, je ne connois point de Poëme dogmatique satisfaisant pour un Philosophe.

Sans m'attacher au fond de celui-ci, je

me contenterai d'en citer quelques traits ,
quia nnoncent le talent du jeune poëte, &
je commencee par l'invocation.

O Mortel ! toi , qui sçus embellir la raison ,
Manier à ton gré le compas de Newton ,
La plume de Saluste & la lyre d'Homere ,
O sublime Prothée ! ô séduisant Voltaire !
Par amour pour toi-même & pour la vérité ,
J'éleve jusqu'à toi mon vol précipité.
Amour de la vertu , tu fis naître mon zele ;
Arme-moi de tes traits , couvre-moi de ton aîle ;
Echauffe mon esprit , & prête à mes accens
Cet art heureux qu'il a de captiver les sens ?
Puisse-tu me donner le talent plus utile ,
Qui subjague le cœur , & rend l'esprit docile.

Voici comme il peint l'ambition dans la
naissance :

Quel Monstre furieux sorti des noirs abîmes ,
Aux humains cousternés vient apporter les cri-
mes ?

L'envie est dans son cœur , la fureur dans ses
yeux ,

Et la fierté s'assied sur son front orgueilleux :

L'homme en devint l'esclave ; il eut
besoin du frein des loix.

Il faut donc qu'avec soin des bornes soient pres-
crites

A ce cœur qui franchit ses premières limites ,
 A ce cœur que l'orgueil nourrit de son poison ,
 Et qui comme un tyran regarde la raison.

Dieu donna donc sa loi aux hommes ;
 mais bientôt l'hypocrisie prit la place de la
 piété.

Auprès du fanatisme & de la frénésie ,
 D'un air humble & contrit paroît l'hypocrisie ;
 Qui ne voulant avoir pour arme que sa voix ,
 Commande à l'univers , & fait trembler les Rois.

Quant aux négligences de style que l'on
 peut reprocher à l'Auteur , je ne les attri-
 bue qu'à une composition précipitée : les
 vers bien faits sont en assez grand nombre
 dans ce Poëme , pour me persuader qu'il
 dépendoit de l'Auteur de n'en pas laisser
 de mauvais : mais ce qui exige encore plus
 son attention , c'est l'analogie des images ;
 heureusement cela ne demande que la ré-
 flexion d'un esprit juste. Rien n'étoit plus
 facile à éviter , par exemple , que cette dis-
 parate :

Du crime *trionphant* le germe empoisonné.

On voit d'un coup d'œil que le germe &
 le triomphe n'ont aucun rapport ; que l'Au-
 teur eût dit :

Du crime *renaissant* le germe empoisonné ,
 l'image

l'image seroit claire & juste. Pour attribuer un germe au crime, il faut l'annoncer comme une plante, ainsi du reste.

La même brochure contient un second Poëme à la louange des Editeurs de l'Encyclopédie. L'auteur y rend justice à leurs mœurs & à leurs principes. Mais la chaleur avec laquelle il s'éleve contre les délateurs qui ont voulu les noircir, fait trop d'honneur à la calomnie.

L'AMI des Hommes, quatrième partie.

L'Avant-propos de ce volume est un dialogue entre l'ami des hommes & un Surintendant, qui fait depuis long-temps, dit-il, le métier, où *deux & deux ne font pas quatre*. Il est aisé de l'en croire à sa manière de raisonner. Il ne peut se persuader que les hommes soient frères, il veut des esclaves. L'ami des hommes lui en accorde. Le stupide Surintendant regarde le peuple comme une bête de somme. L'ami des hommes le lui passe encore; mais il tâche de lui faire entendre qu'au moins faut-il le nourrir & ne pas l'accabler sous le faix. La conclusion de ce dialogue est que la plus dure politique doit avoir soin des pauvres. Le Mémoire sur les Etats Provinciaux, qui parut il y a quelques années, est la base de cet Ouvrage. Mais

F

122 MERCURE DE FRANCE.

l'Auteur a cru qu'il falloit d'abord établir les principes généraux de toute administration, pour s'assurer, dit-il, de n'avoir rien négligé de tout ce que la prudence exige avant que de proposer une nouveauté. Tout se tient dans la machine politique, & pour développer nettement un seul des ressorts, il est bon de jeter un coup d'œil sur l'organisation entière.

La convention tacite du travail de l'homme quelconque, est l'espoir d'en recueillir les fruits. L'intérêt est donc le premier lien de la société; l'intérêt particulier est la base de l'intérêt général. Mais cette union d'intérêts particuliers ne peut subsister, si chacun d'eux n'est contenu par l'autre, comme les pierres de la voûte dont le poids fait la solidité. Pour former une société permanente, il faut un intérêt permanent. L'intérêt le plus permanent est la propriété. La société n'a donc pas de lien plus fort, ni plus durable. Mais du goût de la propriété suivent le desir de la conserver & celui de l'étendre, desirs qui se combattent d'homme à homme; ces contestations ne peuvent être accordées que par la force ou l'arbitrage. La force est la dissolution ou la rupture de la société; l'arbitrage établit un Juge, commencement de l'autorité. Les principes de sa décision

SEPTEMBRE. 1758. 123

passent en regles, *racines des loix*. Ces regles sont promulguées & reconnues équitables, *commencement des loix*. Ces loix sont désormais des Juges muets, & leur protections suffiroit à la propriété, si les hommes étoient sages; mais la cupidité est partout la plus forte, elle a besoin d'un frein qui la retienne, qui la dirige, & qui lui serve de point d'appui; ce frein est le gouvernement. Le gouvernement a deux qualités inhérentes, l'équité & la force. La force ne doit venir qu'à l'appui de l'équité. Dans le sens opposé, elle est tyrannie. La violence a détruit, & n'a jamais fondé. La tyrannie conquérante peut fouler aux pieds l'ordre, mais en passant: si elle s'arrête, elle ne subsistera que par l'ordre, & en raison de l'ordre.

L'Auteur vient à la marche & aux gradations de la propriété publique. La chose publique est un tissu de choses particulières, & chacun s'habitue à regarder ce tout comme sien; il est donc vrai, conclut l'Auteur, que le penchant à la propriété peut être le lien de l'attachement d'un citoyen à la chose publique: en effet, la chose publique est d'une part la force résultante de la réunion des propriétés, & de l'autre la force conservatrice des propriétés elles-mêmes. (Voilà une grande & belle idée!)

F ij

124 MERCURE DE FRANCE.

Je ne connois, ajoute-t'il, que deux fortes de gouvernement, l'un solide & prospere ; c'est celui qui tend au respect & au maintien de la propriété ; l'autre périssable & malheureux, c'est celui qui attaque & viole la propriété. De ce principe établi, il passe aux différens points de l'organisation de la société, qu'il divise en deux branches ; l'administration qui crée, & la subministration qui régit. L'une & l'autre est confiée au gouvernement, & le gouvernement est la clef de la voûte. Il contient tout, & n'affaisse rien. L'Auteur établit pour principe, « qu'en proportion » de ce que le gouvernement se resserre » sur un petit nombre de têtes, il perd » de sa force & le corps politique de sa » solidité. » Mais cela doit s'entendre de l'autorité dérivée, non de l'autorité primitive. Celle-ci ne doit résider qu'en un seul, quelle que soit la constitution politique : dans une République même, l'état gouvernant ne doit être qu'un. Si l'autorité primitive est partagée, elle est détruite. Quant à l'autorité dérivée, « si les préposés » auxquels le Souverain la confie sont en » petit nombre, les regles échappent, & » la confiance publique d'où dérive l'obéissance » fuit avec elle ; la volonté prend la » place, les ordres sont odieux & mal

» exécutés, & l'autorité s'affoiblit. Si elle
 » est départie sur un plus grand nombre
 » de têtes, les loix sont suivies ou récla-
 » mées, la confiance s'établit, l'obéissance
 » s'offre d'elle-même, & l'autorité suprême
 » n'a que l'impulsion à donner. »

Ainsi rien n'est plus avantageux à l'organisation d'un état, que la distribution que propose l'Ami des hommes des quatre branches de l'autorité, confiée à l'Ordre Ecclésiastique, à l'Ordre Militaire, à l'Ordre Civil & à l'Ordre Municipal ou Citoyen, chacun préposé dans sa partie au maintien de la société; mais toujours dans la dépendance, de manière que les branches de l'autorité ne se détachent jamais de l'arbre. « Par ce moyen tout le monde » est subordonné; mais personne n'est su-
 » jet que d'un seul & unique Maître. »
 Du reste, le partage que fait l'Auteur de l'autorité confiée, & les accessoires qu'il y attache comme droits, peuvent souffrir des difficultés qu'il seroit trop long de discuter ici. Par exemple, le droit de juridiction absolue attribué à la Noblesse dans les cas même où le salut public exige *célérité de commandement & aveugle obéissance*, ce droit accordé à un Ordre entier de l'état peut paroître un peu hazardé. Le Souverain peut le confier à des

126 MERCURE DE FRANCE.

Gouverneurs, à des Commandans particuliers, dont il est facile de réprimer & de punir l'infidélité ou la révolte; mais à tous les Nobles en corps, cela peut être dangereux; car dans les temps de division & de trouble qui sera Juge de l'exercice légitime ou illégitime de ce droit de commander absolument, *Ne quid detrimenti respublica patiatur?* Seroit-il temps alors de révoquer ce droit, de l'abolir ou de le restreindre?

Par la subordination & la dépendance mutuelle des quatre Ordres qui gouvernent, la Monarchie, clef de l'état; trouve moyen d'intéresser à son existence l'universalité des sujets.

Les loix d'après lesquelles marche l'administration sont de deux sortes, les unes loix fondamentales, que l'Auteur appelle loix de titre. Les autres loix de gouvernement, de restauration & d'entretien: les loix fondamentales ou loix de titre, ne dépendent pas du gouvernement. Quelqu'un faisoit à un homme de génie cette question: *Où sont les loix fondamentales du Royaume,* il répondit, *dans la Coutume de Normandie.* Mot d'un grand sens, dit l'Ami des hommes, & d'une profonde sagesse. Si la loi de titre étoit au pouvoir du Souverain, Charles VI eût pu deshériter

son fils ; les loix de titre sont loix de société : la société a précédé le gouvernement ; le droit divin lui-même n'embrasse tout , que parce que Dieu a tout précédé , tout créé. (Voilà des vérités vigoureusement énoncées.)

Par la loi de titre , notre conscience est à nous , ce qui ne va pas jusqu'à la liberté du culte ; mais il s'enfuit du moins , dit l'Auteur , qu'il seroit tyrannique de nous empêcher d'aller vivre aux lieux où notre culte est établi. La propriété morale ne nous dispense pas de l'obligation tacite & respectueuse contractée entre l'état & nous dès le moment de notre naissance , la liberté ne peut s'étendre à méconnoître son Roi , son pere , &c.

La propriété physique est 1°. celle de notre personne ; 2°. les droits pris dans la nature : ce n'est pas la société qui établit les droits du pere au fils , du mari à la femme ; au contraire , elle les affoiblit & les restraint , en s'en attribuant une partie. Quant aux loix de titre faites par la société , elles ne peuvent être abrogées que par la société elle-même ; la Nation seule y peut toucher. 3°. Nos biens & immeubles : l'écuelle du pauvre est autant & plus respectable que le diamant du riche , soit qu'on écoute l'humanité , soit que l'on

128 MERCURE DE FRANCE.

consulte la politique. 4°. La propriété publique : elle est directe ou réfléchie ; directe, quand la possession réelle est commune ; réfléchie, quand les avantages qui en résultent se répandent sur la société ; tout ce qui constitue ces différens objets est compris sous la loi de titre.

La loi de réglemeut est autre chose. Elle comprend tout le régime intérieur, & n'a d'autre regle que la justice, l'ordre & la conservation. Mais il est du plus grand intérêt pour celui qui gouverne de s'en tenir à cette regle.

L'Auteur craint qu'on ne l'accuse d'avoir restraint & dépouillé la souveraineté, en renfermant dans la propriété publique la terre, la mer, les finances, &c. Mais la distinction qu'il a établie entre la propriété réelle & la propriété de réstet, le met à l'abri de ce reproche. Il s'explique encore, & il dit, si le Prince, par exemple, seul Juge des besoins courans de l'état, demande à ses peuples quelque accroissement de la subvention qui constitue les finances, personne n'est en droit de le lui refuser; mais si le Prince demande au peuple les subventions de la nécessité pour les employer en dissipations, &c. il viole la loi de titre, il détourne l'objet de la subvention, il abuse en un mot de son pouvoir ; ce qui s'ap-

pelle tyrannie & corrosion de la société.

Parmi les autres exemples où l'Auteur prétend que la loi de titre est violée, celui qui regarde la Noblesse n'est pas sans difficulté. La Noblesse est militaire par état, & ses privilèges constitutifs sont compris dans la loi de titre; mais que la Noblesse ne puisse être accordée à d'autres services que les travaux militaires, sans entreprendre sur cette loi, cela ne paroît fondé en preuves, ni de fait, ni de droit. La loi de titre règle ce que le Noble doit être, & non ce qu'il doit avoir été. On sçait bien que dans le temps où tout n'étoit que soldats, la Noblesse n'étoit accordée qu'à la profession des armes: mais où est la postérité de ces premiers Nobles? où est la loi nationale qui attache exclusivement la Noblesse à leurs neveux, ou à ceux de leur état? Cette prétention est extrême, comme l'abus qu'elle attaque. La Noblesse dans tous les temps a dû être le prix des services signalés rendus au Prince & à la patrie, *ars, ore, mente, animo*; il n'importe. Un Démosthène qui auroit désarmé la Ligue, ou empêché les Croisades, n'auroit-il pu être ennobli sans un attentat contre la loi de titre?

J'observe encore que le changement ou l'altération des droits de propriété n'atta-

que la loi de titre, qu'autant que ces propriétés tiennent à la constitution fondamentale & primitive ; les immunités & les privilèges accordés par celui qui gouverne, renferment essentiellement cette condition implicite, *sauf le droit d'autrui*, & surtout *sauf le droit du peuple*. Ils peuvent donc être révoqués dès qu'ils sont nuisibles, sans porter atteinte à la constitution. Ceci est une conséquence immédiate des principes même de l'auteur. Je prétends l'expliquer, non le contredire, & mon dessein est de faire entendre qu'il faut, non pas le lire avec défiance, mais l'étudier avec réflexion.

Pour désigner la barrière entre les loix de titre & les loix de règlement, il a recours à l'équité naturelle. C'est, dit-il, dans l'équité saine, entière & inébranlable, que l'homme d'état est certain de trouver tous les bons principes d'institution, de restauration & de conservation. Mais il observe que la soumission ne laisse pas d'être un devoir, lors même que l'exercice de l'autorité est un crime. Les rois tiennent leur pouvoir de Dieu, & ils n'en sont comptables qu'à Dieu.

Les objets d'administration & de règlement sont les mœurs, la politique, le militaire, l'agriculture & les arts. 1°. De né-

cessité. 2°. D'utilité. 3°. De décoration. Sur l'article des arts, ce noble & sage écrivain observe que rien n'est vil dans la nature, & il vange les artisans de l'injustice du préjugé. Mais il nous prévient sur le danger des manufactures, si elles ne tendent à mettre en valeur les productions du sol; & il rappelle à ce sujet la répugnance de Sulli pour les manufactures de soie, plus nuisibles qu'on ne pense à l'agriculture & à l'état.

Les objets de subministration sont le culte de la Religion, la justice & la police, la finance & le commerce.

La Religion ressortit exclusivement à Dieu, le culte seul en est humain. L'auteur le range dans la classe des loix de titre. Il entend par-là le dogme & les regles qui constituerent l'essence de cette Religion dans le tems où elle devint la Religion de l'état. C'est à ce point fixe qu'il recommande que l'on s'en tienne : *la loi de titre, uniquement la loi de titre.* (C'est dire beaucoup en peu de mots.) Il soumet à la même loi la justice & la police; & celle-ci plus rigoureusement comme plus subite, plus tranchante & plus exposée aux abus.

A l'égard de la finance, il ne veut point que l'administration économique fasse un état à part, & rien de plus opposé que ses

132 MERCURE DE FRANCE.

principes à l'administration actuelle. Il leve la difficulté de la régie, en proposant de remettre la levée des deniers publics à l'ordre municipal.

Les impôts qu'il admet, sont sur les terres, sur les consommations, sur les têtes ; mais celui-ci dans un cas pressant, & jamais à perpétuité. Dans les droits d'entrée & de sortie, il ne condamne que les abus. Il fait main basse sur tout le reste : & c'est dans ces incursions que son style énergique & vigoureux triomphe. Il n'a pas le même avantage dans la discussion rigoureuse.

Le commerce soit intérieur soit extérieur, est le change mutuel du superflu contre le nécessaire. C'est sur le double pivot de cet avantage réciproque, pivot libre dans son jeu, & ferme dans sa base que roule le commerce, son utilité, sa durée. Le commerce est subordonné à la production dans la société : c'est un être second même au physique, mais bien plus encore au moral. Malheur dit la de H, aux Nations qui font prédominer chez elles l'esprit de commerce. Cet esprit ne connoît que perte ou gain à la place de juste & d'injuste. Cette proposition avoit besoin d'être tempérée : aussi l'Auteur, en faisant l'éloge personnel des commerçans, a-t'il soin de nous avertir que ce n'est pas le com

merce qu'il attaque, mais le déplacement du commerce.

Il résume enfin tous ces points d'administration, & revenant aux fonctions de l'ordre municipal, qui est l'objet direct de son ouvrage, il ne dissimule point la réalité des abus, & que tout y va, comme on dit, *par compere & par commere*. Mais il prétend que le remede en seroit dans les assemblées municipales, dans la liberté des voix & des élections, dans l'inspection des préposés par le Souverain sur tout ce qui est statué, sans qu'ils se mêlent toutefois des détails de la régie. Il demande & pour cause, que l'influence des préposés cesse avec les actes de statuation, en un mot, qu'ils soient inspecteurs non acteurs, encore seront-ils bien occupés, s'ils veulent remplir leurs fonctions avec zele.

Il remarque qu'il est peu de nos provinces qui n'ayent eu autrefois leurs états: mais que presque toutes ces branches du bon ordre, séchées dans l'anarchie des temps de trouble, n'ont pu refleurir depuis; il bénit la mémoire du digne pere de notre Auguste Monarque, qui avoit résolu de retablir l'ordre municipal & les pays d'état dans tout le royaume. Le détail de ce grand projet compose la seconde partie de ce volume. La troisieme contient les ré-

134 MERCURE DE FRANCE.

ponses aux objections, & le volume est terminé par des questions intéressantes sur la population, l'agriculture & le commerce, qui, quoique d'une autre main, ne sont ni déplacées, ni dissonnantes à la suite de l'Ami des hommes.

L'introduction dont je viens de rendre compte, finit par un morceau d'enthousiasme, dont le désordre & la véhémence ont quelque chose de semblable à ces nuages orageux qui sont éclairés par la foudre.

La suite pour le Mercure prochain.

LA VIE du Pape Sixte V, traduite de l'Italien de Gregorio Leti, nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée & enrichie de figures en taille-douce, deux volumes in-12, prix 4 liv. brochés. *A Paris*, chez la veuve *Damonville*, quai des Augustins, à Saint Etienne; & chez *Hardi*, rue Saint Jacques, à la Colonne d'or. On trouve chez ces Libraires, le même Ouvrage in-4°, dont le prix est de 6 livres en feuilles, & de 7 liv. 10 s. relié.

HISTOIRE du Diocèse de Paris, tomes 13, 14 & 15°. Ces trois volumes contiennent les Paroisses & terres du vieux Corbeil & du Doyenné de Lagny. Ceux qui ont

une idée de cet Ouvrage , ne s'attendent pas à trouver ici un recueil d'anecdotes , ou d'observations curieuses & frivoles. Ce sont des archives fideles où l'Auteur a laborieusement ramassé tout ce qu'on peut sçavoir des fondations , des concessions , des mutations , des titres de propriété , de seigneurie , &c. relativement aux lieux qu'il parcourt , & c'est un travail immense qu'il épargne aux personnes intéressées. à ces recherches. Les sources où il a puisé sont indiquées à chaque trait. Il suit l'ordre typographique. Son style est simple & clair , mais diffus. Du reste , les détails dans lesquels il entre , trop minutieux peut-être pour un livre d'agrément , me semblent placés dans celui-ci comme livre de bibliotheque , & plus fait pour être consulté au besoin que pour être lu de suite.

LA regle des devoirs que la nature inspire à tous les hommes , en 4 vol. in-12.
A Paris , chez Briasson , rue S. Jacques , à la Science & à l'Ange Gardien. L'extrait dans les volumes suivans.

DISCOURS sur la Peinture & sur l'Architecture , dédié à Madame la Marquise de Pompadour.

136 MERCURE DE FRANCE.

C'est pour les beaux Arts un nouvel encouragement que de voir le nom de leur Protectrice à la tête d'un Ouvrage, qui est le tableau de leurs révolutions, de leurs progrès & de leur triomphe. Ce Discours se vend à Paris, chez *Prault pere*, quai de Gêvres, au Paradis.

RECUEIL des Plans, Coupes & Elévation du nouvel Hôtel-de-Ville de Rouen, avec les Plans d'un accroissement & autres ouvrages projetés pour la même Ville; par *Matthieu le Carpentier*, Architecte du Roi & de son Académie Royale d'Architecture. A Paris, chez *Charles-Antoine Jombert*, rue Dauphine, à l'Image Notre-Dame.

POÉSIES Philosophiques. A Paris, chez *Guillyn*, quai des Augustins.

L'extrait au prochain Mercure.

Je suis obligé de renvoyer encore au volume prochain l'examen du *Génie de Montesquieu*.



ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES - LETTRES.

MATHÉMATIQUES.

*SUITE du Discours Préliminaire de M.
d'Alembert, à la tête de son Traité de
Dynamique.*

C'EST par cette raison que j'ai cru ne devoir point entrer dans l'examen de la fameuse question des forces vives. Cette question qui depuis trente ans partage les Géomètres, consiste à sçavoir, si la force des corps en mouvement est proportionnelle au produit de la masse par la vitesse, ou au produit de la masse par le quarré de la vitesse : par exemple, si un corps double d'un autre, & qui a trois fois autant de vitesse, a dix-huit fois autant de force ou six fois autant seulement. Malgré les disputes que cette question a causées, l'inutilité parfaite dont elle est pour la mécanique, m'a engagé à n'en faire aucune mention dans l'ouvrage que je donne aujourd'hui.

d'hui : je ne crois pas néanmoins devoir passer entièrement sous silence une opinion , dont *Leibnitz* a cru pouvoir se faire honneur comme d'une découverte ; que le grand *Bernoulli* a depuis si sçavamment & si heureusement approfondie (1) ; que *Mac-Laurin* a fait tous ses efforts pour renverser ; & à laquelle enfin les écrits d'un grand nombre de Mathématiciens illustres ont contribué à intéresser le Public. Ainsi , sans fatiguer le Lecteur par le détail de tout ce qui a été dit sur cette question , il ne sera pas hors de propos d'exposer ici très-succinctement les principes qui peuvent servir à la résoudre.

Quand on parle de la force des corps en mouvement , ou l'on n'attache point d'idée nette au mot qu'on prononce , ou l'on ne peut entendre par-là en général , que la propriété qu'ont les corps qui se meuvent , de vaincre les obstacles qu'ils rencontrent , ou de leur résister. Ce n'est donc ni par l'espace qu'un corps parcourt unifor-

(1) Voyez le Discours sur les loix de la communication du Mouvement , qui a mérité l'éloge de l'Académie en l'année 1726 , où le P. *Maziers* remporta le prix. La raison pour laquelle la pièce de *M. Bernoulli* ne fut point couronnée , se trouve dans l'éloge que j'ai publié de ce grand Géometre , quelques mois après sa mort , arrivée au commencement de 1748.

mément, ni par le temps qu'il employe à le parcourir, ni enfin par la considération simple, unique & abstraite de sa masse & de sa vitesse, qu'on doit estimer immédiatement la force; c'est uniquement par les obstacles qu'un corps rencontre, & par la résistance que lui font ces obstacles. Plus l'obstacle qu'un corps peut vaincre, ou auquel il peut résister, est considérable, plus on peut dire que sa *force* est grande, pourvu que, sans vouloir représenter par ce mot un prétendu être qui réside dans le corps, on ne s'en serve que comme d'une manière abrégée d'exprimer un fait, à peu près comme on dit qu'un corps a deux fois autant de *vitesse* qu'un autre, au lieu de dire qu'il parcourt en temps égal deux fois autant d'espace, sans prétendre pour cela que ce mot de *vitesse* représente un être inhérent au corps.

Ceci bien entendu, il est clair qu'on peut opposer au mouvement d'un corps trois sortes d'obstacles; ou des obstacles invincibles qui anéantissent tout à fait son mouvement, quel qu'il puisse être; ou des obstacles qui n'ayent précisément que la résistance nécessaire pour anéantir le mouvement du corps, & qui l'anéantissent dans un instant, c'est le cas de l'équilibre; ou enfin des obstacles qui anéantissent le

140 MÉRCURE DE FRANCE:

mouvement peu à peu , c'est le cas du mouvement retardé. Comme les obstacles insurmontables anéantissent également toutes sortes de mouvemens, ils ne peuvent servir à faire connoître la force : ce n'est donc que dans l'équilibre, ou dans le mouvement retardé qu'on doit en chercher la mesure. Or tout le monde convient qu'il y a équilibre entre deux corps, quand les produits de leurs masses par leurs vitesses virtuelles, c'est-à-dire par les vitesses avec lesquelles ils tendent à se mouvoir, sont égaux de part & d'autre. Donc dans l'équilibre le produit de la masse par la vitesse, ou, ce qui est la même chose, la quantité de mouvement, peut représenter la force. Tout le monde convient aussi que dans le mouvement retardé, le nombre des obstacles vaincus est comme le carré de la vitesse; en sorte qu'un corps qui a fermé un ressort, par exemple, avec une certaine vitesse, pourra avec une vitesse double, fermer ou tout à la fois, ou successivement, non pas deux, mais quatre ressorts semblables au premier, neuf avec une vitesse triple, & ainsi du reste. D'où les partisans des forces vives concluent que la force des corps qui se meuvent actuellement, est en général comme le produit de la masse par le carré de la vitesse. Au

fonds, quel inconvénient pourroit-il y avoir à ce que la mesure des forces fût différente dans l'équilibre & dans le mouvement retardé, puisque, si on veut ne raisonner que d'après des idées claires, on doit n'entendre par le mot de *force*, que l'effet produit en surmontant l'obstacle ou en lui résistant? Il faut avouer cependant que l'opinion de ceux qui regardent la force comme le produit de la masse par la vitesse, peut avoir lieu non seulement dans le cas de l'équilibre, mais aussi dans celui du mouvement retardé, si dans ce dernier cas on mesure la force, non par la quantité absolue des obstacles, mais par la somme des résistances de ces mêmes obstacles: car on ne sçauroit douter que cette somme de résistances ne soit proportionnelle à la quantité de mouvement, puisque, de l'aveu de tout le monde, la quantité de mouvement que le corps perd à chaque instant, est proportionnelle au produit de la résistance par la durée infiniment petite de l'instant, & que la somme de ces produits est évidemment la résistance totale. Toute la difficulté se réduit donc à sçavoir si on doit mesurer la force par la quantité absolue des obstacles, ou par la somme de leurs résistances. Il paroîtroit plus naturel de mesurer la force de cette

142 MERCURE DE FRANCE.

derniere maniere ; car un obstacle n'est tel qu'entant qu'il résiste , & c'est , à proprement parler , la somme des résistances qui est l'obstacle vaincu : d'ailleurs , en estimant ainsi la force , on a l'avantage d'avoir pour l'équilibre & pour le mouvement retardé une mesure commune : néanmoins comme nous n'avons d'idée précise & distincte du mot de *force* , qu'en restreignant ce terme à exprimer un effet , je crois qu'on doit laisser chacun le maître de se décider comme il voudra là-dessus , & toute la question ne peut plus consister que dans une discussion métaphysique très-futile , ou dans une dispute de mot plus indigne encore d'occuper des Philosophes.

Tout ce que nous venons de dire suffit assez pour le faire sentir à nos Lecteurs. Mais une réflexion bien naturelle achevera de les en convaincre. Soit qu'un corps ait une simple tendance à se mouvoir avec une certaine vitesse , tendance arrêtée par quelque obstacle , soit qu'il se meuve réellement & uniformément avec cette vitesse , soit enfin qu'il commence à se mouvoir avec cette même vitesse , laquelle se consume & s'anéantisse peu à peu par quelque cause que ce puisse être ; dans tous ces cas , l'effet produit par le corps est

différent, mais le corps considéré en lui-même, n'a rien de plus dans un cas que dans un autre; seulement l'action de la cause qui produit l'effet est différemment appliquée. Dans le premier cas, l'effet se réduit à une simple tendance, qui n'a point proprement de mesure précise, puisqu'il n'en résulte aucun mouvement; dans le second, l'effet est l'espace parcouru uniformément dans un temps donné, & cet effet est proportionnel à la vitesse; dans le troisième, l'effet est l'espace parcouru jusqu'à l'extinction totale du mouvement, & cet effet est comme le carré de la vitesse. Or ces différens effets sont évidemment produits par une même cause; donc ceux qui ont dit que la force étoit tantôt comme la vitesse, tantôt comme son carré, n'ont pu entendre parler que de l'effet, quand ils se sont exprimés de la sorte. Cette diversité d'effets provenans tous d'une même cause, peut servir, pour le dire en passant, à faire voir le peu de justesse & de précision de l'axiome prétendu, si souvent mis en usage, sur la proportionnalité des causes à leurs effets.

Enfin, ceux mêmes qui ne seroient pas en état de remonter jusqu'aux principes métaphysiques de la question des forces vives, verront aisément qu'elle n'est qu'une

dispute de mots, s'ils considerent que les deux partis sont d'ailleurs entièrement d'accord sur les principes fondamentaux de l'équilibre & du mouvement. Qu'on propose le même problème de mécanique à résoudre à deux Géometres, dont l'un soit adverfaire & l'autre partisan des forces vices; leurs solutions, si elles sont bonnes, seront toujours parfaitement d'accord: la question de la mesure des forces est donc entièrement inutile à la mécanique, & même sans aucun objet réel. Aussi n'auroit-elle pas sans doute enfanté tant de volumes, si on se fût attaché à distinguer ce qu'elle renfermoit de clair & d'obscur. En s'y prenant ainsi, on n'auroit eu besoin que de quelques lignes pour décider la question: mais il semble que la plûpart de ceux qui ont traité cette matière, aient craint de la traiter en peu de mots.

La réduction que nous avons faite de toutes les loix de la mécanique à trois, celle de la force d'inertie, celle du mouvement composé, & celle de l'équilibre, peut servir à résoudre le grand problème métaphysique, proposé depuis peu par une des plus célèbres Académies de l'Europe, *Si les Loix de la Statique & de la Mécanique sont de vérités nécessaire ou contingente?*

objets Pour fixer nos idées sur cette question, il faut d'abord la réduire au seul sens raisonnable qu'elle puisse avoir. Il ne s'agit pas de décider si l'Auteur de la nature auroit pu lui donner d'autres loix que celles que nous y observons; dès qu'on admet un être intelligent capable d'agir sur la matière, il est évident que cet être peut à chaque instant la mouvoir & l'arrêter à son gré, ou suivant des loix uniformes, ou suivant des loix qui soient différentes pour chaque instant & pour chaque partie de matière; l'expérience continuelle des mouvemens de notre corps, nous prouve assez que la matière, soumise à la volonté d'un principe pensant, peut s'écarter dans ses mouvemens de ceux qu'elle auroit véritablement, si elle étoit abandonnée à elle-même. La question proposée se réduit donc à sçavoir si les loix de l'équilibre & du mouvement qu'on observe dans la nature, sont différentes de celles que la matière abandonnée à elle-même auroit suivies: développons cette idée. Il est de la dernière évidence qu'en se bornant à supposer l'existence de la matière & du mouvement, il doit nécessairement résulter de cette double existence certains effets; qu'un corps mis en mouvement par quelque cause, doit ou s'arrêter au

bout de quelque temps, ou continuer toujours à se mouvoir ; qu'un corps qui tend à se mouvoir à la fois suivant les deux côtés d'un parallélogramme, doit nécessairement décrire, ou la diagonale, ou quelque autre ligne ; que quand plusieurs corps en mouvement se rencontrent & se choquent, il doit nécessairement arriver, en conséquence de leur impénétrabilité mutuelle, quelque changement dans l'état de tous ces corps, ou au moins dans l'état de quelques-uns d'entr'eux. Or des différens effets possibles, soit dans le mouvement d'un corps isolé, soit dans celui de plusieurs corps qui agissent les uns sur les autres, il en est un qui dans chaque cas doit infailliblement avoir lieu en conséquence de l'existence seule de la matière, & abstraction faite de tout autre principe différent, qui pourroit modifier cet effet ou l'altérer. Voici donc la route qu'un Philosophe doit suivre pour résoudre la question dont il s'agit. Il doit tâcher d'abord de découvrir par le raisonnement quelles seroient les loix de la statique & de la mécanique dans la matière abandonnée à elle-même : il doit examiner ensuite par l'expérience quelles sont ces loix dans l'univers ; si les unes & les autres sont différentes, il en conclura que les loix de la

statique & de la mécanique, telle que l'expérience les donne, sont de vérité contingente, puisqu'elles seront la suite d'une volonté particulière & expresse de l'être suprême; si au contraire les loix données par l'expérience s'accordent avec celles que le raisonnement seul a fait trouver, il en conclura que les loix observées sont de vérité nécessaire, non pas en ce sens que le Créateur n'eût pu établir des loix toutes différentes, mais en ce sens qu'il n'a pas jugé à propos d'en établir d'autres que celles qui résultoient de l'existence même de la matière.

Or nous croyons avoir démontré dans cet ouvrage, qu'un corps abandonné à lui-même doit persister éternellement dans son état de repos ou de mouvement uniforme; nous croyons avoir démontré de même que s'il tend à se mouvoir à la fois suivant les deux côtés d'un parallélogramme quelconque, la diagonale est la direction qu'il doit prendre de lui-même, & , pour ainsi dire, choisir entre toutes les autres. Nous avons démontré enfin que toutes les loix de la communication du mouvement entre les corps se réduisent aux loix de l'équilibre, & que les loix de l'équilibre se réduisent elles-mêmes à celles de l'équilibre de deux corps égaux, animés en sens contrai-

res de vitesses virtuelles égales. Dans ce dernier cas les mouvemens des deux corps se détruiront évidemment l'un l'autre, & par une conséquence géométrique, il y aura encore nécessairement équilibre, lorsque les masses seront en raison inverse des vitesses; il ne reste plus qu'à sçavoir si le cas de l'équilibre est unique, c'est-à-dire, si quand les masses ne seront pas en raison inverse des vitesses, un des corps devra nécessairement obliger l'autre à se mouvoir. Or il est aisé de sentir que dès qu'il y a un cas possible & nécessaire d'équilibre, il ne sçautoit y en avoir d'autres: sans cela les loix du choc des corps, qui se réduisent nécessairement à celles de l'équilibre, deviendroient indéterminées; ce qui ne sçautoit être, puisqu'un corps venant en choquer un autre, il doit nécessairement en résulter un effet unique, suite indispensable de l'existence & de l'impénétrabilité de ces corps. On peut d'ailleurs démontrer l'unité de la loi d'équilibre par un autre raisonnement, trop mathématique pour être développé dans ce discours, mais que j'ai tâché de rendre sensible dans mon ouvrage, & auquel je renvoye le lecteur (1).

(1) Voyez l'article 46 à la fin du troisieme cas, & l'article 47.

De toutes ces réflexions, il s'ensuit que les loix de la statique & de la mécanique, exposées dans ce Livre, sont celles qui résultent de l'existence de la matière & du mouvement. Or l'expérience nous prouve que ces loix s'observent en effet dans les corps qui nous environnent. Donc les loix de l'équilibre & du mouvement, telles que l'observation nous les fait connoître, sont de vérité nécessaires. Un Métaphysicien se contenteroit peut-être de le prouver, en disant qu'il étoit de la sagesse du Créateur & de la simplicité de ses vues, de ne point établir d'autres loix de l'équilibre & du mouvement, que celles qui résultent de l'existence même des corps, & de leur impénétrabilité mutuelle; mais nous avons cru devoir nous abstenir de cette manière de raisonner, parce qu'il nous a paru qu'elle porteroit sur un principe trop vague; la nature de l'être suprême nous est trop cachée pour que nous puissions connoître directement ce qui est ou n'est pas conforme aux vues de sa sagesse; nous pouvons seulement entrevoir les effets de cette sagesse dans l'observation des loix de la nature, lorsque le raisonnement mathématique nous aura fait voir la simplicité de ces loix, & que l'expérience nous en aura montré les applications & l'étendue.

Cette réflexion peut servir, ce me semble, à nous faire apprécier les démonstrations, que plusieurs Philosophes ont données des loix du mouvement d'après le principe des causes finales, c'est-à-dire d'après les vues que l'Auteur de la nature a dû se proposer en établissant ces loix. De pareilles démonstrations ne peuvent avoir de force qu'autant qu'elles sont précédées & appuyées par des démonstrations directes & tirées de principes qui soient plus à notre portée ; autrement il arriveroit souvent qu'elles nous induiroient en erreur. C'est pour avoir suivi cette route, pour avoir cru qu'il étoit de la sagesse du Créateur de conserver toujours la même quantité de mouvement dans l'univers, que Descartes s'est trompé sur les loix de la percussion. Ceux qui l'imiteroient, courroient risque, ou de se tromper comme lui, ou de donner pour un principe général ce qui n'auroit lieu que dans certains cas, ou enfin de regarder comme une loi primitive de la nature, ce qui ne seroit qu'une conséquence purement mathématique de quelques formules.

Après avoir donné au lecteur une idée générale de l'objet que je me suis proposé dans cet ouvrage, il ne me reste plus qu'un mot à dire sur la forme que j'ai cru devoir

lui donner. J'ai tâché dans ma première partie de mettre, le plus qu'il m'a été possible, les principes de la mécanique à la portée des commençans ; je n'ai pu me dispenser d'employer le calcul différentiel dans la théorie des mouvemens variés ; c'est la nature du sujet qui m'y a contraint. Au reste, j'ai fait en sorte de renfermer dans cette première partie un assez grand nombre de choses dans un fort petit espace, & si je ne suis point entré dans tout le détail que la matière pouvoit comporter, c'est qu'uniquement attentif à l'exposition & au développement des principes essentiels de la mécanique, & ayant pour but de réduire cet Ouvrage à ce qu'il peut contenir de nouveau en ce genre, je n'ai pas cru devoir le grossir d'une infinité de propositions particulières que l'on trouvera aisément ailleurs.

La seconde partie, dans laquelle je me suis proposé de traiter des loix du mouvement des corps entr'eux, fait la portion la plus considérable de l'Ouvrage : c'est la raison qui m'a engagé à donner à ce livre le nom de *Traité de Dynamique*. Ce nom qui signifie proprement la science des puissances ou causes motrices, pourroit paroître d'abord ne pas convenir à ce livre, dans lequel j'envisage plutôt la méchan-

que comme la science des effets, que comme celle des causes : néanmoins comme le mot de *dynamique* est fort usité aujourd'hui parmi les Sçavans, pour signifier la science du mouvement des corps, qui agissent les uns sur les autres d'une manière quelconque, j'ai cru devoir le conserver, pour annoncer aux Géometres par le titre même de ce Traité, que je m'y propose principalement pour but de perfectionner & d'augmenter cette partie de la mécanique. Comme elle n'est pas moins curieuse qu'elle est difficile, & que les problèmes qui s'y rapportent composent une classe très-étendue, les plus grands Géometres s'y sont appliqués particulièrement depuis quelques années : mais ils n'ont résolu jusqu'à présent qu'un très-petit nombre de problèmes de ce genre, & seulement dans des cas particuliers : la plupart des solutions qu'ils nous ont données sont appuyées outre cela sur des principes que personne n'a encore démontrés d'une manière générale ; tels, par exemple, que celui de la conservation des forces vives. J'ai donc cru devoir m'étendre principalement sur ce sujet, & faire voir comment on peut résoudre toutes les questions de dynamique par une même méthode fort simple & fort directe, & qui ne consiste

SEPTEMBRE. 1758. 153

que dans la combinaison dont j'ai parlé plus haut, des principes de l'équilibre & du mouvement composé. J'en montre l'usage dans un petit nombre de problèmes choisis, dont quelques-uns sont déjà connus, d'autres sont entièrement nouveaux, d'autres enfin ont été mal résolus, même par les plus sçavans Mathématiciens.

L'élégance dans la solution d'un problème, consistant surtout à n'y employer que des principes directs & en très petit nombre, on ne sera pas surpris que l'uniformité qui regne dans toutes mes solutions, & que j'ai eue principalement en vue, les rende quelquefois un peu plus longues, que si je les avois déduites de principes moins directs. La démonstration que j'aurois été obligé de faire de ces principes, ne pouvoit d'ailleurs que m'écarter de la brièveté que j'aurois cherché à me procurer par leur moyen, & la portion la plus considérable de mon livre n'auroit plus été qu'un amas informe de problèmes peu digne de voir le jour, malgré la variété que j'ai tâché d'y répandre, & les difficultés qui sont particulières à chacun d'eux.

Au reste, comme cette seconde partie est destinée principalement à ceux qui, déjà instruits du calcul différentiel & intégral, se seront rendus familiers les prin-

GW

154 MERCURE DE FRANCE.
cipes établis dans la première, ou seront déjà exercés à la solution des problèmes connus & ordinaires de la mécanique, je dois avertir que, pour éviter les circonlocutions, je me suis souvent servi du terme obscur de *force*, & de quelques autres qu'on employe communément quand on traite du mouvement des corps; mais je n'ai jamais prétendu attacher à ces termes d'autres idées, que celles qui résultent des principes que j'ai établis, soit dans ce Discours, soit dans la première partie de ce Traité.

Enfin, du même principe qui me conduit à la solution de tous les problèmes de dynamique, je déduis aussi plusieurs propriétés du centre de gravité, dont les unes sont entièrement nouvelles, les autres n'ont été prouvées jusqu'à présent que d'une manière vague & obscure, & je termine l'Ouvrage par une démonstration du principe appelé communément *la conservation des forces vives*.

L'accueil que le Public a fait à ce premier essai, lorsqu'il parut en 1743, m'a engagé à publier en 1744 un autre Ouvrage, dans lequel ce qui concerne le mouvement & l'équilibre des fluides a été traité suivant la même méthode, & par le même principe. Cette matière épineuse &

délicate n'est pas la seule à laquelle j'aie appliqué ce principe ; j'en ai fait le plus grand usage dans mes *Recherches sur la précession des Equinoxes*, problème dont j'ai donné le premier la solution, long-temps & inutilement cherchée par de très-grands Géomètres ; dans mon *Essai sur la résistance des fluides*, fondé sur une théorie entièrement nouvelle ; dans mes *Réflexions sur la cause des vents*, pour calculer les oscillations que l'action du soleil & de la lune doivent produire dans notre atmosphère, & que personne n'avoit encore entrepris de déterminer ; enfin j'ose dire que plus j'ai eu d'occasions d'employer les méthodes exposées & développées dans cet Ouvrage, plus j'ai reconnu la simplicité, la généralité & la fécondité de ces méthodes.



 THÉOLOGIE.

*de l'Auteur du Mercure au sujet des Lettres de M. l'Abbé de *** (1), pour servir d'introduction à l'intelligence des divines Ecritures, & surtout des Livres Prophétiques, relativement à la Langue Originale.*
 A Paris, chez la veuve Colombat, 1751.

MONSIEUR, ce volume renferme dix lettres adressées tant aux Peres Capucins de la rue Saint Honoré, qu'aux PP. Dominicains du Noviciat du fauxbourg Saint Germain, & à quelques autres Eleves séculiers.

La premiere contient le plan que l'Auteur s'est proposé pour former ses Eleves: qu'il encourage d'abord, en les félicitant, sur le progrès que chacun d'eux a fait dans l'étude des langues orientales qu'il s'est choisies. Tous se sont livrés au Grec, à l'Hébreu; mais l'un s'est appliqué au Chaldéen & au Syriaque; l'autre a pris du goût

(1) Ces notions préliminaires sont relatives à un Ouvrage très - important pour l'intelligence des Pseaumes, dont je rendrai compte dans les volumes suivans.

SEPTEMBRE. 1758. 137

pour l'Arabe ; deux pour l'Arménien , &c. Ensuite l'Auteur fait l'énumération des livres de l'Écriture Sainte , dont les Capucins (1) & les Dominicains ont fait la traduction latine dans le cours de six années.

Après ce préliminaire , il leur rend compte de la manière dont il s'est conduit lui-même dans ses travaux relatifs à l'étude du texte sacré. Il découvre en sept articles les défauts qu'il a remarqués dans les Dictionnaires & dans les Grammaires. Il remarque dans le VIII^e & dans le IX^e , que les Commentateurs ont passé légèrement sur les termes généraux & les expressions énigmatiques. Dans les articles X & XI , il les prévient en faveur du double sens littéral des prophéties.

Enfin il présente une idée de son plan par l'énoncé des titres qu'il met à la tête de chacune des lettres qui composent les deux volumes de son ouvrage. Nous allons donner le précis.

Les II^e , III^e , IV^e & V^e lettres sont employées à donner une idée de la conduite de Dieu sur son Église , depuis Adam jusqu'à nos jours.

Dans la II^e , on lit le précis de l'histoire

(1) Les Capucins étoient alors au nombre de 6 , & les Dominicains au nombre de 12.

258 MERCURE DE FRANCE.

sainte, depuis son commencement jusqu'à Josué.

L'Auteur envisage cette époque sous quatre états différens.

1°. Sous la loi naturelle imprimée dans le cœur de l'homme sortant des mains de Dieu, & renouvelée après qu'Adam eut été relevé de sa chute.

2°. Sous la loi naturelle & les préceptes donnés par Noé, à ses enfans.

3°. Sous la loi naturelle jointe aux préceptes des Noachides & à ceux qui furent révélés au pere des Croyans.

4°. Sous la loi naturelle & sous la loi de Moÿse qui la confirme & qui renferme aussi les préceptes des Patriarches.

Cette lettre qui ne contient que 32 pages, attribue la création au Verbe qui devoit se faire homme pour nous. On y voit les Etres célestes créés d'abord, & la matiere ensuite : après elle, vient la lumiere, &c. Ce morceau qui ne contient que 29 lignes, mérite d'être lu. De-là l'Auteur passe au péché originel. C'est à l'occasion de ce dogme qu'on lit à la page 37, une note très curieuse touchant la croyance des Hottentots sur le péché de nos premiers parens, & sur l'endurcissement du cœur humain qui en est la suite.

L'Auteur, après le meurtre d'Abel, passe

au saint Patriarche Enoch & à son enlèvement. Il rapporte à cette occasion une réflexion admirable de saint Grégoire l'illuminateur, premier Patriarche d'Arménie, sur la longue vie des Patriarches. Ce morceau qui n'étoit jamais sorti des ténèbres de la langue Arménienne, paroît ici pour la première fois page 42. Il est tiré de l'instruction que fit le même Saint pour disposer au Baptême Tiridate & ses sujets, l'an de J. C. 292.

D'Enoch il passe au déluge; & pour donner une idée de la manière dont le monde a pu se repeupler de proche en proche, on renvoie à l'histoire d'Arménie par Moïse de Khorène, traduite en latin par MM. Whiston, à Londres 1736, où l'on voit comment l'Arménie a été peuplée par Haïk fils de Thorgoma, petit fils de Japheth.

Après le déluge, la loi naturelle conservée dans le cœur de Noé fut développée par les 7 articles suivans, que les Juifs croient avoir été révélés à ce saint Patriarche.

- 1°. Contre les Cultes étrangers.
- 2°. Contre les Blasphèmes.
- 3°. Contre les Juremens.
- 4°. Contre les Actes obscènes.
- 5°. Contre l'Homicide.
- 6°. Contre le Vol.

7°. Défense de manger des Membres d'un animal vivant.

Mais ces préceptes si justes & si utiles pour le bonheur de l'homme, ne mirent point d'obstacle à sa pente naturelle : il se révolta contre le Seigneur & se précipita dans l'idolâtrie.

Abraham fut choisi spécialement pour remédier à ce désordre presque universel. Dieu lui révéla le jour du Messie, & lui donna des instructions pour les transmettre à sa postérité. Il faut lire les pages 49, 50, 51, 52, 53, 54 & 55, au sujet de ce saint Patriarche.

La lettre finit par la loi donnée à Moïse & par une réflexion sur l'Israélite selon l'esprit, & sur l'Israélite selon la lettre.

La III^e lettre fait connoître les bontés du Seigneur plein de compassion pour un peuple qui, malgré la loi donnée par Moïse, se livre à l'idolâtrie. Pour l'en retirer, le Verbe lui suscite des Prophetes depuis David jusqu'à Malachie, afin que leurs oracles servissent à détourner Israël du culte des faux dieux, & à le guérir de cette lepre invétérée, lorsqu'il seroit captif à Babylone.

Quel extrait ferois-je de cette belle lettre ? Il faut la lire toute entière. Elle ne contient que 36 pages. Faites bien réflé-

xion au coup d'œil, sous lequel on doit envisager la captivité d'Israël, depuis la page 78, jusqu'à la page 88.

La sixieme lettre offre un spectacle beaucoup plus consolant que celui qu'on a coutume de nous présenter.

Israël guéri, détrompé de ses erreurs, s'avance par degrés vers le Messie qui doit se revêtir d'une chair sujette à la mort.

Pour exprimer cette gradation, l'Auteur emprunte le symbole de l'aurore & des différens accroissemens de sa lumiere, jusqu'à ce qu'elle forme un jour parfait.

1°. Cette aurore fut précédée d'un nuage épais qui se répandit sur Israël. Son ingratitude le rendit insensible à la gloire du Temple qu'il négligeoit de bâtir, pendant qu'il violoit le précepte qui lui défendoit d'épouser des femmes étrangères.

Mais Zorobabel fait voir un crépuscule moins obscur. Le Temple est rebâti & les cérémonies commencent à se rétablir; cependant les femmes étrangères n'étoient point renvoyées, & l'on violoit le jour du Sabbat. Les murs de Jérusalem étoient tombés: Israël étoit dans l'affliction & dans le mépris.

2°. Néhémie fit naître les premiers rayons de l'aurore. Les murs de Jérusalem rebâtis, le culte du vrai Dieu rétabli dans

162 MERCURE DE FRANCE.

son ancienne splendeur , les divines Ecritures recueillies & expliquées par Esdras , & le Peuple d'Israël multiplié sans mesure dans le plus vaste Empire du monde , fut connu sous le nom de Juifs. Plus fideles à leur Dieu que jamais , ils méritèrent la considération & la confiance de leurs Souverains , & même d'Alexandre le Grand. Le crépuscule dura 83 ans , & l'aurore naissante. 176.

3°. Cette aurore prend des accroissemens ; mais c'est du côté de la Religion. Les Livres saints furent traduits en Grec , pour être répandus dans tout l'univers où cette Langue dominoit absolument sous les successeurs d'Alexandre. Cette version fut le principal trait de lumiere. Elle donna le moyen à tous les Israélites de lire par eux-mêmes les écrits qui annonçoient la venue prochaine du Messie. Ils en faisoient part à toutes les Nations où ils avoient formé des Profélytes. A ces Livres saints , on ajouta , pour former le cœur d'Israël , le Recueil de Philosophie & de Théologie morale, connu sous le nom d'*Ecclésiastique*.

4°. Aux accroissemens de cette aurore succede une aurore parfaite. Elle brille malgré les nuages qui la couvrent. La foi étoit plus vive que jamais. Elle fut mise à l'épreuve par les persécutions. Elle triom-

pha. D'autres ténèbres parurent l'obscurcir, je veux dire les sectes des Pharisiens, des Sadducéens, des Esséniens & des Hérodians qui formerent la Synagogue; mais la foi de l'Eglise d'Israël leur résista jusqu'à ce que J. C. vint les détruire.

Dans la cinquieme lettre, on voit qu'à cette aurore parfaite qui annonce la venue du Messie, succede le soleil levant, c'est-à-dire le Messie lui-même. L'Auteur, dans les 24 pages que contient cette lettre, forme un tableau de l'Eglise Chrétienne; mais l'objet qu'il trace avec un pinceau fidele & rapide, mérite d'être vu dans son ensemble. On peut y remarquer surtout le soin admirable que J. C. prend de son Eglise, soit en réparant ses pertes par de nouvelles conquêtes, soit en lui donnant une vigueur toujours nouvelle par la force que ses Sacremens puisent dans le sang d'un Dieu crucifié. Lisez ce morceau depuis la page 148, jusqu'à la page 153.

M. l'Abbé de *** finit cette lettre en faisant voir que dans tous les siècles, le Seigneur a exercé sur son Eglise une alternative de justice & de miséricorde, d'où il conclut qu'une conduite si soutenue, est une preuve que la Religion est l'ouvrage d'une suprême Intelligence.

Après la lecture de ces quatre Lettres, il

est aisé de voir que l'Auteur a prouvé que l'Eglise ne forme qu'un seul & même corps, depuis Adam jusqu'à nos jours.

La sixieme lettre qui regarde la prononciation des lettres hébraïques, seroit mieux placée à la tête d'une grammaire. Peut-être que l'Auteur a été obligé par quelque circonstance de placer ici cette lettre. Quoiqu'il en soit, les preuves qui justifient sa prononciation, méritent d'être lues.

La septieme lettre commence ainsi :

« Cette lettre & les deux suivantes seront employées à exprimer ma pensée sur les divers sens dont les ouvrages Prophétiques sont susceptibles. . . »

Ensuite l'Auteur fait connoître à quel dessein il a donné une idée de ce que contient l'Écriture en général, touchant la conduite de Dieu sur les hommes en matière de Religion, depuis Adam jusqu'à nous. « C'est, dit-il page 207, pour essayer de vous faire comprendre qu'il y a dans une grande partie des Prophéties, un double sens littéral très-différent & très-distingué du sens spirituel. »

Et à la page 208.

« Mêmes infidélités, quoique d'une espece différente : mêmes retours vers sa miséricorde : mêmes rechûtes, mêmes châtimens, quoique d'un autre genre »

„ sont également prédits pour l'une & l'au-
 „ tre alliance. L'histoire a vérifié la certi-
 „ tude de ces oracles évidemment accom-
 „ plis, soit avant, soit après la venue de
 „ J. C. De ce double objet, le premier
 „ regarde le Verbe & l'Eglise de l'ancien
 „ Israël, depuis le commencement de la
 „ captivité des dix Tributs jusqu'à la Ré-
 „ surrection de J. C. Et le second regarde
 „ le Verbe incarné, & son Eglise du nou-
 „ vel Israël jusqu'à la fin du monde; en
 „ sorte que la même lettre contient ce que
 „ le Saint-Esprit a bien voulu révéler aux
 „ hommes touchant ce qui devoit arriver à
 „ l'une & à l'autre Eglise. „

L'Auteur exprime ainsi, page 210, le sens littéral dont il parle,

„ Le sens littéral est fondé ou sur l'his-
 „ toire passée, alors il s'appelle le sens lit-
 „ téral historique; ou sur des faits prédits
 „ par les oracles divins, alors il s'appelle
 „ le sens littéral prophétique; il est encore
 „ un sens littéral, que l'on appelle moral,
 „ quand le Prophete ou l'Historien sacré
 „ donne au peuple des regles de conduite
 „ pour réformer ses actions & son cœur. „

M. l'Abbé de * * *, page 219, exige en conséquence de ce sens littéral, qu'il regne une harmonie complete dans les versions que feront ses Eleves; & il s'éleve à la

page 220 , contre ceux qui disent qu'il ne faut point chercher d'harmonie dans les ouvrages dictés par l'Esprit Saint.

On lit à la page 223 , les raisons qui font admettre par l'Auteur, un double sens littéral. Et à la page 225 , il met en deux colonnes parallèles les onze principaux chefs sur lesquels roule le détail des Prophéties qui regardent l'ancien & le nouvel Israël sous une seule & même lettre.

Le reste de la lettre est employé à répondre aux objections que l'on pourroit faire contre le double sens littéral qu'il faut cependant bannir des prophéties qui regardent le Verbe incarné. C'est lui seul que l'on doit y envisager.

La huitieme lettre a pour objet l'explication de la prophétie contenue dans les chapitres 58 & 59 d'Isaïe. Le dessein de l'Auteur est de prouver que cet oracle renferme un double sens littéral ; c'est ce qu'il exécute avant de donner sa version Française , précédée de deux observations.

La premiere fait voir que , sans le secours des supplémens très-faciles à faire , exigés par le génie de la langue & par la suite que le discours demande , on ne trouve plus l'harmonie qui regne dans cet oracle.

La deuxieme , après avoir observé que

Yatable n'a point saisi le sens littéral qu'I-
laïe avoit en vue , est employée à prouver
que l'on y découvre un sens littéral dont
l'un regarde l'ancienne loi , & l'autre la
nouvelle. Ensuite l'Auteur procede à la
découverte de ce double sens. La métho-
de paroîtra nouvelle , mais elle n'en est
pas moins sûre , si j'ose le dire. Il veut qu'a-
près avoir saisi la valeur des termes énig-
matiques d'une Prophétie qui regarde le
peuple d'Israël , on commence par en exa-
miner les derniers versets où l'on trouve
d'ordinaire le dénouement de la piece ; car
ces oracles finissent communément par la
délivrance d'Israël captif , ou par la ruine
de l'empire de Babylone. Il faut ensuite
examiner , en remontant de versets en ver-
sets , les objets que le Prophete nous pré-
sente jusqu'à ce qu'on soit arrivé au pre-
mier verset de la Prophétie qui , d'ordinaire ,
commence par des reproches faits au
peuple d'Israël sur son idolâtrie & sur ses
autres désordres.

Il emploie cette méthode que l'on peut
lire depuis la page 261 , jusqu'à la page 265 ,
où commence l'argument de la Prophétie.
L'Auteur développe cet argument , & le par-
tage en 7 articles , qu'il faut lire , si l'on veut
concevoir comment les Prophetes ont saisi
du même coup d'œil , & renfermé sous les

mêmes termes le double sens littéral de l'ancien & du nouvel Israël.

À la suite de l'argument, on trouve la version françoise de la Prophétie. Il est difficile de n'être pas content de l'harmonie qui regne dans toute la piece, surtout lorsque l'on compare cette version avec celles qui ont paru jusqu'ici.

Dans la neuvieme lettre, on trouve les notes nécessaires pour l'intelligence parfaite du sens littéral de cet oracle d'Isaïe. On y restreint les termes généraux aux idées particulieres que le Prophete avoit en vue. On y touche les traits historiques qui donnent du jour à la Prophétie. La Grammaire y trouve sa place au besoin, & le développement des termes énigmatiques jette sur cette poésie sacrée, tout le jour que l'on pouvoit desirer.

Ces notes sont suivies de réflexions intéressantes pour confirmer & développer ce qui a déjà été dit sur le double sens littéral. Elles terminent la neuvieme lettre.

La X^e, qui contient 117 pages, est uniquement employée à l'explication du Pseaume huitieme, *Domine, Dominus noster*, &c. pour prouver qu'il n'a qu'un seul sens littéral qui regarde uniquement J. C, quoique les Juifs, les Déistes, & certains Critiques s'y opposent.

Pour

Pour parvenir à son but, il fait précéder ce Pseaume par cinq Observations, partagées en sections différentes. L'Auteur a prévu que les Hébraïsans ne goûteroient pas plus que les Juifs son explication des termes énigmatiques; c'est pourquoi il a pris la précaution de prouver dans ces cinq observations, que le sens qu'il leur donne est fondé sur l'Ancien & le nouveau Testament.

Je rendrois volontiers un compte exact de ces termes; mais comme l'Auteur a été attaqué spécialement sur cet article, & que les PP. Capucins, ses élèves, ont pris en main sa défense dans le septieme volume des Principes discutés, je remets cette matiere au temps où je rendrai compte de leur Ouvrage.

Après ces cinq Observations suivent les argumens & les versions Latine & Française, après lesquelles on trouve deux ou trois pages de réflexions solides qui terminent le premier volume de ces Lettres.

La suite au prochain Mercure.



P H A R M A C I E.

AVIS au Public au sujet du Manuel des Dames de Charité, ou Formules de Médicaments faciles à préparer ; dressées en faveur des personnes charitables, qui distribuent des remèdes aux pauvres dans les Villes & dans les campagnes, avec des remarques utiles pour faciliter la juste application des remèdes qui y sont contenus ; ensemble un Traité abrégé de la Saignée, & un extrait de plusieurs remèdes choisis, tirés des éphémérides d'Allemagne, quatrième Edition, revue, corrigée & augmentée de la description des maladies, 1 vol. in-12. Le prix est de 2 liv. 10 sols. *A Paris*, chez *Debure* l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, à l'Image S. Paul.

Quoique le prix de ce livre soit assez modique, & que son mérite soit déjà connu par le grand débit qui s'en est fait jusqu'ici ; cependant sur l'avis de quelques personnes sages & éclairées, nous avons cru qu'il étoit de l'intérêt du Public qu'il fût plus particulièrement & plus généralement instruit de son excellence & de son extrême utilité.

Le Manuel des Dames de Charité est le fruit des consultations gratuites, établies à Orléans en faveur des pauvres depuis plusieurs années par quelques Médecins habiles & zélés, autorisés & encouragés par la pension honorable dont il a plu à Son Altesse-Sérénissime feu Monseigneur le Duc d'Orléans de gratifier leurs assemblées, & qui leur a été continuée depuis par Monseigneur le Duc d'Orléans son fils. C'est donc l'ouvrage du zèle pour le bien des pauvres, d'une méditation & d'une étude continuée pendant long temps, surtout d'une expérience confirmée par une longue suite d'épreuves souvent réitérées, & ce titre seul suffiroit pour en prouver le mérite. L'accueil favorable que le Public lui fit aussi tôt qu'il parut; le jugement avantageux que les Journaux & les feuilles périodiques portèrent alors de ce livre; l'approbation que lui donnerent Messieurs les Médecins de la Faculté de Paris, dont quelques-uns n'ont pas dédaigné depuis d'en faire usage pour eux-mêmes, & sont convenus de s'en être servis avec succès; trois Editions enfin de cet Ouvrage épuisées en assez peu d'années: tout cela réuni acheve d'en faire l'éloge. Entrons dans un détail succinct de sa nature, & de ce qu'il renferme.

On conçoit d'abord par le titre, qu'il n'a été composé ni pour les Médecins, ni pour les Chirurgiens & Apothicaires, en un mot pour tout ce qu'on appelle gens de l'art ; il est principalement destiné à l'usage des personnes pieuses & charitables, que la Religion & l'amour du prochain engagent au service des pauvres, & qui, sans se piquer d'une grande théorie, n'ont besoin que d'une Médecine sensible & de pure pratique.

C'est en faveur de ces personnes, & dans la vue d'encourager leur zèle & leur charité, en leur mettant tout d'un coup sous les yeux une méthode curative abrégée pour chaque maladie, que l'on a rendu cet ouvrage public.

M E D E C I N E,

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

Vous m'obligeriez infiniment, Monsieur, si vous vouliez insérer dans votre Mercure ce qui suit ;

Au mois de Mai 1757, à cinq heures du matin, la partie gauche de mon visage devint enflée depuis l'œil jusqu'au menton,

& la moitié des levres supérieure & inférieure : depuis ce temps, cette enflure se promene sur toutes les parties de mon visage, commençant le matin & disparaissant le soir ; elle vient sans douleurs, & s'en va de même. Après avoir fait usage de nos Médecins dont l'ordonnance se bornoit à la saignée, purgation, bouillons rafraîchissans, l'enflure se promenant toujours, mais jamais deux jours de suite sur la même partie, on me conseilla de faire consulter les Médecins de Paris. M. le Clerc, Docteur en Médecine, m'envoya un ordonnance à peu près comme les autres : il demandoit, pour agir, disoit-il, avec plus de sûreté, une confession générale de toute ma vie. Le détail en seroit trop long : Je me contentai de dire que depuis 23 ans que je suis marié, j'ai vécu avec beaucoup de ménagement ; que mon épouse & mes enfans paroissent bien sains. Enfin le Chirurgien de M. le Maréchal de Thomond, le sieur de la Plaine, étant venu par le carrosse de Paris, au mois de Juillet dernier, j'eus occasion de lui parler de ma maladie. Il me fit promettre de le faire avertir au moment que l'enflure commenceroit à paroître. Le lendemain matin à quatre heures, je sentis le picotement ordinaire ; je me levai, & j'allai frapper à la porte de sa

174 MERCURE DE FRANCE.

chambre : il ouvrit , & fut étonné de voir mon menton d'une grosseur prodigieuse , & la levre inférieure épaisse de deux gros pouces , ce qui me défiguroit extrêmement , & il avoua n'avoir rien vu de pareil. J'allai le voir quelques heures après ; il ne paroissoit plus rien : je fus par ses ordres saigné du pied , purgé , &c. Ces enflures ne reviennent pas si fréquemment , mais je n'en suis pas quitte , puisqu'elles reparoissent de temps en temps.

J'ai l'honneur d'être , &c.

DE VILLIERS.

A Blaye , le 22 Novembre 1757.



ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS AGRÉABLES.

GRAVURE.

M. Duflos vient de donner deux nouvelles Estampes , le *Berger avec son oiseau* , & la *Bergere avec sa flûte*. Ces deux Estampes sont d'après M. Soldini.

Le même Graveur qui demeure rue des Noyers, chez M. Hasté, Serrurier de la Ville, a aussi un livre d'Estampes intitulé, *Abrégé des Arts & Métiers*, avec un Discours à chaque article.



ARTS UTILES.

HORLOGERIE.

MACHINE à arrondir, finir & polir, les dents des roues de Montre, par le Sieur Vincent, de Mâcon.

DANS l'horlogerie, les piéces qui sont les plus sujettes au frottement, & qui par conséquent ont toujours le plus donné de peine aux Ouvriers, sont les rouages dentelés, par rapport à leur engrenage dans les pignons, où les frottemens ne peuvent être lians, coulans & égaux que par la parfaite régularité des dents.

L'outil à refendre, dont se servent aujourd'hui tous les Horlogers, est d'un grand secours pour l'exacte division des dents; mais il reste encore beaucoup à faire à l'Ouvrier: il faut arrondir les dents, les égalir, les polir; & quelque attention qu'il y puisse apporter, il est moralement impossible qu'il n'en altere l'égalité, soit dans les lignes droites, soit dans la réunion de la courbe avec les faces intérieures, opération à laquelle très-peu d'Horlogers

réussissent parfaitement , surtout dans les roues de montre de poche , dont les défauts moins sensibles à la vue échappent plus aisément à l'Artiste.

Dans la vue de remédier à tous ces inconvéniens , plusieurs personnes ont cherché des moyens pour arrondir & égalir parfaitement les roues de montre. En 1753, le sieur Vincent eut l'honneur de présenter à l'Académie des Sciences les modeles d'une Machine qui devoit remplir cet objet. Les observations qui lui furent faites ont excité son émulation ; il s'est joint à d'excellens Artistes qui travailloient depuis long-temps dans les mêmes vues , & il leur a fait exécuter à grands frais cette Machine , dont les premières productions ont mérité les suffrages de la même Académie au mois de Janvier 1757.

Les propriétés de cette Machine sont donc d'arrondir , finir & polir les dents des roues de montre , de toutes grandeurs , toutes enarbrées ou sans l'être , même des roues de champ , avec la plus exacte précision ; & de les mettre dans cet état de perfection à laquelle la main du plus habile Artiste ne sçauroit atteindre.

Le sieur Vincent vient d'en faire l'établissement à Paris : l'agrément & le concours de MM. les Horlogers en prouvent

H v

évidemment l'utilité. Il est constant que les mouvemens dont les rouages auront passé par cet outil, en seront meilleurs, puisque toutes les dentures auront la perfection désirée. Il faut espérer que la Machine dont il s'agit ranimera le zèle des Artistes, & ne laissera pas à l'Auteur le regret d'avoir infructueusement préféré sa patrie à l'étranger.

Le Bureau de cette Machine est chez M. Maréchal, cour de Rohan, quartier Saint André-des-Arts, à Paris.

On se contente par roues d'un prix très-modique, & on est servi très-prompement : la diligence se trouve jointe à la perfection.

Les Horlogers de Province qui voudront profiter de ce secours, n'auront qu'à envoyer à l'adresse dudit sieur Maréchal, en affranchissant le port.



SÉANCE PUBLIQUE

*De l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres
& Arts de Rouen.*

L'ACADÉMIE de Rouen tint sa séance publique le mercredi 2 Août. M. le Cat, Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences, y présida en l'absence du Directeur & du Vice-Directeur.

Il ouvrit cette séance comme Secrétaire des Sciences, par la lecture des travaux de l'année académique de sa classe, & par l'annonce des Mémoires qui ont remporté le Prix de Physique.

Le sujet du prix de Physique de cette année étoit : *Déterminer les affinités qui se trouvent entre les principaux mixtes, ainsi que l'a commencé M. Geoffroy, & trouver un système physico-mécanique de ces affinités.*

Le Mémoire n°. 3, qui a pour devise, *Non tam idem eodem; sed similis simili gaudet*, a très-bien rempli la première partie de la question; mais il n'a presque point parlé de la seconde.

Le Mémoire n°. 4, dont la devise est, *Simile simili gaudet*, traite supérieurement le mécanisme des affinités; mais il passe

H vj

180 MERCURE DE FRANCE.

très-légèrement sur la partie chymique : enforte qu'aucun de ces deux Mémoires en particulier n'a rempli les vues de l'Académie, & n'a, à la rigueur, mérité le prix : mais comme il est très-rare de trouver réunies dans un même homme le titre de Chymiste profond qu'on ne sçauroit refuser à l'Auteur du Mémoire n^o. 3, & celui de grand Physicien qui paroît dû à l'Auteur du Mémoire n^o. 4, la Compagnie a pensé que dans un sujet si important & qu'il étoit si difficile de traiter complètement dans un seul Mémoire, elle devoit se relâcher de la rigueur ordinaire des loix académiques ; que chacun des Auteurs ayant également satisfait à la moitié de la question, & la réunion de leurs Mémoires formant un tout qu'on peut regarder, en attendant mieux, comme la solution du problème entier, l'équité demandoit que le Prix fût partagé aussi également entr'eux, & que leurs Mémoires fussent imprimés de suite dans l'ordre de leurs n^o. 3 & 4.

L'Auteur du n^o. 3, qui excelle dans la partie chymique, est M. Jean-Philippe de Limbourg, Docteur en Médecine de Theux, au pays de Liege. On a de lui un Traité sur les Eaux de Spa, & une Dissertation sur les Bains d'eau simple, qui avoit eu l'*accessit* à l'Académie de Dijon.

SEPTEMBRE. 1758. 181

L'Auteur du Mémoire n°. 4, est M. le Sage, fils, Maître de Philosophie & de Mathématique à Geneve.

On a donné un *accessit* à un Mémoire très-bien fait, & surtout très bien écrit; mais moins fort de choses que les précédens. C'est le n°. 1 qui a pour devise, *Alia satisfacit theoria qua rationibus & experimentis liquido mihi fuerit probata.* Rob. Boyle Chim. Script.

Ces trois Mémoires sont dignes de l'impression, & réunis, ils forment sur la question proposée un Ouvrage déjà fort estimable, & très-propre à exciter les Sçavans en ce genre à nous en donner un meilleur encore.

M. du Boulay, Secrétaire des Belles-Lettres, a fait l'énumération des travaux de sa classe, & l'annonce suivante des Prix de son département.

Le sujet du prix de Poésie proposé dès 1756, étoit la *Conquête de l'Angleterre par Guillaume, Duc de Normandie.* Ce Prix fut remis l'année dernière, & le mérite des Ouvrages qui ont concouru cette année, donne lieu à l'Académie de s'applaudir de sa sévérité.

Celui dont le plan & l'ordonnance générale lui ont paru remplir le mieux ses vues & le sujet proposé, est le n°. 7 qui

182 MERCURE DE FRANCE:

a pour devise, *Conamur tenues grandia.*

L'Auteur est M. Charles le Mesle, le jeune, Négociant à Rouen, qui semble, par cet essai, promettre les talens les plus distingués.

Le n°. 4 qui a pour devise,

*Sic patrius patrium vates canit ore sonanti,
Heros à quantos Neustria mater alit.*

est celui qui a paru en approcher davantage; & il auroit balancé le précédent, si les beautés de détail avoient été soutenues par une composition aussi riche, & une ordonnance aussi complete & aussi bien entendue.

L'Académie croit encore devoir nommer avec éloge le n°. 5, qui a pour devise,

Anglorum meta flammis sensere cometa.

Et à la fin,

At mihi contingat patrios celebrare penates.

Elle y a remarqué de fort beaux vers. Mais son plan n'approche pas non plus de celui du Poëme couronné.

L'Académie a proposé depuis trois ans trois divers sujets d'histoire, sans avoir reçu aucun Mémoire; ce qui prouve sensiblement que le goût de l'érudition &

des recherches s'affoiblit beaucoup trop dans un siècle où l'agréable l'emporte toujours sur l'utile. Cependant elle ne croit pas devoir se rebuter, & elle propose un quatrième sujet, dont voici le programme :

La délivrance annuelle d'un meurtrier, qui se fait solennellement à Rouen le jour de l'Ascension, a-t-elle quelque fondement dans l'histoire civile & ecclésiastique de cette Province ? ou ne seroit-ce qu'un vestige d'un usage autrefois plus généralement répandu, & dont quelques Eglises particulières sont restées en possession d'une manière différente, selon les lieux & les circonstances où il se pratique ?

L'Académie n'ignore pas qu'on a beaucoup écrit sur ce sujet ; mais la question ne lui paroît pas encore suffisamment éclaircie : elle demande un résumé exact & précis de ce qui a été dit de mieux sur cette matière, & que les Auteurs y ajoutent ou les preuves, ou les conjectures les plus probables qui peuvent décider l'alternative qu'elle propose.

Outre ce Prix, l'Académie distribuera à sa Séance publique du mois d'Août 1759, un prix d'éloquence, dont le sujet sera : *Comment, & à quelles marques les moins équivoques pouvons nous reconnoître les dispositions que la nature nous a données, plutôt*

pour certaines sciences ou certains arts, que pour d'autres ?

L'Académie exhorte les Auteurs à envisager sous toutes les faces & dans sa plus grande généralité ce sujet important pour le progrès de l'esprit humain. Il s'agit d'établir une théorie lumineuse, de l'appuyer de preuves & d'exemples, & d'en tirer des conséquences pratiques qui puissent diriger un choix dont dépend le bon emploi des talens & l'avantage de la société.

Les ouvrages pour concourir à ces deux prix, seront adressés francs de port, & sous la forme ordinaire, à M. Maillet du Boullay, Secrétaire perpétuel de l'Académie pour les Belles-Lettres, rue de l'Ecu-reuil, à Rouen.

M. Le Cat Secrétaire des Sciences & Président de cette séance, a ensuite distribué les prix des Ecoles, qui sont sous la protection de l'Académie. Les prix qui avoient été fournis jusqu'ici par les Professeurs ou par des amateurs, sont fondés actuellement par le Corps de Messieurs de Ville.

Les prix d'Anatomie ont été remportés; le premier par M. Jacques le Coq, de Tinchebray; le second par M. Cosme Beaumont, de Rouen; le troisième par M. Charles-Louis Doubleau, de Bernetal.

SEPTEMBRE. 1758. 185

Les prix de Chirurgie ont été donnés ; le premier à M. Antoine Dufay, de Rouen, & le second à M. Jacques le Coq, qui venoit de remporter le premier prix d'Anatomie.

Les prix de Botanique ont été adjugés ; le premier à M. Bomarre, Eleve en Pharmacie, de Morsan, près Bernay ; le second à M. Neuville, Eleve en Chirurgie, près Brionne ; le troisieme à M. Seyer, Eleve en Chirurgie, qui en a déjà remporté les deux années précédentes.

Les prix de l'Ecole de Dessin.

L'Académie voulant tirer ses sujets de composition, alternativement de l'allégorie, de l'Histoire Sacrée, de l'Histoire profane & de la Fable, a choisi cette année pour sujet Pigmalion amoureux de la statue qu'il venoit d'achever.

Ce prix a été remporté par M. Barthélemy Lamoureux, de Rouen.

Premier prix d'après nature, par M. Honor. Second, par M. Louis Guyon, de Rouen. Premier prix d'après la Bosse, par Mademoiselle Marie-Catherine-Béatrix Descamps, fille du Professeur. Second *extraordinaire*, par M. Louis le Febvre, de Rouen, qui depuis peu de mois dans cette Ecole, y donne des marques des plus gran-

des dispositions. Premier prix d'après le dessein, par Pierre Amable-André Beau-fils, de Rouen. Second *extraordinaire*, par M. Thomas Bremon-tier, du Tronquay, près Lyon-la Forêt.

L'Académie annonce de plus, que la générosité de Messieurs du Corps de Ville la mettra en état de donner l'année prochaine une médaille d'or à l'Eleve qui fera le mieux un tableau sur un sujet, qu'elle se réserve de proposer.

Le sujet du prix d'Architecture étoit de composer une porte de ville d'expression Dorique, avec deux guichets à côté pour le passage des gens à pied, sans autres ornemens que ceux qui sont admis en architecture. Ce prix a été remporté par M. Charles-François Ribard, de Buchy en Caux.

M. le Cat lut les observations Météorologiques & Nosologiques, & l'éloge de M. Gunz, associé de l'Académie, premier Médecin du Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

M. du Boulay lut l'éloge de M. Boulanger, Secrétaire du Roi, premier Commis de M. de Saint Florentin.

M. Du Lagne lut pour M. Boüin un mémoire sur les Cometes.

M. l'Abbé Yart lut un discours dans le

quel il entreprit de fixer jusqu'à quel point on peut & on doit se permettre la singularité.

Ce discours fut extrêmement applaudi de l'assemblée, qui étoit nombreuse & brillante.

M. du Lagne lut un mémoire sur l'opposition de Jupiter au Soleil pour cette année. M. du Lagne conclut de ses observations & de ses calculs, que les tables de Hallei donnent la longitude de Jupiter trop forte de 9 minutes 42 secondes, & la latitude aussi trop forte de 49 secondes.

M. Hoden, qui a déjà donné dans les deux années précédentes les moyens de rendre le jeu du Cabestan continu, en a présenté dans cette séance un nouveau, où il opere cette continuité; 1°. Par la forme d'un cône tronqué donnée au cylindre du cabestan; 2°. par des poulies dont il couvre, pour ainsi dire, la surface de ce cône, & la rend plus glissante encore aux circonvolutions du cable, dont les supérieures doivent forcer les inférieures à couler vers le sommet du cône, & dépouiller ainsi le cabestan à mesure qu'il se charge vers sa base de nouvelles circonvolutions.

M. Gilbert a lu un mémoire sur les

moyens de faciliter le passage du pont de bateaux de Rouën , & de ses pareils aux voitures , lorsque les eaux sont très-hautes ou très-basses. Ces moyens étoient exposés par un modele , dont la démonstration a donné beaucoup de satisfaction au Public.

La séance a été terminée par la lecture du Poëme couronné , auquel le Public applaudit beaucoup.



ARTICLE V.
SPECTACLES.

O P E R A.

LE 8 Août, l'Académie Royale de Musique a donné la première représentation des *Fêtes d'Euterpe*. Ce Ballet, comme je l'ai annoncé, est composé de trois Actes. Le premier intitulé, *la Sibyle*, est dans la simplicité du bon vieux temps. L'action est une querelle d'amans, qu'une Sibyle apaise : le Musicien a imité le style naïf du Poète : la musique est dans le goût le plus gracieux & le plus touchant des romances, & le même goût est observé dans la danse, comme dans le chant : il semble même que l'on trouve cette imitation trop fidele. Le spectacle eût été plus vif, plus varié, plus séduisant pour notre siècle, s'il eût peint moins exactement les mœurs simples du temps passé. Ce n'est pas que ce tableau n'ait toutes les graces dont le genre est susceptible ; mais ces graces ingénues ne sont plus assez piquantes ; c'est peut-être tant pis pour nous.

Le second Acte est le *Mariage d'Alphée & d'Aréthuse* dans le Palais de Neptune , où Aréthuse s'est réfugiée , pour éviter les poursuites d'un amant aimé. Cet Acte foible , & du côté des images , & du côté des sentimens , n'a pas donné au Musicien de grands effets à produire ; mais le chant en est noble , varié , facile , & l'on ne méconnoît pas l'Auteur de Lavinie dans le Ballet & dans les Chœurs.

Le troisieme Acte est comique & ne l'est pas assez. Ce genre n'est favorable à la Musique qu'autant qu'il est animé par le contraste des peintures & des situations , & par les mouvemens de la scene. On ne laisse pas de retrouver dans les airs , & surtout dans le duo dialogué , qui termine la seconde scene , le même génie qui a produit la musique des *Troqueurs*. En général cet ouvrage n'est ni au-dessus ni au dessous de la réputation de M. d'Auvergne : on y voit une extrême facilité à se monter sur tous les tons , & les ressources d'un talent fécond , qui ne demande , pour les déployer , que des sujets qui en soient susceptibles.

On ne peut assez louer les soins qu'ont pris MM. les Directeurs de rendre ce Spectacle aussi brillant qu'il pouvoit l'être. Le Compositeur des Ballets les a secondés avec succès. Trois couples de Danseurs & de

SEPTEMBRE. 1758. 191

Danseuses (frere & sœur), tous les trois excellens dans des genres différens, les sieurs & Demoiselles Lani, Vestris & Lyonois, ont fait l'ornement de ces danses.

COMEDIE FRANÇOISE.

LE 7, on remit au Théâtre la Tragédie de *Sertorius*. Quoique le goût du Public, depuis le siècle de Corneille, ait éprouvé bien des révolutions, quoique nous soyons accoutumés à des passions plus violentes, à des situations plus pathétiques, à une marche plus rapide de l'action théâtrale; cette noblesse mâle & simple, cette majesté tranquille & soutenue, qui regne dans *Sertorius*, n'a pas laissé d'étonner, d'élever, de saisir l'ame des spectateurs. L'admiration n'émeut pas la multitude, comme la crainte & la pitié, ces grands ressorts de la tragédie; & *Sertorius*, quoiqu'applaudi avec transport, n'a pas attiré la foule. Cependant au mérite de la pièce, digne objet de l'admiration des Héros du regne passé, se joint le talent de l'Actrice qui joue le rôle de *Viriate*, talent qui dans ce rôle eût peut-être étonné Corneille lui-même, pour qui la nature semble l'avoir formé. Mlle Clairon est tou-

192 MERCURE DE FRANCE:

jours surprenante ; mais le génie de Corneille est surtout analogue au caractère de son ame. C'est alors qu'on oublie qu'elle est Actrice, & qu'on ne voit plus que le personnage héroïque, tel que le grand Corneille devoit s'applaudir de l'avoir conçu.

Le 23, on donna la première représentation de *l'Isle déserte*, Comédie en un acte & en vers, imitée de *Métastasio*. Cette pièce a été reçue très-favorablement. J'en rendrai compte dans le volume suivant.

COMÉDIE ITALIENNE.

Le 2 Août, l'on reprit *les Amours de Psyché*, dont on a donné trois représentations.

Le 7, on représenta pour la première fois *Melexinde*, Comédie en vers & en trois Actes, qui a eu quelque succès. Le sujet tient beaucoup du tragique, c'est un mari qui, voulant éprouver la fidélité de sa femme, fait courir le bruit de sa mort, pour voir si, selon l'usage établi dans l'Inde, où se passe l'action, elle se jettera dans le bucher de son époux. Une telle épreuve a dû paroître bien indiscrete aux yeux des spectateurs François.

Je donnerai l'extrait de cette Pièce dès qu'elle me sera confiée.

OPERA

OPERA COMIQUE.

LE 7 Août , on a donné pour la première fois, l'*Heureux Déguisement*. Les paroles sont de M. Marcouville ; la musique de M. de Laructte. Le 12 , un nouvel Acteur a débuté avec succès dans le rôle du Suffisant. Le 16, le *Calme après l'orage* ; Ballet pantomime Hollandois , a plu par la gaieté & la vivacité de l'action qu'il imite.

Les enfans du sieur Baron jouent sur ce Théâtre avec applaudissement , quelques-uns de nos Opera comiques. Ils semblent embellir encore celui du *Peintre amoureux de son modele* , si applaudi dans sa nouveauté , & dont la musique pleine de délicatesse & de goût , composée sur des paroles françoises , fait bien voir qu'il n'y a point de modulation ni de mouvement dont notre Langue ne soit susceptible.

Ces enfans étonnent par l'intelligence de leur jeu & la précision de leur chant. Dans les mêmes pieces a paru la jeune Demoiselle Luzy , dont la finesse & le naturel semblent promettre une excellente Actrice comique. Je n'ose dire ce qu'en attendent quelques personnes qui connoissent le théâtre : un talent aussi accompli que celui

194 MERCURE DE FRANCE.

de Mademoiselle Dangeville, est un phénomène bien rare ! Celui de Mlle Luzy est au point où l'on a tout à craindre de l'impression de l'exemple. Une nuance de plus à cette finesse en détruiroit le naturel. La jeune Demoiselle Baron a déjà perdu de sa naïveté. Ceux qui veillent aux progrès des talens qui se développent, doivent avoir grand soin de s'opposer au penchant de l'imitation, & surtout les arrêter aux limites de la belle nature. Plus le talent est près de ces limites, plus il est en danger de les franchir.

CONCERT SPIRITUEL.

LE 15, jour de l'Assomption, on y exécuta le *Regina Cœli*, Motet à grand Chœur de M. de Mondonville, précédé d'une symphonie. Mlle Hardi la jeune, chanta deux airs Italiens avec une facilité & une précision singulieres. M. Piffet joua un Concerto de sa composition, qui fut très applaudi. Après un Duo Italien exécuté par Mlle Hardy & M. Albaneze, Mlle Fel chanta un petit Motet dans le goût Italien avec cet art & cette voix, qu'on a si souvent célébrés. Le Concert finit par le Motet François de M. de Mondonville, qui fit la même impression que dans sa nouveauté.

ARTICLE VI.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE KONIGGRATZ EN BOHEME, le 17 Juillet.

L'ARMÉE Impériale continue de suivre de près celle des Prussiens. La première campa le 8 à Gewitz, & en y arrivant, on apprit que le Roi de Prusse étoit déjà à Leutomischel avec les deux premières colonnes de son armée; mais que la troisième commandée d'abord par le Général Fouquet, & actuellement par le Maréchal Keith, étoit encore à Zwittau & dans les environs, d'où cependant elle commençoit à défilér. Le 7, le Comte de Lasci, Lieutenant général, qui avoit devancé l'armée pour marquer le camp de Gewitz, avec le corps des Grenadiers & des Carabiniers, ayant découvert cette troisième colonne qui marchoit par Krenau à Zwittau, fit ses dispositions pour en charger l'arrière-garde. Il força d'abord le village de Krenau; il s'y soutint assez long temps pour arrêter la marche des ennemis, & il obligea toute la colonne de faire halte. Nos Chasseurs, qui garnissoient un bois au dessus du Village, firent de-là sur les Prussiens un feu continuel, leur détruisirent plusieurs charriots chargés de pontons, prirent beaucoup de chevaux, & firent quantité de butin. Les ennemis craignant de se

voir arrêter long-temps dans leur marche , prirent le parti de se former & se présentèrent en bataille. Comme le feu de leur canon qui n'étoit point supérieur au nôtre , ne fit point l'effet qu'ils en attendoient ; ils détachèrent de l'Infanterie & de la Cavalerie pour attaquer le village de Krenau. Quatre compagnies de Grenadiers aux ordres du Général de Tillier , en occupoient le cimetiere ; deux autres compagnies dans le Village flanquoient ce poste des deux côtés , & le Comte de Brunian , Colonel des Hussards Esclavons , étoit sur la gauche en dehors avec deux compagnies de Carabiniers. Au premier choc la Cavalerie ennemie prit la fuite , & l'Infanterie fut repoussée avec perte. La nuit étant survenue , l'ennemi profita des ténèbres pour nous dérober sa marche ; ce qu'il fit avec tant de promptitude & de précaution qu'il nous échappa. L'armée Impériale se remit le 9 en mouvement , & marcha en deux colonnes par les montagnes sur Politzka , où elle séjourna le 10. Elle se porta le 11 à Sebranitz , comptant joindre à Leutomischel la troisième colonne des ennemis , & l'y attaquer ; mais elle en étoit partie avant le jour , après avoir mis le feu à son camp , pendant que les deux autres colonnes s'avançoient par Hollitz vers cette Place. Le 12 , cette troisième colonne prit la route des deux premières. Comme elle en étoit assez éloignée pour ne pouvoir pas en être secourue , les Généraux Laudohn , Ziskowitz & de Saint-Ignon , qui continuoient de cotoyer l'ennemi sur son flanc gauche , résolurent de l'attaquer. Le premier fit d'abord feu sur les Prussiens de quatre pièces de canon , près du village de Wostzetin : ils répondirent de dix pièces de leur grosse artillerie ; cependant ils furent obligés de rebrousser chemin

& de regagner les hauteurs où ils se retrancherent sur le champ. Ils mirent aussi le feu au village de Wostzetin, apparemment dans le dessein de faire connoître par ce signal au Roi de Prusse qu'ils étoient attaqués. Tandis que nos Hussards & nos Croates harceloient les Prussiens, le Général de Saint-Ignon arriva avec sa Cavalerie. Aussi-tôt qu'il eut remarqué la façon dont la Cavalerie Prussienne se formoit, il la fit observer d'un côté par les Chevaux-légers de Lowenstein, & la fit attaquer de l'autre par les Grenadiers & les Dragons de Wirtemberg. Cette attaque se fit avec tant d'ordre & de bravoure, que les ennemis furent plusieurs fois renversés, ensuite mis en déroute, & totalement dispersés, malgré leur artillerie qui tiroit de quatre côtés différens. Déjà nous nous étions emparé de plusieurs pieces de canon; mais l'arrivée du Roi de Prusse qui accourut avec douze mille hommes, obligea nos troupes de les abandonner pour se replier sur leurs anciens postes, & l'on se contenta d'emmener deux caissons de poudre & plusieurs charriots, avec un seul étendard. Cette affaire coûte aux ennemis en morts, blessés & déserteurs, plus de mille hommes. L'armée Impériale vint camper le 12 près de Hohenmauth, & le 15 à Hrochow - Teunitz. Les ennemis n'ont occupé cette Place qu'un jour, & nos troupes s'en sont remises en possession le 14. On apprend que l'armée Prussienne marche avec précipitation par Jaromitz vers la Silésie & le Comté de Glatz.

Du Quartier général de l'Armée du Prince de Soubise à Cassel, le 9 Août.

M. le Prince de Soubise a détaché le 20 Juillet M.

I iij

198 MERCURE DE FRANCE.

Fischer, pour s'emparer du Fort de Zighenheim. La garnison se retiroit au moment que nos troupes légères y sont arrivées. On a tué ou blessé aux ennemis vingt hommes & fait environ quatre-vingts prisonniers. On a trouvé dans ce Fort quatorze piéces de gros canon & six mille sacs de farine.

M. le Duc de Broglie, que le Prince de Soubise avoit envoyé en avant, & qui commandoit l'avant-garde de l'armée depuis Friedberg, s'est avancé le 21 à Yesberg. L'armée est venue camper à Holtzdorff, & les ennemis ont fait une marche rétrograde. M. le Prince de Soubise a envoyé un renfort d'une brigade d'Infanterie & d'une de Cavalerie à M. le Duc de Broglie, pour le mettre en état d'attaquer les ennemis, s'il en trouvoit l'occasion favorable. M. le Duc de Broglie s'est avancé le 22 à Hortz, & M. le Prince de Soubise a porté son camp à Yesberg. Le 23, M. le Duc de Broglie s'est avancé à Cassel, dans l'intention d'attaquer l'arrière-garde des ennemis, au moment qu'ils décamperoiént du village de Sunderhausen où étoit leur camp. Il a attendu que son Infanterie fût aux portes de Cassel, pour envoyer ordre aux troupes légères de passer la Fulda au gué du moulin au dessus de Cassel. L'Infanterie, la Cavalerie & les Dragons ont joint au delà du village de Betelhausen. Les ennemis avoient marché par leur droite, pour se porter vers le grand chemin de Munden. Ce mouvement a déterminé M. le Duc de Broglie à se porter en diligence sur le village de Sunderhausen. Il a monté sur la hauteur d'où il a vu les ennemis en bataille, leur droite appuyée à un grand escarpement de la Fulda, & leur gauche à un bois très-fourré. Il a compris que l'affaire devenoit sérieuse, & demandoit des dispositions.

sages & mesurées. Il avoit laissé dans Cassel deux bataillons de Royal Deux-Ponts, & un bataillon du même Régiment à Sunderhausen, pour garder le défilé en cas d'événement. Ce détachement avoit réduit le corps qu'il commandoit à environ sept mille hommes, & les ennemis à qui il avoit affaire, étoient plus forts que lui. Le terrain étant étroit, il a mis l'Infanterie en première ligne, la Cavalerie & les Dragons en seconde ligne, & il a appuyé sa droite au bois. Il se proposoit d'attaquer l'Infanterie que les ennemis avoient dans ce bois, & de les tourner par leur gauche, pour les culbuter dans la rivière, si l'attaque réussissoit. Lorsque sa disposition a été faite, il a placé dix pièces de canon pour tirer sur la Cavalerie des ennemis. L'incommodité de ce feu a déterminé cette Cavalerie à charger l'Infanterie de M. de Duc de Broglie. Alors ce Général a fait doubler le Régiment de Waldner derrière celui de Diesback, & le Régiment de Royal-Bavière derrière un bataillon de Deux-Ponts. Il a fait avancer par cet intervalle les Régimens de Wirtemberg, de Royal-Allemand & de Nassau, commandés par M. le Comte de Raugrave. Lorsque la cavalerie Hessoise les a vu dépasser l'Infanterie, elle s'est jetée sur sa droite, & a paru vouloir gagner notre gauche. M. le Duc de Broglie a couru promptement au Régiment de Raugrave; il l'a fait avancer par un intervalle de l'Infanterie; il a fait marcher le Régiment d'Apchon à la gauche de cette Infanterie, & ce mouvement a arrêté la Cavalerie des ennemis. Pendant qu'elle étoit incertaine du parti qu'elle devoit prendre, Wirtemberg, Royal-Allemand & Nassau l'ont chargée; ils ont ensuite plié, & ont été suivis assez vivement par les ennemis. M. le Duc de Broglie a craint pendant un

200 MERCURE DE FRANCE.

moment que cela n'ébranlât l'Infanterie qui se trouvoit sans Cavalerie ; mais le Régiment de Royal-Baviere a fait une si vive décharge sur le Régiment d'Isembourg, & l'a maltraité de façon, que cette Cavalerie n'a plus reparu depuis.

Pendant ce temps-là, MM. les Comtes de Waldner & de Diesback, la brigade Suisse & trois compagnies de Royal Deux-Ponts attaquoient le bois, y trouvoient de la résistance, mais s'y soutenoient avec beaucoup de valeur. Toute l'Infanterie de la droite & du centre des ennemis marchoit vivement à notre gauche, où étoit la brigade de Rohan, dont Beauvoisis fermoit la gauche. Cette Brigade essuyoit le plus grand feu, & y répondoit avec la plus grande intrépidité. Les ennemis ont reculé quelques centaines de pas ; mais ils sont revenus avec plus de fureur, & se couvrant de l'escarpement, ils avoient un grand avantage sur nos troupes qui étoient à découvert, de sorte que notre gauche a été obligée de se replier. Les ennemis se sont alongés le long de l'escarpement, & vouloient gagner nos derrieres. Pour les empêcher, M. le Duc de Broglie a fait avancer quelques escadrons de notre Cavalerie qui s'étoient ralliés. Le feu continuoit toujours avec beaucoup de violence ; les Régimens de Rohan & de Beauvoisis perdoient beaucoup, & la poudre commençoit à nous manquer. Alors M. le Duc de Broglie a joint les deux bataillons de Royal-Baviere & de Deux-Ponts à ceux de Rohan & de Beauvoisis. Ces Régimens ont d'abord foncé la bayonnette au bout du fusil ; les ennemis ont pris la fuite, & se sont jettés dans les bois qui bordent la riviere. Comme il étoit sept heures du soir, & que les troupes étoient fatiguées de la marche forcée qu'elles avoient faite le même jour, M. le Duc de

Broglie a jugé à propos de s'arrêter. Il a envoyé le Baron de Travers, Brigadier, avec sept cens volontaires & les Hussards à la poursuite de l'ennemi. L'affaire a duré trois heures, & a été très-vive. M. le Comte de Rosen, qui s'y est conduit avec beaucoup de valeur, est blessé de deux coups de sabre, qui ne sont pas dangereux; M. le Prince de Nassau d'un coup de fusil dans le bras, M. le Marquis de Puysegur d'un coup de feu à la tête, qui n'aura pas de suites fâcheuses; M. le Marquis de Broglie, Aide de Camp, & neveu du Duc de Broglie, est aussi blessé d'un coup de feu à la cuisse. Les sieurs de Saint-Martin, Lieutenant-Colonel du Régiment de Rohan, & du Rouffet, Major de Beauvoisis, ont été tués. M. le Duc de Broglie a eu un cheval blessé sous lui; son Ecuyer & son Aide de Camp ont eu leurs chevaux tués. L'Infanterie a fait des merveilles. La Brigade de Rohan s'est extrêmement distinguée; elle a pris quatre pieces de canon aux ennemis, & M. le Prince de Rohan s'y est acquis beaucoup de gloire. Le Régiment d'Apchon a aussi combattu très-valeureusement. L'artillerie a été servie avec l'ardeur & l'activité ordinaires. Cette action, qui est une suite des dispositions & des marches de notre armée, commandée par M. le Prince de Soubise, est une nouvelle preuve du courage de nos troupes, qui toutes en général ont bien fait leur devoir. M. le Prince de Soubise a envoyé M. le Marquis d'Autichamp-Beaumont, Aide de Camp de M. le Duc de Broglie, porter la nouvelle de ce combat à la Cour.

M. le Baron de Travers a poursuivi les ennemis jusqu'à Munden, d'où ils étoient déjà partis. Il s'en est peu fallu que le Prince d'Isembourg, qui s'y étoit arrêté, n'ait été pris.

Il y avoit dans Cassel, au départ du courier, sept

à huit cens prisonniers , parmi lesquels cinquante Officiers. Le Comte de Kanitz , qui commandoit sous le Prince d'Isembourg , est de ce nombre , ainsi que le premier Adjudant de ce Général & plusieurs Lieutenans-Colonels & Majors. La perte des Hessois doit être très-considérable ; car outre trois à quatre cens hommes qui se sont précipités du haut de l'escarpement & noyés dans la riviere , nos soldats en ont fait un grand carnage , lorsqu'ils les ont mis en fuite la bayonnette au bout du fusil. Les ennemis avoient à cette action seize pieces de canon ; nous en avons pris sept sur le champ de bataille , & huit autres en les poursuivant dans leur retraite. Nous avons perdu de notre côté , par le feu vif que nos troupes ont essuyé pendant une heure , quatre cens hommes qui ont été tués , & douze cens blessés , & dans ce nombre plusieurs Officiers. Les Milices Hessoises , qui faisoient partie de cette armée , ont jetté leurs armes & se sont sauvées dans les bois , pour retourner dans leurs villages. On croit que cette armée de huit mille hommes est réduite aujourd'hui à trois mille.

M. le Prince de Soubise est arrivé le 25 à Cassel avec le reste de l'armée. Il y séjournera pendant quelques jours pour attendre le Duc de Wirtemberg , qui doit l'y joindre le 31 avec six mille hommes de ses troupes.

L'attaque de la redoute du fauxbourg de Koeniggratz a eu des suites avantageuses. Les Prussiens y ont laissé plusieurs morts , parmi lesquels s'est trouvé le sieur de Brankenbourg , Colonel du Régiment de Pannowitz. Leur fuite précipitée a empêché que leur perte ne fût aussi considérable qu'elle devoit l'être. Ils ont emporté plusieurs de leurs blessés , de sorte qu'on ne sçauoit en évaluer exactement le nombre. On leur a enlevé outre le

canon , cinq charriots de munitions , & un sixieme qui a sauté. Nous n'avons eu que deux soldats tués & quinze blessés , avec un Officier.

Toute l'armée Prussienne décampa le 26 des environs de Koniggratz. Nos troupes légères furent détachées aussitôt pour l'incommoder dans sa retraite. Le Maréchal Daun fit marcher les jours suivans son armée , qui est présentement campée entre Koniggratz & Jaromitz.

Les Généraux Jahnus & Ziscowitz ont pénétré en Silésie , ont mis les Villes de Friedberg & de Patſchar à contribution , ont surpris & enlevé un convoi avec une caisse de trente-un mille florins qui alloit à Breslau.

Le 29 les ennemis ne firent aucun mouvement ; ils portèrent un détachement à Neustadt , & firent des dispositions propres à persuader qu'ils vouloient s'établir aux environs. Le Maréchal Daun , dont le dessein est de les contraindre à évacuer la Bohême , fit marcher son armée le 30 sur trois colonnes , & se forma en arrivant à Hollolow en ordre de bataille , dans l'intention de combattre les Prussiens. Ils avoient décampé la nuit , & passé la Métau. Le 31 , un nouveau mouvement de leur part fit présumer qu'ils vouloient entrer en Silésie par Trautnau. En conséquence, le Général Jahnus fit des dispositions qui arrêterent leur marche. Le Comte de Kalnocki a eu son avant-garde attaquée aux environs de Neustadt. Il a tué aux Prussiens soixante hommes , un Capitaine & un Lieutenant , & leur a blessé beaucoup de monde. Il n'a perdu que vingt-cinq hommes , & pas un seul Officier.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

L 15 Août , Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge , la Procession solennelle , qui se fait tous les ans à pareil jour , en exécution du Vœu de Louis XIII , se fit avec les cérémonies accoutumées. M. l'Abbé d'Agoult , Doyen du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine , y officia. Le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aides , & le Corps de Ville , y assistèrent.

Dans l'Assemblée générale tenue le 16 par le Corps de Ville , M. Camus-de Pontcarré-de Viarmes , Conseiller d'Etat , a été élu Prevôt des Marchands , & MM. Boutray , Conseiller de la Ville ; & André , Avocat ès Conseils du Roi , ont été élus Echevins.

Le Roi prit le même jour le divertissement de la chasse dans la plaine de Grenelle , & Sa Majesté fit l'honneur à M. le Duc de la Vallière de souper chez lui à Montrouge.

M. le Marquis de Broglie est mort à Cassel des blessures qu'il avoit reçues au combat de Sunderhausen.

Par un extrait d'une lettre de l'Armée du bas-Rhin , le 16 Août 1758 , on a reçu avis que M. le Marquis de Contades ayant mis le Prince Ferdinand dans l'impossibilité de passer le Rhin à Rhinberg , comme il l'avoit projeté , ce Prince a été obligé , manquant de vivres , de forcer ses marches pour gagner les ponts de Rées & d'Emme.

rick. Il a considérablement perdu, ayant été continuellement harcelé par nos troupes légères, & par le Corps que commandoit M. le Duc de Chevreuse sous Gueldres. L'armée de M. le Marquis de Contades n'a pu suivre à cause du pain qu'il falloit tirer par des convois de Cologne, la navigation du Rhin étant interceptée par la Garnison ennemie de Dusseldorp.

Les ennemis qui avoient détaché des troupes pour soutenir la queue de leur pont de Kées, ont été obligés de descendre au dessous d'Emmerick, où leur armée a achevé de passer à la rive droite du Rhin le 9 & le 10.

Notre armée a séjourné à Alpen le 10 & le 11 ; tant pour se reposer, que pour construire nos ponts à Wesel. Il n'y en a eu qu'un d'achevé le 12 : une partie de l'armée l'a passé le même jour ; mais un oragan extrêmement violent a retardé le reste, qui n'a pu achever de le passer en entier que le 13 & le 14. Il y a apparence que nous ne tarderons pas à marcher pour nous rapprocher de l'armée du Prince de Soubise.

La tête de l'armée des ennemis étoit campée le 5 à Boicholt, où elle doit être jointe par les Anglois, qui ont débarqué à Embden.

On a appris le 10 à midi, au camp d'Alpen ; par un Officier dépêché à M. le Marquis de Contades, par M. le Marquis de Caraman, que M. d'Hardenberg, Général Hanovrien, qui commandoit dans Dusseldorp, dont la garnison étoit d'environ deux mille hommes, avoit évacué cette Place le même jour au matin. M. le Marquis de Caraman l'a suivi avec un gros détachement, & a fait cent cinquante prisonniers. Cet abandon est la suite des bonnes manœuvres de notre Général ; qui a empêché le Prince Ferdinand de pouvoir passer à Rhinberg.

206 MERCURE DE FRANCE.

M. de Chevert , qui avoit été détaché de Cologne pour se rendre par la rive droite à Wesel , ne put y arriver que le 4 à cause des débordemens de la Roer , de l'Éms , de la Lippe , & de tous les ruisseaux ; ce qui a fait qu'il n'a pu marcher que le 5 avec cinq à six mille hommes extrêmement fatigués , & la plus grande partie de Milices. Ce retardement l'a empêché de surprendre le Corps commandé par le Général Imhoff , qui couvroit le pont de Rées à la rive droite , & qui avoit été considérablement renforcé par les garnisons de Cleves , de Mœurs , & par un détachement de l'armée du Prince Ferdinand. M. de Chevert a trouvé ces troupes si bien postées , qu'il n'a pu les forcer. Il s'est mis du désordre dans les troupes de sa gauche presque toutes composées de Milices ; ce qui l'a obligé de se retirer , après avoir perdu cent quatre-vingt-quatorze hommes de tués ou restés dans la retraite , trois cens trente-quatre blessés , & six piéces de petit canon dont les chevaux avoient été tués.

On a appris de l'Armée du Prince de Soubise à Cassel , le 9 Août 1758 , les nouvelles suivantes.

M. Fischer , avec un gros détachement , a poussé fort avant au de là de la Verra dans le pays d'Hannovre , où il a établi des contributions.

Nous avons un Corps sous le commandement de M. le Marquis de Castries à Gottingen , qui a obligé le Prince d'Isembourg de se retirer partie à Eimbeck , d'où il a envoyé ses équipages & ses malades à Hamelen. M. le Marquis Dumefnil a marché avec notre avant-garde à Warbourg le 7 , d'où il a poussé des détachemens à Paderborn. On assure que nous allons tous nous rassembler en avant , & marcher à la rencontre de notre grande armée , pour exécuter les opérations pro-

jettées par nos Généraux. On ne sçauroit exprimer la bonne volonté de toutes les troupes, qui n'aspirent qu'à joindre l'ennemi.

Les dix mille Saxons sont déjà arrivés à Andernach, & vont incessamment joindre l'armée. Ce renfort sera supérieur à celui des Anglois, qui ne monte qu'à huit mille hommes. Ces Saxons seront commandés par M. le Comte de Lusace, qui s'est acquis l'estime générale de toute l'armée, & l'affection de tous les Officiers.

Une flotte Angloise a reparu sur les côtes de Normandie. Le 7, les Anglois débarquerent au nombre de dix mille par l'anse d'Arville, située à une lieue & demie de Cherbourg. M. le Comte de Raymond, Maréchal de Camp, qui commande dans cette partie de la Normandie, n'avoit pour lors que les deux Régimens de Clare & d'Horien. Ces deux Corps demandoient avec la plus vive ardeur de combattre les Anglois; mais M. le Comte de Raymond jugea qu'ils étoient trop inférieurs pour s'opposer à l'ennemi, protégé d'ailleurs par le feu des canons de la Flotte, & que ce seroit les exposer à une destruction certaine. Il fit sa retraite pour couvrir Valogne, & pour rassembler les Régimens qui sont sous ses ordres. Les ennemis sont maîtres de Cherbourg. Il sont campés sur la hauteur du Roule, s'étendant du côté de Tour-la-Ville & d'Igauville d'une part, & de l'autre, du côté de Noinville-Oeteville & de Martinvast. Toutes les troupes que nous avons sur ces côtes, sont en mouvement pour venir au secours, & forcer l'ennemi de se rembarquer, ou au moins pour le resserrer de façon que la prise de Cherbourg lui devienne inutile. M. le Duc d'Harcourt, Lieutenant-Général des armées du Roi & de la Province, & qui y commande en chef, s'est

porté en toute diligence à Tamerville, ainsi que MM. les Marquis de Brancas & de Brassac, Maréchaux de camp. M. le Maréchal de Luxembourg, Gouverneur de la province, partit le 12 pour aller prendre le commandement des troupes.

M. le Marquis Desgouttes a fait partir de Louifbourg le quinze Juillet dernier, M. du Dresnay des Roches, Capitaine de vaisseau, sur la Frégate *l'Aréthuse*, avec les paquets de la Colonie. Cette Frégate a relâché à Saint-Anders en Espagne, d'où M. du Dresnay s'est rendu à Versailles.

Les Lettres qu'il a remises portent, que depuis le 20 Juin les Anglois avoient été plus occupés à fortifier leurs retranchemens & à faire des lignes de communication, qu'à s'approcher de la Place, dont ils étoient encore éloignés d'environ quatre cens toises; & qu'il paroissoit que leur dessein étoit de réduire la ville par le feu des canons & des mortiers, en établissant des batteries sur toutes les hauteurs qui la dominant, & en y employant le feu de leurs vaisseaux du côté de la mer. Celui de leurs batteries est très-vif, & il n'y a point d'endroit dans la ville qui n'y soit exposé; cependant on y travaille avec une ardeur sans égale à éteindre le feu, & à réparer les dommages que les bombes & les boulets y causent. Il y a eu deux Religieux de la Charité & un Chirurgien tués à l'hôpital, ainsi que plusieurs malades.

Pour rendre l'entrée du Port plus difficile aux vaisseaux Anglois, en cas qu'ils voulussent la forcer, on a coulé à fond trois bâtimens du Roi & trois navires marchands, dans la passe du côté de la batterie du Fanal. On continue à faire sortir tous les jours des détachemens de volontaires, pour reconnoître les travaux des ennemis, & les inquiéter dans leurs opérations.

La nuit du 8 au 9 Juillet, on fit une sortie composée de plusieurs piquets commandés par M. Marif, Lieutenant-Colonel du bataillon de Bourgogne. Ce détachement se porta sur la partie des ouvrages des ennemis, entre le Cap Noir & la Pointe Blanche. Nos troupes ont rasé une partie de leurs travaux, leur ont tué beaucoup de monde, & auroient remporté un avantage des plus considérables, si elles ne s'étoient pas un peu trop pressées. Outre le monde qu'on leur a tué, on leur a fait prisonniers un Ingénieur & un autre Officier, avec trente grenadiers. Nous avons perdu de notre côté M. de Chauvelin, capitaine dans le bataillon de Bourgogne, M. de Garfemes, capitaine dans les troupes de la Colonie, & environ cinquante hommes tués ou blessés. M. de Jarnage, Lieutenant des grenadiers d'Artois, a eu la jambe cassée dans la retraite, & a été fait prisonnier.

M. de Boishébert est à Miray avec sa troupe, d'où il ne tardera pas de venir attaquer les ennemis.

On a reçu la confirmation de la mort de Messieurs la Gardepayan, Lieutenant de vaisseau; Rouillé d'Orseuil, Enseigne; & Dubois, Garde de la Marine, qui ont été tués sur les vaisseaux par le canon des ennemis.

La Frégate *l'Aréthuse*, commandée par M. Vauquelin, Lieutenant de Frégate, s'est distinguée par la fermeté avec laquelle elle a soutenu le feu de plusieurs batteries des ennemis, vis-à-vis desquelles elle s'étoit emboissée dans le Port, pour interrompre leurs travaux; & tous les Officiers en général ont donné les plus grandes preuves de zèle dans les différentes occasions où ils ont été employés.

210 MERCURE DE FRANCE.

Par un Courier arrivé à Parme le 9. du mois au matin, & expédié de Rome, à Milan au Comte Della Torre Rezzonico, neveu & cousin du Cardinal Rezzonico, on a appris que le 6 Juillet ce Cardinal a été élu unanimement, & avec une joie universelle de toute la Ville de Rome, Souverain Pontife. Ce Pape est né à Venise le 7 Mars 1693 de Jean-Baptiste Rezzonico, Patricien, & Décourion de la Cité de Côme, noble Vénitien, & Baron du Saint Empire Romain, mort l'année dernière, qui avoit rempli les emplois les plus distingués de la République. Sa mere, qui est encore vivante, se nomme Victoire Barbarigo, & elle est sœur du feu Patriarche de Venise Barbarigo. Don Aurelle Rezzonico, frere de Sa Sainteté, est actuellement Sénateur de Venise. En 1728 il fut Podesta de Bergame, où l'on conserve encore la mémoire de son administration, généralement applaudie. Dans le même temps il remplissoit encore l'emploi de Grand Capitaine: il avoit épousé Anne Juschniani, dont la Maison descend des Empereurs de Constantinople. Les neveux du Pape sont Charles Rezzonico, Vicaire de Saint Marc, & élu de la Chambre, lequel a déjà été Président de la Chambre Apostolique. Louis Rezzonico, qui a été Grand Capitaine à Vicenze, & qui a épousé depuis peu la Comtesse de Savorgnan. Quintilia Rezzonico, niece de Sa Sainteté, est mariée au Seigneur Louis Vidman, Comte du Saint Empire Romain, & noble Vénitien. Toutes ces familles sont non-seulement des plus distinguées de Venise, mais sont très-connues dans toute l'Europe. La Maison de Rezzonico descend de celle de la Torre, qui étoit en possession de Milan & de Côme avant les Visconti. Cette famille est nombreuse & des plus illustres par les dignités de robe &

d'épée, les Ordres de Malthe & autres Ordres Militaires dont elle a été revêtue : elle est d'ailleurs liée étroitement de plusieurs côtés à celle d'Innocent XI. Le Pape, nouveau Pontife, est Docteur de la Collégiale de Côme. Son extrême libéralité pour les pauvres & la douceur de ses mœurs, l'avoient fait passer par les premières charges de l'Eglise : il a été Gouverneur de Fano, Protonotaire Apostolique des Participans, Référendaire des deux Signatures, & ensuite Auditeur de Rote pour la République de Venise. Il fut créé Cardinal par le Pape Clément XII, dans la nomination des Couronnes, le 20 Décembre 1737. Le 11 Mars 1743. il fut nommé Evêque de Padoue par le défunt Pape Benoît XIV, & la Bulle d'Élection suffit pour faire son éloge. C'est dans les fonctions de cet Episcopat, qu'ayant été choisi par la République de Venise, pour traiter devant le Pape du Patriarchat d'Aquilée, il sçut habilement terminer les différends qui s'étoient élevés entre cette République & l'Auguste Maison d'Autriche. Lorsqu'il partit de Padoue pour le Conclave, tout le peuple l'accompagna en le félicitant & en le pleurant, parce qu'on s'attendoit bien qu'il ne retourneroit plus dans cette Ville, & que tout le monde avoit un pressentiment qu'il seroit élu Pape ; ainsi la joie de le voir élevé à la plus haute Dignité de l'Eglise, étoit altérée par la douleur de perdre un Prince & un Evêque, qui avoit toujours été le pere des pauvres, des orphelins, des veuves & des pupilles, dispositions qui font justement espérer que son gouvernement sera très-heureux. Cette relation a été imprimée à Parme, & nous a été communiquée par M. le Duc de Montpezat, qui est de retour de ses voyages d'Italie, & qui est parti pour aller conclure le mariage de Mademoiselle.

212 MERCURE DE FRANCE.

de Montpezat , sa fille , avec M. le Duc des Iffarts , dont il a obtenu l'agrément de Madame la Dauphine & de la Cour.

M O R T S.

M. le Comte de Chabannes Curton , Capitaine dans le Régiment de Dragons d'Apchon , a été tué d'un coup de canon dans le combat de Sanderhausen le 23 Juillet ; âgé de vingt-cinq ans , & sans avoir été marié ; il étoit fils aîné du Marquis de Chabannes Curton , Seigneur de Paulagnac & de Rochefort , ci-devant Major du Régiment des Cravates , & de Mademoiselle de Roquefeuil ; neveu de feu le Marquis de Chabannes Curton , Lieutenant-Général des armées du Roi , mort il y a plusieurs années à Pragues en Boheme , sans avoir laissé de postérité ; & d'Antoine de Chabannes , Marquis de Curton , ancien Colonel d'Infanterie. Il laisse un frere , Enseigne de vaisseaux , actuellement en mer , qui s'est trouvé à la prise du Port Mahon en 1756 , & une sœur mariée au Marquis de Bochart Champigni.

Ce Seigneur qui , l'an passé , avoit combattu à Rosbac , est le quatrième de la même maison , tué au service du Roi depuis 1743 , le Marquis de Chabannes Mariol , Maréchal de Camp & Lieutenant des Gardes du Corps , à la bataille d'Estinguen , sans postérité. Le Comte de Chabannes , frere de M. l'Evêque d'Agen , à la bataille de Coni , faisant les fonctions d'Aide Maréchal des Logis de l'armée , & le Chevalier de Chabannes Duverger , sur mer. Depuis des siècles , cette maison est en possession de fournir sous tous les re-

SEPTEMBRE. 1758. 213

gnes des serviteurs & des victimes à l'Etat, dont les noms sont inférés dans nos Histoires générales & particulières, ayant occupé les dignités & emplois de Grands Maîtres de France, Maréchal de France, Lieutenans-Généraux, &c.

Messire François-Isaac de la Crote, Comte de Bourzac, ci-devant Premier Gentilhomme de la Chambre du Prince de Conty, & ancien Mestre de Camp-Lieutenant du régiment de Conty, cavalerie, est mort à Noyon le 31 du mois de Juillet, dans la soixante-dix-septième année de son âge.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Mercure du mois de Septembre, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression.
A Paris, ce 30 Août 1758.

GUIROY,



TABLE DES ARTICLES.
ARTICLE PREMIER.**PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.**

V ERS sur la mort de M. le Comte de Gisors,	<i>page</i> 1
Épithaphe de M. le Comte de Gisors,	8
Vers à Madame L. C. S. en lui envoyant une Toilette,	<i>ibid.</i>
Conte. La Fée aux Têtes,	10
Épître à M. le Marquis de Marigny,	20
Second Dialogue de M. de Moncrif,	23
Réflexions sur l'Essai des grands événemens par les petites Causes,	31
L'Erreur universelle, morceau traduit du Pere Féijoo, Bénédictin Espagnol. Théâtre critique des Erreurs communes, tome 6,	37
Fable. Fanfan & Colas,	62
Lettre de Mademoiselle de Barry, à son frere, Eleve de l'Ecole Royale Militaire,	64
Explication de l'Enigme & du Logogryphe du Mercure d'Août,	71
Enigme,	<i>ibid.</i>
Logogryphe,	72
Chanson,	74

ART. II. NOUVELLES LITTERAIRES.

Suite de l'Extrait du Voyage d'Italie, par M. Cochin. Observations critiques sur les Salles des Spectacles,	75
Suite de l'Essai sur l'amélioration des terres,	87
Commentaires sur la Cavalerie, par M. Bouffanelle,	97

	215
Traité des affections vaporeuses ;	106
Observations sur la Noblesse & le Tiers-Etat , par Madame *** ,	113
La Religion révélée , Poëme par M. de Sauvigny ,	118
L'Ami des Hommes , quatrième partie ,	121
La Vie du Pape Sixte V ,	134
Histoire du Diocèse de Paris ,	<i>ibid.</i>
La Règle des Devoirs que la nature inspire à tous les hommes ,	135
Discours sur la Peinture & sur l'Architecture , dé- dié à Madame la Marquise de Pompadour ,	<i>ibid.</i>
Recueil des Plans , Coupes , & Elévations du nou- velle Hôtel de Ville de Rouen ,	136
Poésies philosophiques ,	<i>ibid.</i>

ART. III. SCIENCES ET BELLES LETTRES.

<i>Mathématique.</i> Suite du Discours préliminaire de M. d'Alembert , à la tête de son Traité de Dy- namique ,	137
<i>Théologie.</i> Lettre à l'Auteur du Mercure , au sujet des Lettres de M. l'Abbé de *** , pour servir d'introduction à l'intelligence des divines Ecri- tures , & surtout des Livres Prophétiques , rela- tivement à la Langue Originale ,	156
<i>Pharmacie.</i> Avis au Public , au sujet du Manuel des Dames de Charité ,	170
<i>Médecine.</i> Lettre à l'Auteur du Mercure ,	172

ART. IV. BEAUX-ARTS.

<i>Gravure</i> ,	175
<i>Horlogerie.</i> Machine à arrondir , finir & polir les dents des roues de Montre , par le sieur Vincent, de Mâcon ,	176

Séance publique de l'Académie des Sciences, des
Belles-Lettres & Arts de Rouen, 179,

ART. V. SPECTACLES.

Opera ,	189
Comédie Française ,	191
Comédie Italienne ,	192
Opera Comique ,	193
Concert Spirituel ,	194

ARTICLE VI.

Nouvelles étrangères ,	195
Nouvelles de la Cour , de Paris , &c ,	204
Morts ,	212

La Chanson notée doit regarder la page 74.

De l'Imprimerie de Ch. Ant. Jombert.

